

Rapport de Stage de fin d'étude

Master 2

Gestion des territoires et développement local

Parcours Patrimoine et Ressources territoriales

Musée de société et Métavers.

Innover dans la valorisation muséale

Cas d'étude : Création d'un écomusée virtuel de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Maxence Petit



Maxence Petit

Musée de société et Métavers.
Innover dans la valorisation muséale
Cas d'étude : Création d'un écomusée virtuel de la
Communauté d'Agglomération de la Porte du
Hainaut.

Remerciements

Je remercie mon tuteur de stage, Monsieur Arnaud Huftier, pour sa bienveillance, son écoute et son soutien sans faille.

Je remercie Madame Irène Sartoretti pour son soutien et ses conseils avisés concernant le projet d'écomusée, et de m'avoir fait confiance pour mener la récolte des données.

Je remercie ma collègue Madame Amélie Templus, qui m'a soutenue dans ce projet et m'a encouragée malgré mes nombreux doutes.

Je remercie également Monsieur Makram Mestiri pour son appui technique, mais aussi de m'avoir fait participer aux journées dédiées à la pédagogie immersive, m'ayant offert l'opportunité de faire des rencontres inestimables, pour mon projet de thèse.

Je remercie Monsieur Fabrice Guizard, pour sa disponibilité et ses conseils. Pour son intérêt également porté à mon projet de stage.

Je remercie l'équipe du service culturel composée de Madame Bahera Oujlakh et de Monsieur Maximilien Distinguin pour leur appui, leurs conseils et leur bienveillance.

Je remercie ma famille pour leurs soutiens.

Enfin, je tenais à remercier les enseignants et enseignantes rencontrés lors de mon cursus à l'Université Polytechnique Hauts-de-France pour leurs apports théoriques et pratiques tant en numérique, en histoire, en géographie, en sociologie ou encore en économie.

Veuillez ainsi lire dans ce modeste écrit, le résultat d'un enseignement pluridisciplinaire.

Merci

Table des matières

Remerciements.....	4
Introduction générale.....	8
Partie 1 : L'environnement de travail.....	10
I.La chaire tourisme & valorisation du patrimoine.....	11
a. Objectif et recherche	11
b. Les équipes de la chaire.....	13
II. Le territoire d'action : la porte du Hainaut	15
a. Bref historique : Du Hainaut à la Porte du Hainaut.....	15
b. Cadre institutionnel : Tourisme, culture et musée	17
Partie 2 : Le projet d'écomusée virtuel.....	19
I.Le projet.....	21
a) Genèse du projet.....	21
b) Méthodologie et outils.....	23
c) Etat de l'art.....	26
II. Des musées de société à l'écomusée virtuel de la porte du Hainaut.....	29
a. Zoom sur les musées de la CAPH	30
b. Difficultés et besoins	33
III. Du jumeau numérique au musée imaginaire d'André Malraux ?.....	38
a) Le scan de l'objet.....	38
b) Création de l'écomusée virtuel	40
Partie 3 : Valoriser les objets en dehors des musées.....	43
Ecomusée de la Sentinel : Mise en tourisme d'un monument historique	44
Présentation.....	45
Historique	47
Opportunité	48
Faisabilité	49
Où en est ce projet ?	52
Projet de thèse : Révéler la Culture dans la nature par le numérique.....	53
Conclusion générale	57
Annexe 1 Environnement de recherche	61
Annexe 2 Organigrammes de gestion de la chaire	62
Annexe 3 Les Axes de la chaire Tourisme & Valorisation du Patrimoine	63
Annexe 4 Extrait des statuts de la CAPH	64
Annexe 5 Protocoles	65

Annexe 6 Plan d'action du projet associant la phase 1 et 2 de la chaire.....	67
Annexe 7 tableau musée de la CAPH	68
Annexe 8 : carte musée de société	69
Annexe 9 carte musée de France.	70
Annexe 10 Documents pour candidater au dispositif aide au musée thématique donnée par le Département du Nord.	71
Annexe 11 carte du bassin minier, auteur : la Porte du Hainaut.....	82
Annexe 12 périmètre du PNR Scarpe-Escaut, auteur : C.A Porte du Hainaut.....	83
Annexe 13, compte rendu du projet Territorial de la CAPH	84
Annexe 14 Carte touristique des forêts de la CAPH.	88
Annexe 15 Tableau bilan du projet écomusée virtuel.....	89
Bibliographie	90

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 TABLEAU DE COMPETENCE, TOURISME.....	17
FIGURE 2 LOGO DE L'APPLICATION.....	24
FIGURE 3 VECOS VIRTUAL EDUCATION COLLABORATIVE SYSTEM	24
FIGURE 4 MENU DE L'APPLICATION SCANIVERSEGRAPHIQUE 2, REPARTITION DES MUSEES DE LA CAPH SELON LE TYPE DE MUSEE DE SOCIETE, MAXENCE PETIT, 2024.....	31
FIGURE 5 MENU DE L'APPLICATION SCANIVERSE.....	38
FIGURE 6 EXEMPLE DE SCAN D'UN OBJET, IMAGE VIA LE SITE SCANIVERSE.....	39
FIGURE 7 RENDU DU SCAN DU MORTIER DE RUMEGIES.....	40
FIGURE 8 CLASSEMENT DES OBJETS.....	40
FIGURE 9 INTERFACE, DOSSIER D'ŒUVRE.....	40
FIGURE 10 CARTE IMMERSIVE DES OBJETS ET LIEUX VIA VECOS	41
FIGURE 11 SALLE DE L'ECOMUSEE VIRTUEL DE LA CAPH	41
FIGURE 12 CREATION DE L'ESPACE VIRTUEL, VERSION WEB.....	41
FIGURE 13 EGLISE SAINTE BARBE DE LA SENTINELLE, MAXENCE PETIT, 2024.....	44
FIGURE 14 ITINERAIRE DES PELERIN POUR ST JACQUES DE COMPOSTELLE.....	48
FIGURE 15 IMAGE SATELLITE MONTRANT LA POSITION DE L'ECOMUSEE DE LA SENTINELLE ET L'EGLISE SAINT BARBE CLASSE MONUMENT HISTORIQUE. GOOGLE MAPS.	49
FIGURE 16 PHOTO, LA MAISON DE LA FORET, MAXENCE PETIT, 2024	53
FIGURE 17 LA PART FORESTIERE DE LA CAPH, GEOPORTAIL.....	54
FIGURE 18 LE TERRIER DE SAINT AMAND, V.2, CONSERVE A LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT AMAND LES EAUX.	56
FIGURE 19 HERES, BASSIN ROND.....	56

GRAPHIQUE 1 : REPARTITION DES STATUTS JURIDIQUE DES MUSEES, MAXENCE PETIT 2024.	30
GRAPHIQUE 2, REPARTITION DES MUSEES DE LA CAPH SELON LE TYPE DE MUSEE DE SOCIETE, MAXENCE PETIT, 2024.	31

CARTE 1 LES MUSEES DE SOCIETE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT, SOURCE MAXENCE PETIT, 2024	69
CARTE 2 LES MUSÉES DE FRANCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT, MAXENCE PETIT 2024	70

SCHEMA 1 ORGANIGRAMME : DE L'OBJET REEL À L'ECOMUSEE VIRTUEL.....	25
SCHEMA 2 SCHEMA EXPLICATIF : CHAMP D'ACTION DE L'APPLICATION SCANIVERSE.....	39

Introduction générale

Le master 2 marque une période charnière pour le cursus des étudiants, inscrit en master de recherche ou en master professionnel, le choix du stage long ou du mémoire s'avère cruciale. Tous deux ont une méthodologie différente, et permet à l'étudiant d'étoffer son dossier, pour concourir à des concours, pour se professionnaliser ou encore pour se préparer à une thèse. Le choix se réalise la plupart du temps dès le M1, cependant, il arrive que l'étudiant, en raison de circonstances imprévues se retrouve pris au dépourvu, lors de la rentrée du M2¹.

Ainsi, à la rentrée 2024, j'ai dû faire un choix, réaliser un stage ou réaliser un mémoire de fin d'étude. Bien que le titre du présent écrit désigne le choix réalisé, cela fut un réel parcours. En effet, en l'année 2023, Fabrice Guizard² me proposa de réaliser un stage au sein du Parc d'Isle de Saint Quentin. Ce stage me donna alors la possibilité de travailler au sein d'une structure me permettant d'acquérir des connaissances utiles pour la spécialité Patrimoine Scientifique technique et naturel, option au concours de conservateur du patrimoine, étant mon objectif professionnel³. Néanmoins, par raison financière et décision administrative du parc, je n'ai pu réaliser le stage de M2 au sein de cette structure.

Une nouvelle particulièrement soudaine, car, pensant le stage assuré, je me consacrai dès avril à construire un projet de recherche devant être présenté en octobre de la même année. Deux semaines avant le jury, je recevais la nouvelle par le service juridique de la structure. Déçu, mais devant valider mon année, j'ai continué mes recherches de stage, tout en réfléchissant sérieusement sur la continuité de mon mémoire de M1 portant sur : *Les marchés ruraux entre Seine et Meuse aux temps carolingiens, des marchés de proximité*, voire de réfléchir à un nouveau sujet de mémoire. Malgré des candidatures spontanées et une demande de service civique au sein de l'Archéosite rue des Vignes, je me suis retrouvé en décembre sans stage ni nouveau sujet de mémoire. À ce titre, je réfléchis alors à reprendre mon mémoire de M1 et de finir mon Master, sur un mémoire de fin d'étude, or, j'ai reçu comme deux autres camarades de classe, un mail de notre responsable pédagogique Emmanuelle Santinelli-Foltz⁴, signalant la possibilité de réaliser un stage au sein de la Chaire tourisme & valorisation du patrimoine de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). Cette chaire d'excellence est portée par Arnaud Huftier⁵, vice-président de la culture et de la citoyenneté au sein de l'Université Polytechnique Haut-de-France (UPHF). Après quelques échanges de mails, précisant que la chaire est un partenariat entre l'UPHF et la CAPH, tout en mettant en exergue, mon souhait de

¹ Ce constat provient de mes observations et de mes échanges avec mes camarades de classes du Master PRT et ceux provenant d'autres Master.

² Fabrice Guizard, Haut Médiéviste, spécialisé en Histoire de l'environnement et des animaux, professeur des Université, Maître de conférences HDR à l'UPHF.

³ Mon précédent stage au sein de l'association diocésaine, m'a permis d'écartier la spécialité archive du concours. Ainsi étant séduit par l'option musée et patrimoine scientifique technique et naturel je cherchais un stage dans cette optique.

⁴ Haut médiéviste, spécialiste du genre, Professeur des universités à l'UPHF.

⁵ Outre son statut de vice-président, Arnaud Huftier et également professeur des universités en Littérature comparé.

valoriser, le patrimoine scientifique technique et naturel. Je fus recruté en tant que stagiaire au sein de cette chaire d'excellence, plus précisément, du 1^{er} février au 19 juillet 2024. Ainsi pris fin ma recherche de stage, pour s'ouvrir sur un long travail d'investigation.

En outre, l'objectif de ce recrutement fut la réalisation d'une cartographie des musées et des institutions culturelles, mais très vite, cette cartographie m'amena à me rapprocher des nouvelles technologies notamment celui du Métavers et des numérisations en trois dimensions d'objets patrimoniaux. Déjà sensibilisé à la relation entre nouvelles technologies et patrimoine par le module d'ouverture *Numérique et Patrimoine* dispensé par Caroline Biencourt, j'ai pu débuter le stage de manière serein. Néanmoins, il me resta à me renseigner sur le concept de musée de Société, puis de celui d'écomusée. Une recherche justifiée compte tenu de la diversité muséale au sein de la Porte du Hainaut.

En dehors de la recherche, rappelons que cette mission se déroule dans le cadre d'un partenariat, en d'autres termes, il faut rendre des comptes au commanditaire, ayant des ambitions politico-économiques. Ainsi, deux acteurs issus de la compétence culturelle et touristique sont à mentionner, notamment, le conservateur en chef du patrimoine des musées de la CAPH, Philippe Gayot et l'office du tourisme de la CAPH dirigé par Gwenaëlle Delporte, ayant été nos principaux liens avec la collectivité. Cette relation voire cette coopération entre une université et une collectivité territoriale, n'est en rien anecdotique, rappelant d'une part que l'université est porteuse d'une ingénierie manquante aux collectivités. Mais aussi que l'université peut s'apparenter à une entreprise devant répondre aux attentes. Ainsi, la chaire mais aussi ma mission se situe entre deux mondes professionnels, aux attentes et méthodes de travail bien différentes.

En d'autres termes, il est légitime de s'interroger en ce contexte sur la faisabilité, sur la manière de faire, et aux limites de la valorisation du patrimoine par le métavers, autrement dit, **comment innover dans la valorisation des musées de sociétés et des institutions culturelles, par le numérique ?**

Pour répondre à cette problématique, il faut s'interroger dans un premier temps, à l'environnement de recherche en détaillant l'équipe de la chaire, la Recherche Action d'une part, et le territoire d'action qu'est la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut d'autre part (**Partie I**).

Puis dans un second temps, il faut s'interroger sur les étapes ayant permis de passer des musées de société à l'écomusée virtuel de la Porte du Hainaut. En s'intéressant, tout d'abord à l'émergence de ce projet, à sa méthodologie, au diagnostic du territoire et à sa réalisation qui ne fut pas sans contrainte (**Partie II**).

Enfin, un écomusée doit également s'intéresser à son environnement et doit par conséquent valoriser des monuments ou encore des lieux par des partenariats et de la recherche (**Partie III**).

Partie 1 : L'environnement de travail

Comme vu en introduction, la chaire est un partenariat entre la CAPH, présidée par Aymeric Robin, et l'UHF, présidée par Abdelhakim Artiba. Ainsi, ma mission me conduit à être tantôt au sein du bureau de la chaire, tantôt au sein du territoire formé par un regroupement de communes. À ce titre, cette partie présente la Chaire Tourisme & valorisation du patrimoine d'une part, et son terrain d'action, la CAPH, d'autre part. Ces deux lieux formant ainsi l'environnement de travail.

I. La chaire tourisme & valorisation du patrimoine

a. Objectif et recherche

Inaugurée en 2021, la chaire d'excellence est affiliée au laboratoire de recherche **Société et Humanités** de l'UPHF (Larsh) ([Annexe 1 Environnement de recherche](#)). Ce programme de recherche s'efforce de faire de la « recherche-action », se définissant comme « une action délibérée de transformation de la réalité ; recherche[s] ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations »⁶. Plus précisément, cette production de connaissances tourne autour d'un concept, le **tourisme durable**.

En outre, le tourisme durable découle de la conférence de Rio sur le développement durable, amenant les pays à prendre en compte à la fois le social, l'environnement et l'économie, bref, à mieux gérer et développer le territoire. **Ce qui**, lié au tourisme, souligne une volonté de proposer une autre forme de tourisme que celui de masse. En effet, le tourisme durable doit notamment :

« Faire un usage optimal des ressources environnementales qui sont un élément clé du développement du tourisme, en préservant les processus écologiques essentiels et en contribuant à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;

Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant, ainsi que leurs valeurs traditionnelles, et contribuer à la tolérance et à la compréhension interculturelles ;

Garantir des activités économiques viables à long terme en apportant à tous les acteurs des retombées socio-économiques équitablement réparties, notamment des possibilités d'emploi et de revenus stables, des services sociaux aux communautés d'accueil, et en contribuant à la lutte contre la pauvreté. »

OMT⁷, consulté le 13/03 :2024.

Cette notion de durable est perceptible dans tous les secteurs du tourisme, qu'il soit d'affaire ou culturel. C'est notamment ce dernier qui intéresse la chaire, étant « l'activité qui englobe tous les mouvements de personnes qui se rendent sur les lieux culturels, lieux historiques, centres d'arts plastiques dramatiques, dans des villes situées hors de leur pays de résidence habituel ». Cependant, cette définition de l'OMT et de la Commission européenne peut être ouverte aux critiques ; en effet, les experts du tourisme y voient une

⁶ Hugon & Seibel, 1998 repris dans Y. Giordano (dir), Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative, « La recherche Action », Florence Allard-Poesi, Véronique Perret, p 85 – 132.

⁷ Devenu Onu tourisme en janvier 2024.

tautologie, autrement dit une répétition inutile⁸. De surcroît, cette définition reste relativement généraliste, ne soulignant pas les particularités du tourisme culturel se situant au sein du rural et oublie que le terme de ville est polysémique ; en effet, chaque pays a sa propre conception de la ville, basée sur la relation entre densité et population. De plus, soulignons que l'objet central du tourisme est le touriste lui-même, qui, force est de constater, n'est pas suffisamment détaillé dans cette définition.

En effet, après lecture des travaux de Greg Richard, deux types de touristes peuvent être mis en exergue : l'un faisant un voyage dans le but de visiter les sites, l'autre profitant d'une occasion pour aller visiter les lieux culturels. Parmi ces différents sites et lieux culturels s'inscrivent lesdits patrimoines, tels que les musées, les sites naturels ou encore les musées, offrant de nombreuses opportunités pour le développement d'activités touristiques durables, comme souligné dans la définition de l'OMT.

Par ailleurs, cette relation entre patrimoine et tourisme n'est guère une nouveauté ; en effet, l'histoire du tourisme montre que la bourgeoisie du XVIII^e siècle voyageait en Europe pour parfaire son éducation, en visitant notamment les patrimoines des pays (Rome, Paris, Londres, etc.), composés de musées et de monuments.

L'utilisation du pluriel pour désigner le patrimoine n'est guère absurde ; en effet, la notion de patrimoine est, depuis les années 1970, un terme polysémique⁹, car tout peut être patrimoine, comme le soulignent les différentes recherches, voire les conventions de l'UNESCO¹⁰, ou encore le Code du patrimoine français, divisé en cinq livres mettant en avant les différents champs patrimoniaux.

Autres exemples, les différents sujets de recherche de la chaire soulignent les formes diverses et variées de ce que peut être un patrimoine ; en outre, la chaire s'est intéressée à une activité sportive comme le Paris-Roubaix (événement culturel mais aussi patrimoine immatériel), à un paysage (les terrils, vestiges de l'industrie), ou encore à l'objet patrimonial, sujet de ce présent écrit que nous développerons ultérieurement. Néanmoins, pour le faire perdurer, le conserver et faire en sorte qu'il devienne une ressource durable, il faut le valoriser, en d'autres termes, lui donner une valeur, notamment économique, en créant des services patrimoniaux¹¹ bénéfiques pour le tourisme. Notons également que cette valorisation s'avère favorisée par l'engouement de la population et des pouvoirs publics, amenant les offices de tourisme à faire de la mise en tourisme du patrimoine local. Cet intérêt pour la valorisation du patrimoine s'explique par son attractivité, amenant le tourisme, devenu une réelle industrie, à rechercher l'innovation afin de répondre aux attentes des touristes.

En d'autres termes, les entreprises ou même les offices de tourisme doivent permettre au touriste de rechercher du bonheur, et donc doivent créer de nouvelles offres afin de créer des retombées économiques sur le territoire. En bref, le tourisme permet de donner une valeur au patrimoine et ainsi développer le territoire¹². Mais quelle est l'approche à utiliser¹³ ?

⁸ Evelyne Lehalle, *Le Tourisme Culturel*, 3^{ème} édition, Territorial édition, Voiron, 2023.

⁹ **Patrimoine** : « Ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent » (...) « Le patrimoine est un ensemble d'attributs, de représentations, de pratiques fixées sur un objet non contemporain (chose, œuvre, idée, témoignage, bâtiment, site, paysage, pratique) dont est décrétée collectivement l'importance présente. ».

¹⁰ Convention 1972 patrimoine naturel et culturel 2002 patrimoine immatériel

¹¹ Xavier Greffe, La valorisation économique du Patrimoine, 2003.

¹² Vincent Coëffé, « Olivier Lazzarotti, *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux* », *Mondes du Tourisme*, 4 | 2011, 108-110.

¹³ Lire Landel Pierre-Antoine et Senil Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires*, 2009,

En effet, pour analyser et faire du patrimoine une ressource, la littérature scientifique met en avant plusieurs approches : évaluative, institutionnelle et territoriale¹⁴.. C'est notamment la dernière approche qu'il fut choisi de retenir pour mener à bien ma mission, en raison du fait que la zone d'action de la chaire s'avère être un territoire délimité. De surcroît, le sujet d'étude invite les chercheurs à étudier le territoire à différentes échelles. En effet, le tourisme culturel impacte l'international, mais également le local, renforcé par des politiques de décentralisation et de démocratisation de la culture. Ces deux politiques amènent la volonté d'inscrire territorialement un réseau touristique permettant de valoriser un espace. Notons que cette politique évolue et que l'État favorise notamment le développement d'un tourisme local, incluant les habitants. Par ailleurs, le patrimoine s'avère également une ressource locale, favorisant son développement, améliorant d'une part le cadre de vie et, d'autre part, en augmentant les revenus des habitants¹⁵, enjeu politique des collectivités. C'est donc tout particulièrement que la chaire étudie les patrimoines de la Porte du Hainaut afin de développer un tourisme local incluant l'habitant, tout en créant de la richesse au sein du territoire.

Mais qui y a-t-il derrière ces recherches ? Pour y répondre, permettez-moi, chers lecteurs, de vous présenter les équipes de la Chaire.

b. Les équipes de la chaire

En effet, au sein de la chaire, deux équipes se dessinent : l'équipe organisationnelle d'une part, et celle de la recherche d'autre part.

En outre, l'équipe organisationnelle est composée d'Arnaud Huftier, porteur de la chaire, autrement dit défenseur des objectifs et des résultats devant le conseil de la CAPH. Un rôle fondamental puisque la CAPH finance en partie les recherches de la chaire, impliquant alors une gestion financière et administrative incombe à Sophie Ballet, ayant prouvé ses compétences, puisqu'elle exerce en parallèle en tant que gestionnaire administrative et financière au sein du département Descripto. Outre la politique et l'administration, viennent s'ajouter deux postes, l'un pour encadrer la recherche et l'autre pour développer des événements culturels et participer au relationnel avec la CAPH. Ainsi, en janvier 2024 furent recrutées une ingénierie de recherche et une ingénierie d'étude. En ce sens, ce recrutement fut réalisé dans un contexte de refonte organisationnelle. En effet, le manque de travail de l'ancien ingénieur d'étude a provoqué des tensions **internes** et, de surcroît, des tensions entre la chaire et la CAPH. Ainsi, pour remédier à cela, l'ingénierie de recherche recrutée est Irène Sartoretti¹⁶ ; ses missions sont le suivi scientifique, la création de groupes de travail pour aider à la recherche et la recherche de financements. Outre la recherche, il y a également la création d'**événements** faisant partie des missions de la chaire ; ainsi, ce poste est occupé par

¹⁴Ibid ,

¹⁵ Richards Greg., Cultural Tourism : Global and Local Perspectives, Haworth Press, New York, 2007

¹⁶ Irène Sartoretti Architecte-urbaniste et docteur en sociologie. Chercheuse à l'UPHF.

Amélie Templus. Cette équipe organisationnelle est appuyée par le service culturel de l'université, représenté par Bahera Oujlahk. Pour ma part, je fus associé à cette équipe, notamment pour répondre aux missions concernant le numérique, la communication et le relationnel entre les acteurs de la CAPH et la chaire.

Par ailleurs, je fus également inclus au sein de la deuxième équipe, celle de la recherche. L'équipe de la recherche se divise en trois axes interreliés, notamment l'axe *Impact de destination*, dirigé par Laurent Botti, l'axe *Écriture et visions du patrimoine*, dirigé par Nathalie Watteyne, et l'axe *Tourisme, patrimoine et numérique*, dirigé par Khouloud Boukadi (voir [Annexe 2 Organigrammes de gestion de la chaire](#) et [Annexe 3 Les Axes de la chaire Tourisme & Valorisation du Patrimoine](#)). C'est notamment dans ce dernier que j'ai réalisé ma principale mission, étant la réalisation d'une cartographie des musées et des institutions culturelles de la Porte du Hainaut. Pour mener à bien cette mission, je fus appelé à sillonner les différents musées de société de la Porte du Hainaut.

Avant de s'intéresser au projet découlant de la cartographie des musées et institutions culturelles, il faut présenter la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, en rappelant les raisons de la création d'une EPCI d'une part, mais aussi le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la chaire d'autre part.

II. Le territoire d'action : la porte du Hainaut

a. Bref historique : Du Hainaut à la Porte du Hainaut

Loin de présenter en détail ce qui fut le Hainaut, rappelons qu'étymologiquement, le mot est construit par une contraction de deux termes : d'une part *Haine*, étant une rivière affluent de l'Escaut, et *Thios*, relatif au dialecte de la langue d'oïl se rapprochant du flamand, parlé dans la région. Aujourd'hui, la rivière Haine et le flamand s'apparentent bien plus à la Belgique qu'à la France. Cet éloignement géographique s'explique par l'histoire et, plus précisément, par l'histoire des frontières et l'évolution du développement territorial.

En effet, le Hainaut est une ancienne unité territoriale de l'Ancien Régime parvenue jusqu'à nous. Cependant, l'impact des conflits de la société fit son œuvre, et ce territoire autrefois unifié fut modifié, entraînant une modification de ses frontières et amenant une population à connaître une histoire différente. En outre, l'une des sources historiques mettant en exergue cette évolution fut le traité des Pyrénées, mettant fin pour un temps au conflit franco-espagnol, mais faisant du Hainaut et de ces lieux une marche entre ces deux puissances belliqueuses, comme en témoignent les forteresses de Vauban de Maubeuge, Cambrai ou encore Valenciennes.

Le temps passe et l'évolution du territoire continue ; les frontières du Nord de la France se fixèrent. La Révolution passa et la France redessina son administration pour gérer au mieux son territoire, tout en recherchant un nouveau régime politique. Ainsi, le Hainaut français fut découpé en arrondissements, districts, cantons, communes, etc. Pendant que la France s'organise, en 1830, un vent révolutionnaire secoua les Pays-Bas espagnols ; de cette révolution naquit la Belgique, qui prit le choix de nommer l'une de ses provinces le Hainaut.¹⁷

Revenons à la gestion du territoire français, passons les deux grandes **guerres**, pour découvrir un territoire voulant améliorer sa gestion et prendre en compte le particularisme local. Cette prise en compte du local se traduit par un processus de décentralisation, soulignant une préoccupation du pouvoir afin d'adapter le territoire aux crises sociales, politiques ou encore économiques¹⁸. Toutefois, la décentralisation n'a pas commencé sous la V^e République ; en effet, depuis la Révolution, il faut noter un gain de **compétences** et de légitimité des pouvoirs de proximité. En revanche, les lois de Gaston Defferre mettent en exergue une

¹⁷ Si l'on s'intéresse à l'historiographie, une journée d'étude soulève cette évolution. Voir notamment « Le Hainaut Franco-Belge » Institut d'études et d'action démographiques des régions Nord et Picardie, Valenciennes le 18 mai 1971. Plus précisément M.Pierre Flatres et M. Louis Trenard soulignent cette évolution où la partie française du Hainaut fut enfoui dans le maillage territorial français, à contrario du côté Belge, ce terme reste éponyme à une province de la Wallonie.

véritable politique de décentralisation, annonçant les lois MAPAM et NOTRE, de 2014 pour la première et 2015 pour la dernière, ainsi que les lois d'expérimentation favorisant la différenciation et l'expérimentation territoriale. Ainsi, c'est dans cette multitude de réformes favorisant la décentralisation que la loi du 12 juillet 1999 fut promulguée¹⁹. Outre la décentralisation, cette loi oblige les communes à se regrouper pour éviter l'éparpillement communal d'une part, et permettre la mutualisation des moyens, notamment financiers, d'autre part.

En ce sens, c'est dans ce contexte de recherche d'organisation et de gestion territoriale que la Porte du Hainaut fut créée et continua de se développer. En effet, à la suite de la loi du 12 juillet 1999, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut fut créée en 2001²⁰, elle ne comptait alors que trente-cinq communes. En effet, il faut attendre 2002 pour que trois communes rejoignent le groupement communal : Marquette-en-Ostrevant, Wasnes-au-Bac et Wavrechain-sous-Faulx, puis Escaupont en 2006, et s'en est suivie la fusion avec la communauté de communes de la Vallée de la Scarpe, comprenant Bousignies, Brillon, Lecelles, Rosult, Rumegies, Sars-et-Rosière et Thun-Saint-Amand, comptabilisant ainsi 46 communes en 2014 sous la nouvelle CAPH²¹. Enfin, la CAPH compta en 2024 la commune d'Emerchicourt, après des troubles juridiques, amenant la C.A. à 47 communes²².

En dehors de la loi ayant amené la création de la Porte du Hainaut, rappelons que la décentralisation est également associée à un partage de compétences, notamment celles de la culture et du tourisme.

¹⁹ Dite aussi loi Chevènement, lire Cleyet-Michaud Rosine, « La loi Chevènement relative au renforcement de la coopération intercommunale », *La Gazette des archives*, 2005, n°199, p 81-86.

²⁰ « Art. L. 5216-1. - La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Le seuil démographique de 15 000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département. Le périmètre d'une communauté d'agglomération ne peut comprendre une commune qui est déjà membre d'un autre établissement public de coopération intercommunale percevant la taxe professionnelle selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts au 1er janvier 1999, si le conseil municipal de la commune intéressée a émis une délibération défavorable à l'arrêté dressant la liste des communes ou si plus du quart des conseils municipaux des communes membres de l'établissement existant s'opposent au retrait de ladite commune. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

« Art. L. 5216-2. - La communauté d'agglomération est créée sans limitation de durée

²¹ Statut de la CAPH, 2016.

²² L'adhésion d'Emerchicourt à la CAPH ne fut pas sans heurte. En effet, en 2019 il eut l'adhésion de la commune d'Emerchicourt de rejoindre la CAPH néanmoins, celle-ci s'est retiré en 2022 suite à un refus du préfet, ramenant le chiffre des communes à 46. Il faut attendre la décision préfectorale et une décision du conseil d'Etat pour lire dans la voix du nord, que Emerchicourt quitte le Coeur d'Ostrevant pour la CAPH, lire la voix du Nord 16 octobre 2023 et le 29 mars 2024.

b. Cadre institutionnel : Tourisme, culture et musée

Ces deux compétences sont à la fois partagées entre l'État, la région, le département, les EPCI et enfin les communes, mais à des degrés différents. Ici, restons à l'échelle locale, commençons par la compétence tourisme, résumée ici dans le tableau ci-dessous.

Répartition des compétences			
Commune ou EPCI	Département	Région	État
Peut, par délibération du conseil municipal, instituer un office de tourisme dont elle détermine le statut.	<ul style="list-style-type: none"> Établit le schéma d'aménagement touristique départemental. Crée le comité départemental du tourisme et lui confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département. Établit un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée 	<ul style="list-style-type: none"> Définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional. Coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques. Fixe le statut du comité régional du tourisme, qui élabore le schéma régional du tourisme et des loisirs. 	Définit et met en œuvre la politique nationale du tourisme.

Figure 1 Tableau de compétence, tourisme..

Ainsi, sur notre territoire, il y a bien un office de tourisme nommé « Office de tourisme de la Porte du Hainaut », ayant créé ses statuts et ayant **défini** une stratégie touristique répondant aux spécificités locales et découlant des autres échelons, tels que la valorisation du patrimoine naturel ou la définition de lieux totems servant de points d'entrée, voire la création d'**itinéraires** touristiques. (Annexe 4 Extrait des statuts de la CAPH)

De même pour la compétence culturelle, la CAPH a également établi un cadre juridique défini par ses statuts ; néanmoins, intéressons-nous ici à l'action culturelle liée au musée. Tout d'abord, l'État a établi un cadre juridique commun pour définir un musée ; citons l'article **L. 410-1** du **Code du patrimoine**, livre IV, *Musées* : Est considérée comme musée, au sens du présent livre, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. — [*L. n° 2002-5 du 4 janv. 2002, art. 1^{er}, al. 2.*]

Ainsi, les statuts de la CAPH viennent donc préciser l'action culturelle concernant les musées et les missions à la charge du conservateur, notamment chargé de gérer les collections des musées ayant obtenu l'appellation *Musée de France*, **régie** quant à elle par une réglementation particulière.

Toutefois, force est de constater que les musées dits communaux ne sont pas sous la compétence de l'intercommunalité ; de même, les musées associatifs ne sont pas à la charge de la CAPH. Bien que, par convention, il puisse y avoir des partenariats possibles entre commune et CAPH, voire entre CAPH et association, ou encore entre association et commune, ce qui est le plus courant. Il y a donc trois niveaux à prendre en compte, pouvant être interreliés, mais aussi indépendants. Il a donc été vu ici que l'environnement de travail se décompose en deux parties : d'une part la CAPH, régie par ses compétences, et d'autre part la chaire, proposant d'apporter son ingénierie afin de proposer à la CAPH des actions et des

solutions pour innover dans le tourisme en utilisant le patrimoine. Toutefois, pour parvenir à cela, ces deux parties doivent faire preuve d'intelligence territoriale, autrement dit fonctionner en synergie, se traduisant par la prise en compte des enjeux, des besoins des différents acteurs, mais aussi par une communication constante entre les deux parties. Tel fut le cas, notamment, pour la réalisation de ma mission ayant comme finalité la création d'un écomusée virtuel de la Porte du Hainaut.

Ainsi, il sera vu dans cette seconde grande partie le projet d'écomusée virtuel de la chaire Tourisme & valorisation du patrimoine. Plus précisément, il sera vu le projet de valorisation des musées de société et des institutions **culturelles** de la CAPH.

Partie 2 : Le projet d'écomusée virtuel

« Le musée est un des lieux qui donnent la plus haute idée de l'homme. »

André Malraux, *le musée imaginaire*, 1947

Nous avons vu précédemment l'organisation et le territoire d'action de la chaire tourisme. Toutefois, comment est apparue la volonté de créer un écomusée virtuel ? Ainsi, pour répondre à cette question, intéressons-nous au projet, de sa genèse à sa création.

I. Le projet

a) Genèse du projet

Dès le début de mon stage, je fus assigné à la cartographie des musées et des institutions culturelles de la CAPH. Par définition, la cartographie est le terme généraliste désignant les méthodes conduisant à la création d'une carte²³. En outre, en suivant purement la définition, ma mission aurait consisté simplement à repérer les différents musées définis « comme toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». Mais aussi à mettre sur une carte les institutions culturelles, lieux où se cultive la culture, tels que les médiathèques, les archives ou encore les centres d'art. Autrement dit, cette mission aurait pu se faire sans qu'il soit question de quitter le bureau, en raison des outils de recherche actuels, me donnant accès à l'adresse, au descriptif des musées et à la possibilité de créer des points de géolocalisation via My Maps, par exemple.

Mais c'était sans compter la volonté d'innover, en d'autres termes, le fait d'apporter de la nouveauté pour le tourisme, se traduisant notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (les TIC)²⁴. La documentation scientifique amène la notion de « marketing territorial », étant le fait de vendre les attraits d'un territoire afin d'attirer des visiteurs. Pour ce faire, les offices de tourisme ou tout autre professionnel du tourisme utilisent des plateformes pour communiquer les atouts de leur territoire, pouvant devenir, après utilisation de l'attrait par un touriste, un produit touristique. Ici, l'attrait nous intéressant s'avère être les musées, donnant certes une haute idée de l'homme, tel qu'André Malraux le souligne dans *Le Musée imaginaire*, mais il est également possible de dire qu'ils donnent une haute idée du territoire. Cependant, force est de constater que la valorisation des musées de la Porte du Hainaut s'avère sommaire, voire en retard par rapport à **d'autres musées**. Ce fait me fut notamment communiqué par la chaire et par le conservateur en chef du patrimoine des musées de la CAPH. Ainsi, pour améliorer cette valorisation, l'idée d'un musée virtuel émergea ; toutefois, il me fallut faire un bref état des lieux afin de comparer le territoire au reste de la France. En outre, certains musées sont, depuis les années 2010, **visitables** virtuellement, à l'instar du musée de l'INSERM, voire des musées nationaux proposés par le ministère de la Culture. En ce sens, il se dessine un espace, une opportunité que les territoires doivent

²³ Pierre George et Fernand Verger (dir) Dictionnaire de la géographie, Puf, Paris, 1970, 2013. L'équipe sous la direction des deux auteurs cités précédemment définisse la cartographie comme l'« ensemble des techniques aboutissant à la production de carte... ».

²⁴ Lire Camal Gallouj et Erick Leroux, « E-tourisme, innovation et modes d'organisation », *managements &avenir*, 2011/2, n°42, p 213 – 231. Ou encore lire Leila Kebir et Olivier Crevoisier « Dynamique des ressources et milieux innovateurs » dans Publié dans R. Camagni, D. Maillat D. et A. Matteacioli (Eds), Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local, 261-290, 2004.

conquérir. La géographie d'Internet, relativement récente, définit d'ailleurs cet espace comme un prolongement du réel²⁵, amenant également l'émergence d'un nouveau type de tourisme, le tourisme virtuel. Par ailleurs, nombre de **visites immersives** ont été **réalisées** lors de la pandémie causée par la **Covid-19** ; de plus, d'après une enquête de **Sociovision**, le tourisme de masse est en crise, la mondialisation ne fait plus rêver. Ajoutons à cela une volonté de proximité, voire d'hyper-proximité, et un goût pour le virtuel, qui va devenir un moyen supplémentaire de visiter le territoire²⁶, Bref, le secteur touristique est en pleine mutation. Ainsi, ce bref état des lieux amène le fait que le virtuel est au cœur de la mutation touristique depuis un moment ; il est alors légitime de s'interroger sur l'intérêt du projet de la chaire. En somme, **qu'est-ce** qui fait du projet numérique de la chaire un projet innovant ?

Tout d'abord, c'est la manière d'utiliser le métavers²⁷. En effet, c'est par l'usage que l'innovation **paraît**, mais aussi en liant ce monde virtuel partagé à la culture²⁸, plus précisément, en amenant notamment de l'interopérabilité et en réunissant, dans un même lieu, différentes personnes (chercheurs, habitants, guides) au sein d'un musée non physique, afin de rendre accessible, au plus grand nombre, une nouvelle manière d'explorer la culture des musées de territoire. En d'autres termes, là où les visites virtuelles des musées proposent une découverte en solitaire, le projet de la chaire propose au public une découverte du musée autour d'objets scannés choisis, donnant un premier regard sur les musées, tout en proposant aux gérants des musées un inventaire tridimensionnel, mais aussi la possibilité de devenir un guide dans ce monde muséal virtuel. En somme, l'objectif du projet est d'innover **l'expérience sociale** ; de plus, le projet numérique de

²⁵ Perrat, Jean-François, « notions en débat. Le virtuel et le réel dans la géographie du numérique », *géoconfluence*, 2020, 21 janvier, url : [Notions en débat. Le virtuel et le réel dans la géographie du numérique — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](#), consulter le 22 juillet 2024.

²⁶ Oudghiri, Rémy, « Quel tourisme dans la société de l'après-covid ? », *urbanisme*, n°426, p 17-18.

²⁷ «Par définition, le métavers est « Encore au stade de concept, le métavers s'inscrit dans ce qu'il est d'usage de qualifier de « Web 3 ». Après l'Internet de première génération des années 1990, la généralisation des réseaux sociaux dans les années 2000 constitua le « Web 2 ». Le Web 3 développera les **interactions immersives et contributives, au travers de réalités virtuelles ou augmentées, d'avatars, de 3D et de jeux vidéo**. À ces expériences sociales immersives s'ajoutent des notions clés comme la souveraineté des communautés et la décentralisation (à l'aide de [la technologie de chaîne de blocs \(Lien sortant, nouvelle fenêtre\)](#)) et de nouveaux modèles de propriété et de valeur (NFT, cryptomonnaies). » dans Rocheux Maxime, « Metavers et tourisme : une mosaïque de possibles », *Banque des territoires*, 2023. *La banque du territoire*, 2023.

²⁷ L'usage culturel est plébiscité, en témoigne le rapport de la mission exploratoire sur les métavers rédigé par Adrien Basdevant, Camille François et Remi Ronfard, 2022.

la chaire fait également évoluer le modèle des musées de société²⁹ et notamment celui de l'écomusée³⁰. En invitant, à terme, l'habitant à participer également au scan des objets, mais aussi à la présentation des lieux. De surcroît, à notre connaissance, aucun écomusée virtuel reposant sur un réseau de musées physiques associés à une université comme tête de réseau n'existe pour le moment.

En outre, se dessine ici un nouvel usage du métavers qui, associé au musée, se retrouve être à la fois pédagogique (où l'on souhaite proposer au musée de se former) et inclusif, en amenant à pouvoir faire participer le citoyen à construire et à faire visiter son musée à la fois en réel et en virtuel. Mais aussi, le projet repose sur un réseau physique de musées et de chercheurs pour faire de la recherche, permettant, par l'étude, de faire du développement territorial.

Promouvoir, valoriser les patrimoines du territoire, tel est l'objectif du projet. Toutefois, afin d'atteindre ce résultat, il faut établir une méthodologie de projet, mais aussi se référer aux connaissances actuelles sur le musée et définir comment scanner les objets patrimoniaux pour le projet. Ainsi, il sera donc vu ci-après la méthodologie de recherche-action.

b) Méthodologie et outils

Ainsi le choix fut de diviser le projet numérique de la chaire en 3 grandes phases, comme le démontre le tableau ci-dessous :

1ère phase	Les musées et les institutions culturelles
2ème phase	Les sites à valeur patrimoniale
3ème phase	Les objets des habitants

Cependant, dans ce rapport, **seules** seront abordées la première phase et une ébauche de la seconde phase. En outre, pour parvenir à valoriser les différents musées, l'axe **tourisme, patrimoine et numérique**, assisté d'Irène Sartoretti, a mis au point deux protocoles de recherche, l'un brossant un portrait des musées, l'autre détaillant l'objet à scanner (voir Annexe 5 Protocoles). Toutefois, ici, les objets

²⁹ Le colloque de 1991 ayant eu lieu à Mulhouse-Ungersheim définit les musées de société : « comme des musées caractérisés par leur rôle de conservatoire, d'étude et de valorisation des collections composée d'objets et de document témoins de l'évolution de l'homme et de la société. Les principales disciplines scientifiques qui y sont exercées sont principalement les sciences humaines : histoire, ethnographie, histoire des techniques y sont dominantes mais sont aussi très présentes la géographie, la sociologie, l'urbanisme, l'écologie, la linguistique, l'architecture, etc. Et depuis deux siècles, ces démarches scientifiques permettent de les identifier par rapport aux musées d'art pour lesquels les choix de collections se font sur des critères esthétiques et par rapport aux musées de sciences naturelles, fondés sur la recherche en biologies, zoologie, paléontologie, géologie etc. Cette distinction est importante car fondatrice. Il ne s'agit pas là de considérer ces collections comme moins belles. Elles ont un autre sens : ce sont des objets ou documents témoins et non des œuvres. Et c'est au titre de la construction de la mémoire collective que leur mise en musée a été définie. »

³⁰ - « L'écomusée est une institution culturelle assurant, d'une manière permanente, sur un territoire donné, avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, présentation, mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent » article 1 de la charte écomusée datant du 4 mars 1984

ont déjà effectué un processus de patrimonialisation³¹, Autrement dit, ils sont reconnus comme ayant un intérêt pour une communauté, notamment historique, artistique ou encore scientifique.



SCANIVERSE

Figure 2 logo de l'application

Ainsi, les données recueillies par entretien sont à la fois quantitatives et qualitatives. Outre les protocoles, les objets font également partie des données ; ainsi, je fus amené à utiliser *Scaniverse*, une application en free service, permettant à son utilisateur de scanner les objets en trois dimensions. Plus précisément, l'application utilise trois technologies pour pouvoir scanner les objets. En outre, il y a le LiDAR bien connu des archéologues permettant de cartographier les sites de fouilles sous l'épaisse canopée de la forêt amazonienne. Plus précisément, cette technologie utilise la lumière réfléchie pour calculer les distances et nous rendre, à terme, un nuage de points. Outre cette technologie l'application utilise également la photogrammétrie étant une technique de mesure qui « consiste à déterminer la forme,

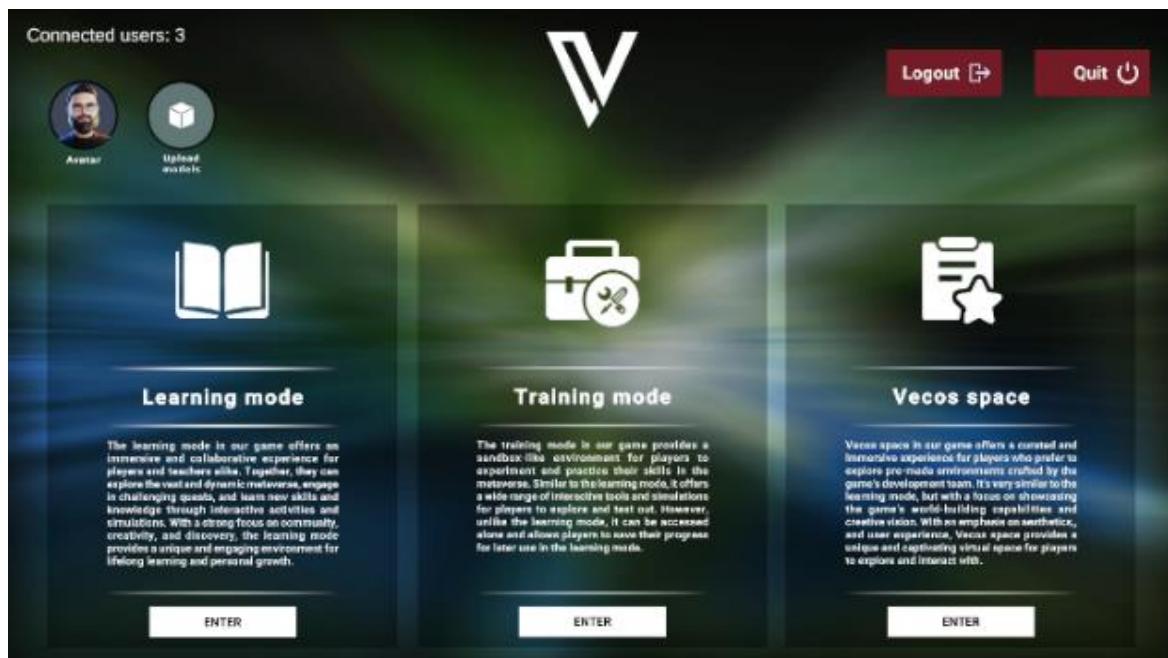


Figure 3 Vecos Virtual Education collaborative system

les dimensions et la situation d'un objet dans l'espace à partir de plusieurs prises de vues photographiques de cet objet. Elle permet tout simplement de restituer géométriquement des objets en trois dimensions, à la manière de la vision humaine. »³²

³¹ Définition issue du dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés de Jacque Lévy et Michel Lussault : **La patrimonialisation** : « processus s'appliquant aussi bien à un objet qu'à une réalité idéelle », définition qu'on peut compléter par celle d'Edith Fagnoni, pour qui « la patrimonialisation est un processus de reconnaissance et de mise en valeur d'édifices, d'espaces hérités, d'objets et de pratiques »

³² IGN magazine, n°94, 2019.p 16

Une fois le scan réalisé, il reste à le rendre accessible à tous. Bien que Scaniverse soit déjà lié à Sketchfab, où les utilisateurs peuvent déposer leur scan, il s'agit d'une plateforme commerciale offrant la possibilité de vendre les objets scannés. Or, scanner un objet d'un musée puis vendre cette copie paraît éthiquement discutable.

En ce sens, pour rendre les objets accessibles de manière pérenne, l'axe tourisme, patrimoine et numérique utilise un second outil, VECOS (*Virtual Education Collaborative System*), développé par Makram Mestiri. Plus précisément, VECOS provient d'un projet ANR France 2030, **DEMONS**, amenant l'UPHF et l'Université catholique de Lille à collaborer au sein du projet *Plateforme d'Expériences Immersives Apprenantes* (PEIA). Autrement dit, il s'agit de la première plateforme de métavers entièrement dédiée à l'éducation.

De surcroît, la culture doit être accessible à tous et pour tous, autrement dit la démocratiser et la rendre gratuite, d'où l'usage du Web 3 (autre nom pour le métavers).

Ainsi, il est possible de résumer la récolte de **données** par le schéma suivant :

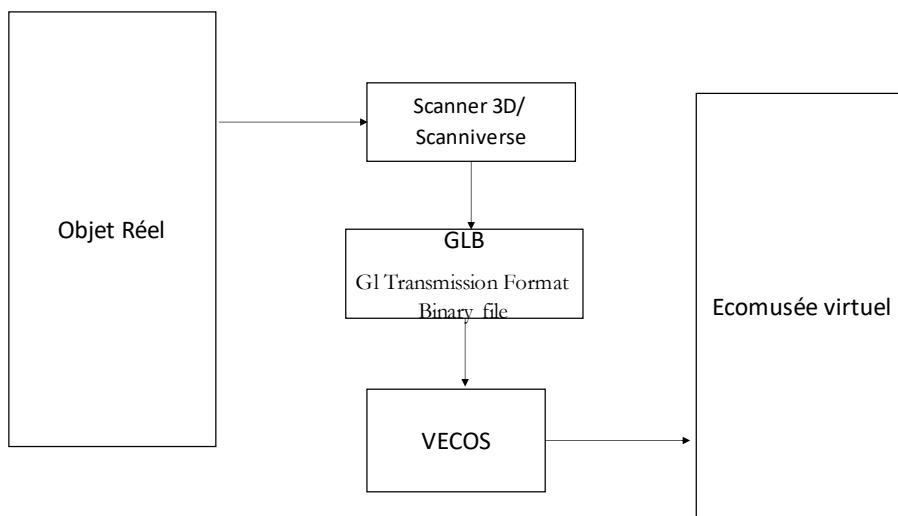


schéma 1 Organigramme : de l'objet réel à l'écomusée virtuel, Maxence Petit,2024.

Toutefois, afin de coordonner cela, j'ai mis en place un plan d'action ([Annexe 6 : Plan d'action du projet associant la phase 1 et 2 de la chaire](#)), me permettant d'organiser mon travail à la fois théorique et de créateur de contenu. Néanmoins, les étapes de ce plan d'action peuvent se réaliser en même temps ; ainsi, la récolte d'objets a pu se faire en même temps que les entretiens basés sur les protocoles de recherche établis avec Irène Sartoretti et validés par Makram Mestiri. Toutefois, ces protocoles de recherche se sont révélés trop ambitieux pour certains musées. En outre, certains musées n'ont pas de données statistiques sur les visiteurs, ni même de projet scientifique et culturel établi.

Ainsi, les données qualitatives et quantitatives doivent être comparées aux données acquises par mes recherches documentaires, composées de documents issus de la Porte du Hainaut, de l'office de tourisme, des rapports du **CESER**, des revues ou encore des publications scientifiques, ainsi que des données

publiques accessibles sur l’Insee ou sur le site Open data.gouv, voire directement sur le site du ministère de la Culture pour des données concernant la fréquentation de certains musées. Outre les objets, l’objectif est également de collaborer avec les musées pour les valoriser au sein d’une autre application, s’avérant être une extension à VECOS : **HERES** (Héritage. Réalité. Escapade. Sportive.). De surcroît, afin de correspondre aux objectifs de la chaire et après quelques lectures, pour valoriser le patrimoine de la CAPH, il faut davantage se tourner vers une approche territoriale, autrement dit voir le patrimoine comme une ressource, voire comme une ressource territoriale³³. Cet ensemble de données m’a permis d’analyser la situation muséale de la Porte du Hainaut et de construire une ébauche d’écomusée virtuel.

c) Etat de l’art

Toutefois, avant d’entrer dans le vif du sujet, une question doit être formulée ; en effet, ce projet a pour objectif de valoriser la collection des musées, autrement dit les objets. Toutefois, qu’est-ce qu’un objet au sein d’un musée ?

Il est tentant de dire, comme pour le patrimoine, que tout peut être objet. Mais, comme pour le patrimoine, il est possible de catégoriser les objets. En effet, il faut dresser un bref état de l’art sur l’objet par une approche croisée de différentes disciplines. En effet, force est de constater que la notion d’objet est utilisée par de nombreux chercheurs : historiens, archéologues, ethnologues, anthropologues, géographes ou encore muséologues. Ainsi, notons qu’il y a une relation intime entre le chercheur et l’objet, permettant d’apporter une première catégorie ; en outre, l’objet peut être un objectif de recherche. Autrement dit, la recherche repose sur un objet **irréel**, fruit d’une accumulation d’interrogations.

C’est par ces interrogations que le musée, en lui-même, peut devenir un objet de recherche à part entière. Le musée n’est-il pas vu, dans l’économie du tourisme, comme un potentiel produit touristique que le touriste est amené à consommer ? Réponse affirmative, certes, mais la consommation peut également apporter une recherche philosophique et même induire une considération de la satisfaction du visiteur par le critère de bonheur.

Ou encore, la muséologie souligne une prise en considération du public ayant pris, depuis les années 1960, une place conséquente dans les études³⁴. Par ailleurs, de récentes expositions ou des chantiers d’exposition, tels que le muséum d’histoire naturelle de Lille, demandent au public leur participation en les invitant à des ateliers. Outre le fait de connaître le public, la muséographie amène la participation de celui-ci au sein des musées. Par ailleurs, un touriste est éphémère ; il faut donc s’appuyer sur le public local, c’est-à-dire l’habitant, pouvant engendrer la création de musées dits associatifs. Cependant, le touriste ne cherche non

³³ Pierre-Antoine Landel, Nicolas Senil, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement » *Développement durable et territoires*, Dossier 12, 2009.

³⁴ La création de la revue Musée et Public en 1969 montre cet intérêt. Ici lire *La muséologie* de Noémie Drouquet.

pas le musée, mais les objets qui font la réputation du musée (la **Joconde** et le **Louvre**). En effet, l'objet, ou plutôt les objets qui nous **intéressent** ici, se trouvent être l'objet matériel, issu de la consommation **humaine**, si l'on s'intéresse à la littérature anglaise, là où la France s'est intéressée à la technique.

Néanmoins, cet aspect amène Marie-Pierre Julien et Céline Rosselin à présenter la « culture matérielle »³⁵. Ces mêmes objets sont soumis au regard des sciences humaines citées plus haut, cherchant à comprendre et à décrire la société de leur point de vue. Toutefois, l'étude des objets s'avère être un champ interdisciplinaire. En effet, si l'historien voit en l'objet archéologique une trace du passé, il doit l'associer à **d'autres éléments** pour rendre la parole à l'objet, souvent d'une époque plus ancienne, lui permettant de décrire le fonctionnement d'une société. Ainsi, l'historien étudie les sources **écrites**, les **comparant** aux données archéologiques comme complément au texte.

À l'inverse, l'archéologue peut, en comparant et en étudiant un objet sur des sites, dire s'il s'agit d'un site **où** vivait un homme riche ou un homme pauvre, voire si le lieu était un centre d'artisanat ou une ferme. De même, l'archéologie rencontre l'ethnographie lorsque l'objet n'est plus utilisé par une communauté, devenant ainsi un objet témoin.

Enfin, un géographe voit les objets d'un musée comme un impact de l'homme sur un espace, mais aussi comme des éléments permettant de faire de la géohistoire, en apportant des données sur l'évolution d'une zone. En revanche, ces objets avaient tous une fonction avant de devenir un sujet d'étude ou un objet de collection, amenant Fabrice Grognat à mettre en exergue que « l'objet n'appartiendrait plus à son concepteur scientifique. En vieillissant, il serait donc adopté par de nouveaux parents, les conservateurs du patrimoine »³⁶. Toutefois, le muséologue souligne également que l'ethnographie d'aujourd'hui est en pleine mutation, car l'étude de l'objet doit également prendre en compte la mondialisation, où les différents peuples, par les objets, veulent se distinguer, soulignant ainsi leurs identités. Résumons : l'objet, au sein d'un musée, est révélateur de la société dans laquelle il fut utilisé. Néanmoins, pour comprendre l'objet, il est primordial de l'aborder sous différents prismes, spécialisés ou non.

Outre l'objet, le musée est également en pleine mutation. Comme dit précédemment, le public joue un grand rôle, mais aussi le numérique. D'une part, pour l'enrichissement de sa collection, son animation et sa gestion, le musée doit être le fait de l'habitant et pour les habitants. Cependant, Bénédicte Rolland-Villemot met en exergue une nuance sur le rôle de l'habitant dans l'écomusée, notamment sur sa gestion, où la collection est enrichie par des dons et mise en scène par des professionnels. Or, la conservatrice en chef du patrimoine citée précédemment souligne que : « désormais, l'action du musée hors du musée va souvent devenir plus importante que le résultat des simples visites physiques. C'est ainsi qu'ils devront jouer un rôle majeur dans le nouvel impératif éducatif et civique de notre époque : apprendre à lire fut en effet l'enjeu des siècles précédents ; apprendre à voir devient celui de notre planète interconnectée. »³⁷.

³⁵ Lire Julien Marie-Pierre, Rosselin Céline, *La culture matérielle*, La découverte, Paris, 2005.

³⁶ Grognat Fabrice, « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », *Gradhiva*, n°2, 2005, p49-63.

³⁷ Rolland-Villemot Bénédicte, « L'écomusée une nouvelle forme de muséologie à l'international ? », e-Phaïstos, VIII-1, 2020.

C'est plausiblement ici que le **Web 3** peut jouer un rôle prépondérant, en amenant l'habitant à devenir le donateur, mais également celui qui mettra en scène son objet, touchant ainsi le public du Web. Reste toutefois à savoir quelles sont les limites de cette participation du public, questionnant encore les muséologues.

De plus, l'état de l'art informe qu'un objet permet la recherche et la construction de l'identité ; c'est pour cela que l'idée de faire un écomusée virtuel répondant aux questions de recherche nous semble pertinente. De plus, rappelons que l'écomusée est un musée éclaté ; en raison de cela, il est tout à fait légitime d'étudier les musées de la Porte du Hainaut, et tout particulièrement les objets qu'ils renferment, pour présenter le territoire.

II. Des musées de société à l'écomusée virtuel de la porte du Hainaut.

Tout d'abord, pour comprendre et connaître le territoire de la Porte du Hainaut, je fus amené à rencontrer le conservateur en chef du patrimoine des musées, Philippe Gayot, qui me brossa un portrait des musées susceptibles d'être rencontrés sur le territoire. Ainsi, cet échange m'amena à me renseigner sur les musées de société. En ce sens, en France, le musée de société est une catégorie administrative regroupant tous les musées étudiant « l'évolution de l'humanité dans ses composantes sociales et historiques, et transmettant les relais, les repères pour comprendre la diversité des cultures et des sociétés. Il ne s'agit pas de construire un domaine réservé, mais d'offrir un terrain d'aventure à l'investigation de tous les chercheurs des sciences humaines. »³⁸. Plus précisément, cette catégorie regroupe les musées mettant en avant les traditions et arts populaires, l'histoire locale, la science, l'industrie, ainsi que l'évolution de la société dans son environnement. Bref, il est un terrain d'étude singulier pour les sciences humaines et sociales³⁹, se distinguant ainsi des autres musées par ses perspectives de recherche pluridisciplinaire.

Ces deux définitions montrent ainsi que les musées de société sont diversifiés et possèdent des collections riches et variées, invitant à la transversalité et à l'interdisciplinarité. Cependant, d'où viennent ces musées de société ?

En somme, c'est entre le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle que la France vit, sur son territoire, l'apparition de musées du folklore, voire de musées de curiosités. Au même moment, le pays connut des avancées scientifiques, notamment en ethnographie⁴⁰ non négligeable. Néanmoins, malgré le progrès scientifique et une évolution scénographique, les musées proposent des expositions faites de reconstitutions parfois anachroniques, où l'utilisation de mannequins habillés était monnaie courante ; citons, par exemple, le musée de Perrin de Puycozun à Dijon, éponyme de son fondateur. Pourtant, comme le souligne Noémie Drouget, en 1937, Georges Henri Rivière, contemporain des musées folkloriques, cherche un nouveau modèle de muséographie plus rigoureux dans la démarche scientifique. Le terrain d'étude de Rivière fut le Musée national des arts et traditions populaires (MNATP) à Paris et, au sein de la campagne française, la création de musées d'arts et traditions populaires (ATP). Ces ATP sont le fruit d'une volonté décentralisatrice du

³⁸ Emilia Vaillant, 1993 dans le rapport de Florence Pizzorni, 2016 « Les musées de société, musées du XXI^e siècle »

³⁹ Définition du musée de société : « musée de société (angl.community/ society museum, esp. Museo de sociedad). n.m. – Catégorie de musées apparue en France au début des années 1990. Le terme de musée de Société regroupe, de manière plutôt englobante, des écomusées, des musées de plein air, des musées d'histoire ou d'ethnographie, des Heimatmuseen (musée du Terroir allemand) ainsi que des musées thématiques. Le nom « musée de Société » est conçu comme rassembleur, cherchant à regrouper une mouvance qui partage des valeurs et des façons de faire plutôt qu'un sujet particulier, mettant en avant la volonté de produire des expositions de discours. Dans celui-ci, la société occupe un centre qui relègue l'objet dans une proposition plus ou moins seconde, où les sujets sont abordés dans une logique transversale et anthropologique, intégrant les publics au cœur même de leurs actions. Soucieux d'articuler le local et le global, la société dans son ensemble et les communautés (en se gardant du communautarisme), la société et l'humanité dans une vision planétaire, ces musées contribuent à inventer les formes qui correspondent au mieux la société d'aujourd'hui et de demain. »

conservateur, créant ainsi un réseau muséal qui sera le terreau d'une école. Rivière opta pour promouvoir une décentralisation du modèle parisien et concourir ainsi à une identité régionale, voire locale, au sein des provinces, qui s'affirme. Le **MNATP** devient quant à lui un laboratoire lié au **CNRS**, afin de développer un modèle de musée d'ethnographie scientifique se distinguant des musées du **folklore**.

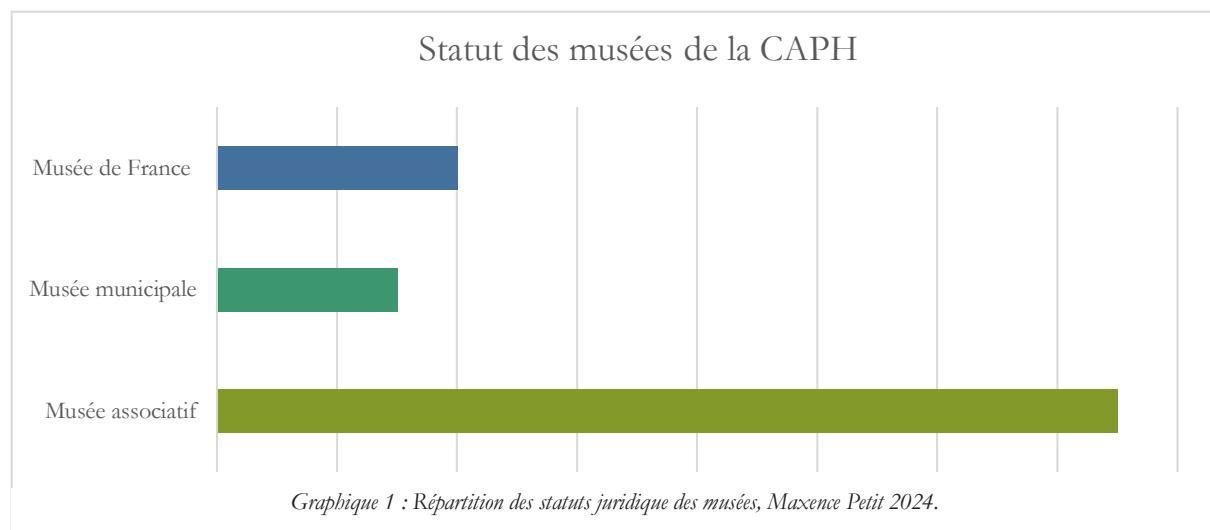
Outre les ATP, Georges Henri Rivière et Hugues Varine ont **élaboré** également un nouveau musée, ancré davantage dans le territoire, défini comme « un musée de l'homme et de la nature ressortissant à un territoire donné, sur lequel vit une population, à la conception et à l'évolution permanente duquel cette population participe » : l'**ecomusée**, conçu dans la continuité des **parcs naturels régionaux**.

Cet état de l'art souligne ainsi qu'il n'y a pas un seul type de musée de société, amenant les muséologues à créer une typologie des musées de **société**. À ce titre, j'emprunte ici la typologie mise en avant par Noémie **Drouquet** dans *Le musée de société, de l'exposition de folklore aux enjeux contemporains*, plus précisément au chapitre 3 intitulé « Le musée de société : une institution protéiforme ».⁴¹ Néanmoins, **seuls** seront cités ici les types de musées **rencontrés** au sein de la CAPH. Toutefois, une autre typologie doit être utilisée ; en effet, comme nous l'avons déjà signalé, un musée se définit par sa collection. Ainsi, il sera également utilisé la typologie mise au point par la Fédération des écomusées et musées de société.

Par conséquent, grâce à ces deux typologies, on peut réaliser un tableau ([Annexe 7 tableau musée de la CAPH](#)) répertoriant les différents musées qui, **associé** à un graphique, permet d'apporter quelques informations pour brosser un portrait muséal de la **Porte du Hainaut** ; en d'autres termes, faisons un zoom sur les musées de la CAPH.

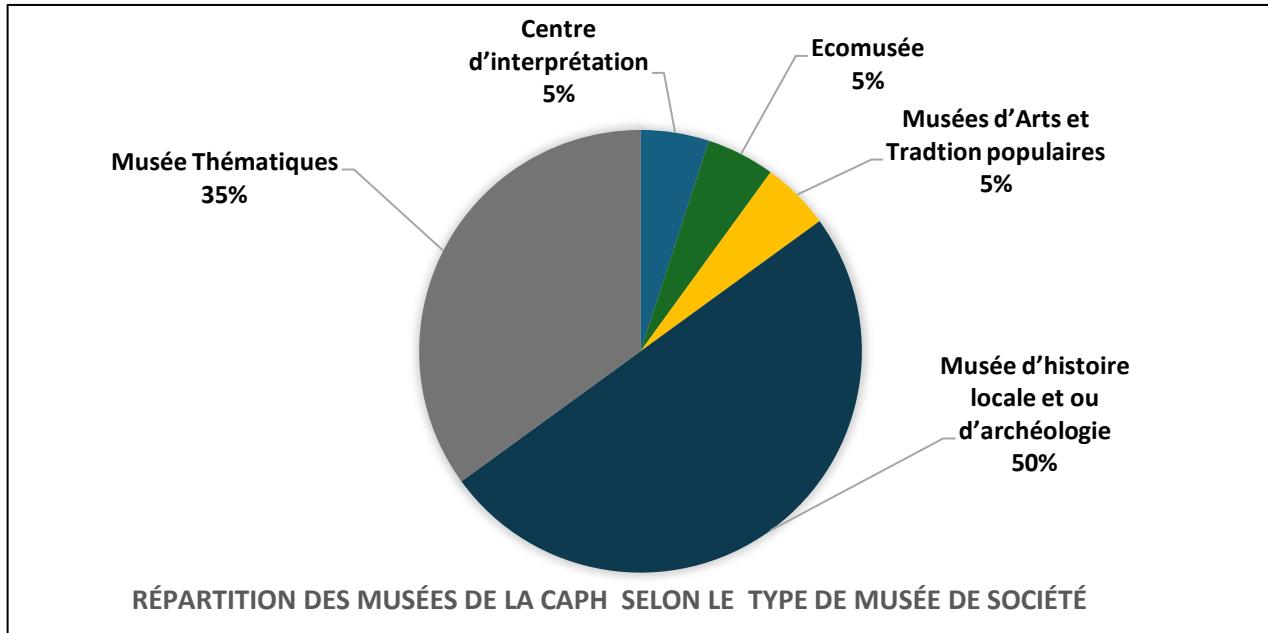
a. Zoom sur les musées de la CAPH

Premièrement, il est notable que la CAPH a sur son territoire un tissu **muséal** relativement dense, en majorité associatif. (voir [Annexe 8 : carte musée de société](#)). De surcroît, certains musées associatifs ont



⁴¹ Opcit, page 103-153

l'appellation *Musée de France*, à savoir ceux d'Escaudain et d'Ostrevant, devant donc répondre aux obligations d'une telle appellation en vertu de la loi du 4 janvier 2002. À ces musées s'ajoutent deux musées communaux, à savoir la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux et le musée d'histoire et d'archéologie de Denain. (voir [Annexe 9 carte musée de France](#)). Ensuite, s'ensuivent trois musées communaux, comme le souligne le graphique ci-dessous.



Graphique 4, répartition des musées de la CAPH selon le type de musée de société, Maxence Petit, 2024.

Figure 4 Menu de l'application scaniverse Graphique 5, répartition des musées de la CAPH selon le type de musée de société, Maxence Petit, 2024.

Par ailleurs, si l'on s'intéresse à la nomenclature ou à l'objectif visé par les musées, il est possible de catégoriser les musées de la Porte du Hainaut en **cinq** groupes distincts, selon la typologie avancée par Noémie Drouget. Ainsi, les musées de société de la Porte du Hainaut possèdent majoritairement une collection constituée d'objets afin d'expliquer l'histoire locale ; arrivent ensuite les musées thématiques, puis les centres d'interprétation, les ATP et enfin un écomusée (graphique 2).

Ce constat, amené par la lecture du graphique 2, amène plusieurs interrogations. Tout d'abord, pourquoi un tel engouement pour l'histoire locale et le **patrimoine** ?

Pour comprendre cela, intéressons-nous aux étapes ayant conduit à la création de cette nouvelle forme de musée, plus précisément en prenant en compte l'histoire contemporaine de la Porte du Hainaut.

Ce territoire fut créé récemment ; il est, comme vu au chapitre 1, le résultat d'un consensus politique. De surcroît, force est de constater que l'on distingue trois micro-territoires au sein de la Porte du Hainaut : l'Amandinois au nord, le Denaisis au centre et une partie de l'Ostrevant au sud. Par conséquent, ce territoire est à relier à une histoire plus régionale, nous amenant à laisser de côté les limites administratives pour mieux appréhender l'histoire. Et quelle histoire : le Nord de la France a connu les guerres, la modernisation des

campagnes, les crises économiques et industrielles ; en outre, citons le choc pétrolier, la délocalisation de la sidérurgie ou encore la fermeture des mines, qui affecta le bassin minier.

(Annexe 11 carte du bassin minier, auteur : la Porte du Hainaut). Or, généralement, la « société croit que le passé pèse sur le présent et l'oriente ; la **maîtrise** symbolique de ce passé a été considérée comme un enjeu de pouvoir, un élément de définition et d'enracinement de *l'homme nouveau* »⁴².

Après les crises, ce qui autrefois faisait partie **intégrante** du dynamisme du territoire fait aujourd’hui partie de son passé. Pire, cette crise a conduit à l’augmentation des inégalités, perceptible encore aujourd’hui. Néanmoins, l’histoire peut compter des événements brutaux (révolte, guerre, etc.), mais elle démontre également des preuves de résilience, résultant d’une période d’adaptation⁴³ dynamisée par les populations. C’est notamment cette population qui, en acceptant les crises, **prend** le dessus sur le passé. Néanmoins, cette population voit disparaître son identité au fil du temps, reconnaissant ainsi, en un objet fonctionnel, un patrimoine à transmettre, témoin d’un passé révolu.

À ce titre, ce regroupement **d’objets** devient alors une collection, devenant, s’il est reconnu par le politique ou par une communauté, un musée, que l’on peut définir sous les mots d’André Malraux.⁴⁴, est « un des lieux qui donnent la plus haute idée de l’homme⁴⁵ ». Autrement dit, les musées permettent de découvrir l’histoire du monde, l’histoire d’un pays, d’une nation ou encore d’une communauté, bref, son identité. Ce besoin d’identité peut également provenir d’une certaine angoisse de l’oubli, amenant alors l’envie de sauver ce qu’il a été, car, dépassée par l’évolution de la société, notamment technique, une partie de la population voit ce qui faisait son identité disparaître⁴⁶. Outre l’histoire ; cette recherche d’identité se retrouve également dans les musées d’art et tradition populaire, les fameux ATP de George Henri Rivière. Néanmoins force est de constater que le musée d’Escaudain, bien que musée de France, n’offre pas une scénographie tel que GHR l’imaginé. Ainsi, c’est dans ce contexte de recherche d’identité, de sauvegarde du patrimoine que naissent localement les musées du folklore, les musées d’histoire, les ATP, ou encore les écomusées⁴⁷ . Bien que la recherche d’identité se retrouve dans de nombreux musées visibles par des collections variées, certains musées dit thématiques, ne s’intéressent uniquement qu’à un seul domaine tel : La maison de la typographie (Haspres), ou encore le musée de la résistance en zone interdite (Denain). À ce choix, il est intéressant de souligner deux cas de figure relevant où d’une volonté personnelle de transmettre un « savoir-faire » ou de faire « devoir de mémoire ». En outre, le savoir-faire se traduit ici par la volonté d’un professionnel à transmettre sa technique lui permettant de réaliser son travail. La plupart des musées thématiques rencontrés amènent notamment que le médiateur du musée s’avère être un homme ou une femme du métier (Musée de l’art photographique à Mortagne du Nord), souhaitant partager ces connaissances. Outre le savoir-faire, un musée formé par des résistants appel au devoir de mémoire, ce musée associatif découle d’une politique

⁴² Mairot Philippe, « Musée et société », *Ethonologie française*, 1997, n°3, p 344-356.

⁴³ Nous préférons le terme d’adaptation plutôt que celui de transition.

⁴⁴ André Malraux fut ministre de la Culture sous la présidence de Charles de Gaulle de 1959 – 1969.

⁴⁵ André Malraux, *Le musée imaginaire*, Gallimard, 1996.

⁴⁶ Lire Octave Debabry, « L’écomusée est mort, vive le musée », *Publics et Musées*, n°17-18, 2000.

⁴⁷ Lire Noémie Drouget, *Le musée de Société : de l’exposition de folklore aux enjeux contemporains*, Armand Colin, 2015

plus vaste luttant contre l'extrémisme et le risque de voir ressurgir un parti Nazi. Ainsi, le musée de la Résistance en zone interdite **agit** notamment sur le public en transmettant et en informant, notamment sur les événements **à venir** si le monde sombre dans la démagogie, le racisme, l'antisémitisme, voire la violence sociétale, mais aussi l'intolérance. Ainsi, les musées thématiques de la **Porte du Hainaut** sont de deux natures : l'un transmettant un **savoir-faire**, l'autre un **savoir-être**, formant le citoyen. Enfin, certains musées prennent en compte l'environnement, soit parce qu'il est l'objet premier du musée, tel que la Maison de la forêt, étant un centre d'interprétation mais possédant également une collection d'objets mettant en exergue des métiers liés à la forêt, ou encore à la faune et à la flore susceptibles d'être trouvées en forêt. Soit, il s'agit d'un écomusée prenant en considération la définition même de l'écomusée, devant mettre en avant l'environnement dans lequel évolue la population. En d'autres termes, ces musées de société sont pléthores et variés ; ce sont des lieux où est mis en lumière un moment du passé, généralement symbolique pour la population.

Cependant, force est de constater qu'une analyse plus fine peut être réalisée, notamment en empruntant la typologie proposée par la Fédération des écomusées et des musées de société. En effet, l'essence d'un musée est sa collection ; ainsi, il est possible de tenter de classifier les musées de la **Porte du Hainaut** en fonction de la typologie établie par Florence Pizzorni au sein de son rapport « Les musées de société du XXIème siècle⁴⁸ » à destination du ministère de la culture. Ainsi, quatre catégories peuvent être mises en avant. En ce sens, la **catégorie 1** désigne une collection polyvalente regroupant l'art, l'histoire et la société locale et naturelle ; la **catégorie 2**, où la collection est davantage tournée vers un **canal historique**, incluant les écomusées, le patrimoine **ethno-rural, urbain et industriel**, ainsi que les ATP ; la **catégorie 3** met en avant les spécialités ; enfin, la **catégorie 6** souligne les **transports divers**.

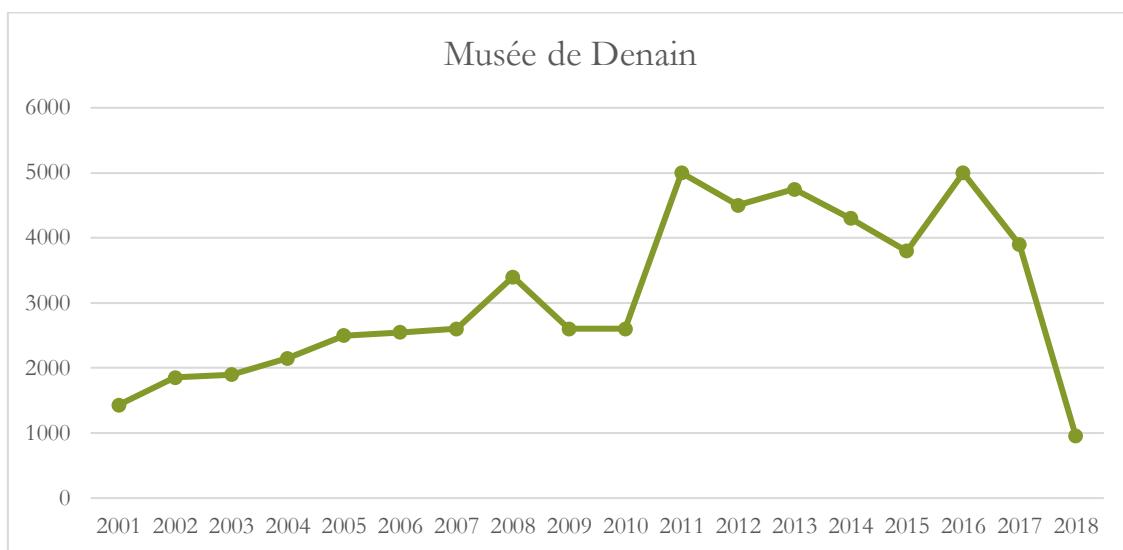
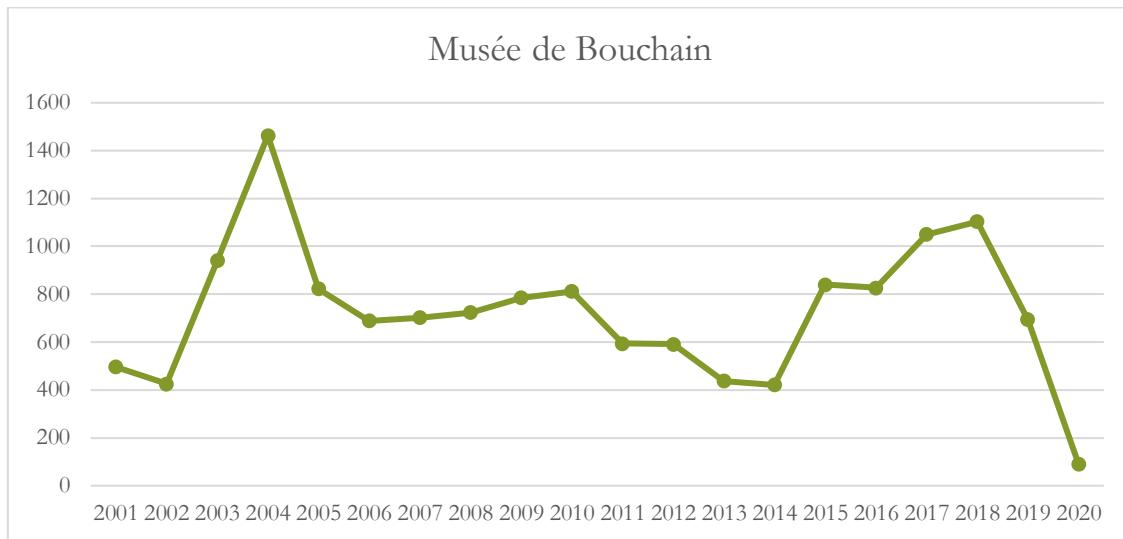
Néanmoins, si les musées de la Porte du Hainaut possèdent des collections variées, les musées associatifs, **majoritaires** sur le territoire de la Porte du Hainaut, semblent tous rencontrer des difficultés.

b. Difficultés et besoins

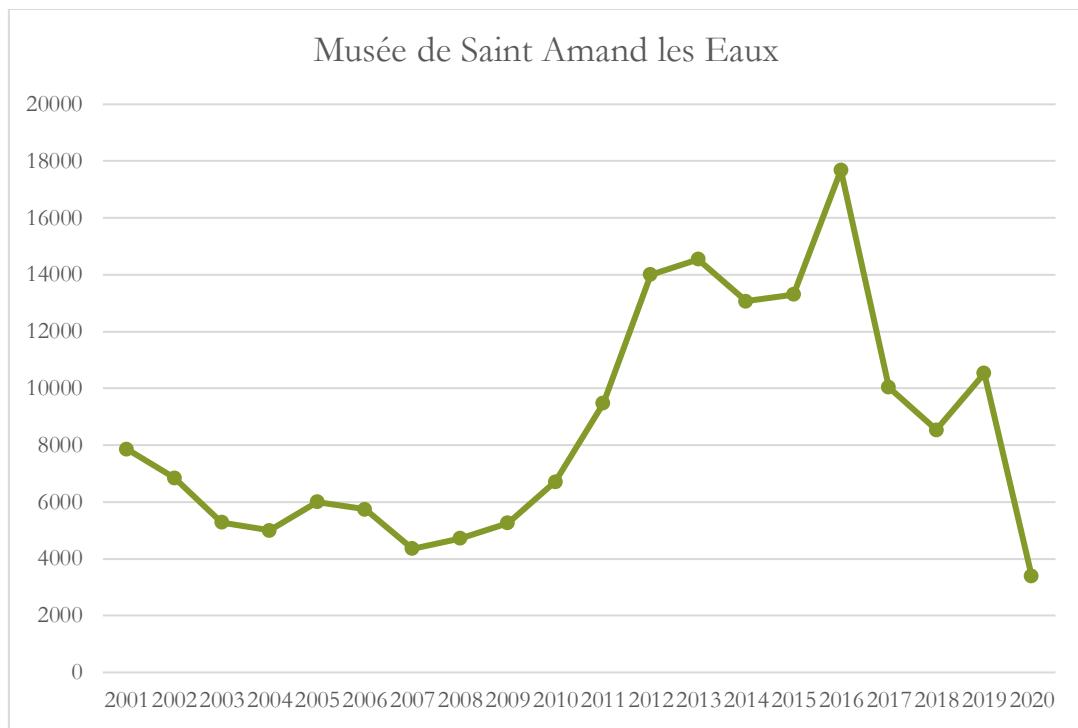
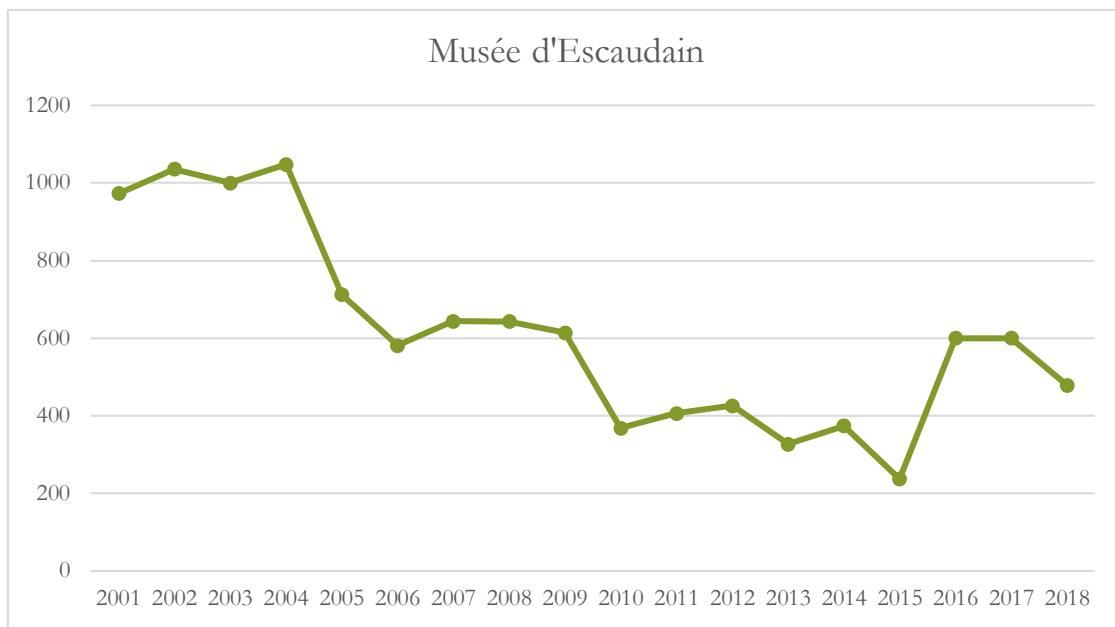
En premier lieu, il est important de rappeler l'impact de la **Covid**, pouvant expliquer en partie les difficultés de **fréquentation** que les musées de la **Porte du Hainaut** connaissent, qu'ils soient *Musées de France* ou non. La crise a d'ailleurs lourdement impacté certains musées, à l'instar du musée de l'art photographique de Mortagne-du-Nord, n'ayant pas pu faire son ouverture.

⁴⁸ Les musées de société au XXIème s., bilan et perspectives, rapport pour le Ministère de la culture, 2017, ined.

Néanmoins, la fréquentation des musées **diminuait** bien avant la crise de la **Covid**, comme le soulignent les différents graphiques⁴⁹.



⁴⁹ Seul fut pris les données en libre accès des Musées de France, mis à disposition par le ministère de la culture. [Fréquentation des Musées de France — Ministère de la Culture.](#)



Par ailleurs, si la crise a **impacté** les musées, leur organisation **elle-même** peut être un facteur de cette faible fréquentation. En effet, la plupart des musées sont **ouverts** seulement à certaines heures. À titre d'exemple, citons les horaires d'ouverture de l'écomusée *Il était une fois la Sentinel*, ouvert le mercredi de **10 h 00 à 11 h 30** ; le musée de l'Art photographique de Mortagne-du-Nord, ouvert le jeudi de **10 h 00 à 17 h 00** ; ou encore le musée de Rumegies, lié aux heures d'ouverture de la mairie, sans compter que certains musées ne sont visitables que sur rendez-vous. Outre l'accessibilité, les musées sont, en grande majorité,

associatifs, avec les problèmes inhérents au fonctionnement associatif⁵⁰, Autrement dit, **financiers** ou encore en **ressources humaines**, voire lorsque le local est lié au bon vouloir de la mairie. Ainsi, l'Historial met en avant des problèmes de chauffage, ou encore le musée de Rumegies montre des soucis thermiques ; certains musées peinent même à trouver le temps de réfléchir à une nouvelle scénographie, tel que la Maison de la forêt, invitant les visiteurs ou les habitants à répondre à un questionnaire.

Outre les problèmes courants, il est à noter une réelle différence entre un musée suivant la muséographie actuelle, notamment liée à la loi de 2002, autrement dit sous l'appellation « *Musée de France* », et les musées associatifs de la **Porte du Hainaut**. Nous sommes loin de la nouvelle muséographie mise au point par Georges Henri Rivière, valorisant un discours scientifique.

Ainsi, deux discours peuvent être perçus à travers les musées. D'une part, la scénographie du musée de Denain, avec peu d'objets exposés, suit un discours scientifique, notamment thématique. À l'inverse, les musées associatifs cherchent à montrer ce qui a existé en recréant des scènes de vie ou en mettant en exergue une collection complète. Cela amène une scénographie chargée, semblable à celle des musées du **XIX^e siècle** (cabinet de curiosités, folklore).

Cependant, ces deux types de scénographies ont leurs atouts. La scénographie d'un musée d'État, où l'objet sert de support au discours, peut aider le public à comprendre et à réfléchir sur un thème de société. À l'inverse, les musées associatifs peuvent, quant à eux, amener le visiteur dans une autre époque, proposer une expérience immersive **en direct**, tout en étant plus conviviaux, renforcés par la passion émanant du personnel de l'association, ce qui constitue une opportunité touristique.

En revanche, le diagnostic n'amène pas une situation si catastrophique : certains musées associatifs réalisent des expositions thématiques, voire des expositions temporaires, créant ainsi une diversité d'offres culturelles, tel que l'Historial amandinois, avec plus ou moins de succès.

De plus, comme l'a rappelé la géographe Claire Delfosse lors du séminaire « *Le musée est dans le pré* »⁵¹, les musées associatifs sont un enjeu, pour le développement culturel rural. En d'autres termes, ils sont une ressource territoriale⁵² potentielle, qui, une fois activée, peut devenir une ressource patrimoniale afin de favoriser le renouvellement du tourisme au sein de la campagne de la CAPH. Parmi ces musées, un musée

⁵⁰ Lire Célia Fleury, « De la collection privée au musée associatif : quel développement pour la centaine de musées non labellisés « musée de France » du département du Nord ? », dans *Musée en Mutation*, 309-322 p.

⁵¹ Webinaire s'étant déroulé le 6 juin 2024

⁵² D'après Hugues François, Maud Hirczack et Nicolas Senil dans « Territoire et patrimoine : la Co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'économie Régionale & Urbaine*, 2006, une ressource territoriale se définit comme « une ressource spécifique qui peut être révélée selon un processus intentionnel, engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire, de nature différente selon qu'elle emprunte ou non le circuit de la valorisation. ».

a retenu mon **attention**, celui de la **Calèche avesnoise**, qui peut devenir un musée du cheval et de la ruralité, mais cela est une autre histoire.

Les difficultés mises en avant ci-dessus sont déjà connues des professionnels des musées (conservateurs, attachés à la conservation, etc.). À ces difficultés, une solution peut être envisagée : la **mise en réseau**. À ce titre, c'est ici que ma recherche de partenaires agissant sur le territoire et la mise en réseau entrent en jeu.

Outre les musées, qui sont des partenaires obligés pour la réalisation et le déroulement du projet, il y a des acteurs publics aidant les musées, à l'instar de l'Proscitec, agissant sur la région des Hauts-de-France, dont l'objet est de :

« promouvoir notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais la conservation et la mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises ; engager toute action utile pour la réalisation de son programme ; faire connaître le patrimoine professionnel et celui lié à toute activité économique comme partie intégrante du patrimoine culturel ; mobiliser toutes les forces vives susceptibles d'aider à conserver et valoriser ces patrimoines ; favoriser la réalisation et le développement d'initiatives permettant l'accès à la culture scientifique, technique et industrielle, et participer à toutes réflexions et recherches à ce sujet. »⁵³.

Plus précisément, les actions menées par l'Proscitec consistent à aider les musées à la réalisation d'un inventaire, à la conduite d'audits ou encore à l'organisation de formations⁵⁴. Par ailleurs, Proscitec s'est perfectionnée dans la gestion des collections, notamment sous le prisme de l'inventaire. Ainsi, une rencontre fut programmée avec Proscitec le **22 avril**. Néanmoins, cette réunion n'a pas encore abouti à un partenariat, mais la prise de contact a permis de faire connaître la chaire auprès d'une association reconnue.

Outre Proscitec, bien d'autres **associations** peuvent être sollicitées, notamment **Musées Nord**, l'association des conservateurs des musées, ou encore l'association diocésaine qui, par son service du patrimoine, peut se révéler d'une aide technique précieuse concernant le patrimoine sacré.

Outre les associations, qui pourraient être des acteurs et partenaires intéressants, il y a également les acteurs publics, tels que le Département du Nord, intervenant comme partenaire financier. En effet, le département a mis en place, depuis **2010**, un dispositif d'aide aux musées thématiques ([Annexe 10 Documents pour candidater au dispositif aide au musée thématique donnée par le Département du Nord](#)). En effet, les musées peuvent demander de l'aide au département afin d'améliorer leur situation. Pour la plupart, les musées sollicitent une aide exceptionnelle de **500 euros**. En revanche, le département subventionne également des projets ambitieux souhaitant développer un réseau muséal dans le département du Nord.

C'est ainsi que j'ai proposé à la chaire tourisme de réaliser un dossier afin d'obtenir une subvention auprès du **Département du Nord**. Ainsi, le **18 juillet**, une réunion avec le département **a eu lieu** ; à l'issue de cette

⁵³ Journal officiel consulté le 22 juillet 2024.

⁵⁴ Les différentes informations proviennent de l'écrit de Dekeyne, Fanny. « Inventaire PROSCITEC : outil de valorisation et de gestion de patrimoine ». *La recherche sur le patrimoine et les outils numériques à l'épreuve de l'expérimentation*, édité par Nicolas Asseray, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2020, et des entretiens avec les différents musées citant l'association mais aussi l'association elle-même suite à un rendez-vous s'étant dérouler le 22 avril 2024.

réunion, **quelques conseils** sur le projet ont été formulés, notamment sur la pérennité des collections, l'accessibilité des objets numérisés par les musées, ou encore des orientations vers d'autres partenaires financeurs, comme la **Direction régionale des affaires culturelles**.

En effet, la DRAC accompagne également les organismes de recherche pour la participation à la vie culturelle et aux politiques territoriales. Parallèlement à cette recherche d'acteurs, la création d'une base de données s'est effectuée en visitant les différents musées et en scannant des objets, après avoir sélectionné ceux-ci avec les responsables des musées.

III. Du jumeau numérique au musée imaginaire d'André Malraux ?

a) Le scan de l'objet

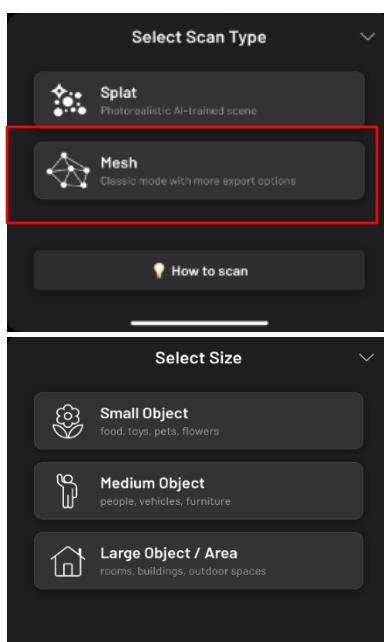


Figure 5 Menu de l'application scaniverse

Cette question juridique fut notamment **divergente** au sein de l'axe : doit-on faire une lettre d'engagement ou peut-on scanner librement avec un **commun d'accord** ? Un premier document fut rédigé mais non utilisé ; toutefois, lorsque l'aide du département a été sollicitée, ce document est devenu incontournable. Ainsi, une lettre d'engagement fut rédigée et une prise en compte de l'accessibilité à la base de données par les musées fut ajoutée. L'axe numérique a choisi l'application Scaniverse afin de scanner les différents objets. Tout d'abord, il faut sélectionner la méthode voulue. Ici, celle qui nous intéresse est nommée « Mesh » (encadrée en rouge). En résumé, le terme anglais *mesh* renvoie à un terme technique désignant une méthode de numérisation tridimensionnelle basée sur un principe de maillage, restituant des polygones à partir d'un nuage de **points**.

Concrètement, une fois ouverte, l'application propose trois options de taille avec quelques exemples types d'objets afin de guider l'utilisateur. Une fois la taille choisie, l'application propose à l'utilisateur de se placer à une certaine distance afin d'obtenir le meilleur scan possible. À titre d'exemple, l'application suggère de se placer à **80 cm** de l'objet choisi.

⁵⁵ Bonnaud-Le-Roux, Samuel, « Les enjeux juridiques liés à la numérisation tridimensionnelle du patrimoine », *In situ*, 42, 2020.

Néanmoins, comme toute application, elle possède des limites : en effet, Scaniverse ne cherche pas à capter la **précision technique**, mais à garantir un rendu visuel ; en outre, cette application est à vocation tout public. L'utilisateur n'a alors qu'à orienter son téléphone de manière lente pour scanner le reste de l'objet (voir schéma explicatif).

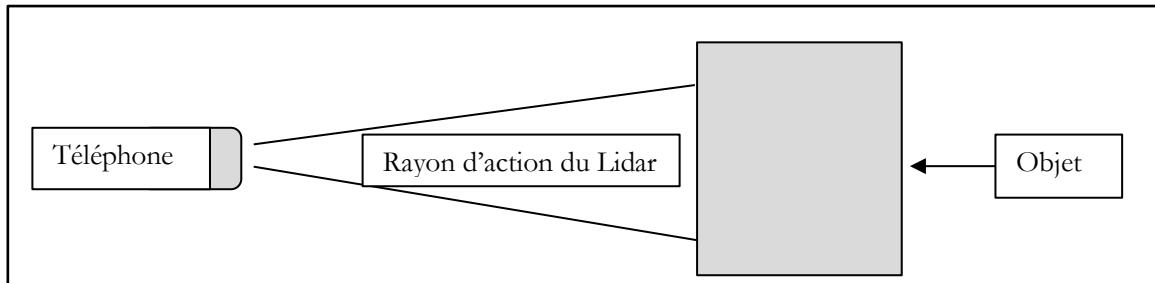


schéma 3 , schéma explicatif : champ d'action de l'application Scaniverse

En revanche, lorsque la partie à scanner se retrouve hors de portée du créateur, l'appareil n'enregistre aucune donnée, donnant lieu à des parties manquantes sur le scan. En effet, ces parties manquantes sont visibles, notamment par les traits rouges indiquant les zones non scannées, comme ci-contre. Lorsque l'utilisateur a fait entièrement le tour de l'objet, tout en vérifiant qu'il n'y a plus de traits rouges, il est alors possible d'obtenir un jumeau numérique, ou « *Digital Twin* », de l'objet scanné.



Figure 6 exemple de Scan d'un objet, image via le site Scaniverse.

Ainsi, l'intérêt du scan est d'obtenir une copie de l'objet sans qu'il quitte le musée où il est conservé physiquement. Ce scan permet toutefois de garder une trace, en conservant et en pérennisant l'objet : **L'importance de la conservation**. En effet, le risque avec les musées associatifs est de voir disparaître la collection. En outre, sans **clause** de dévolution inscrite dans les statuts, les collections peuvent être vendues, voire retournées chez des particuliers. En ce sens, le scan de l'objet permet, d'une part, de préserver une trace de l'objet, donc de faire de la **préservation préventive**, mais aussi de pérenniser son histoire tout en continuant de le valoriser par rapport à un territoire. Toutefois, une fois l'objet **scanné**, est-il authentique ? Selon Michel Cotte, « en aucun cas, l'objet numérique ne peut être confondu avec l'objet réel patrimonial auquel il est associé ; ils ne sont pas de même nature ; l'élément numérique reste un objet virtuel dont la matérialité se résume à un support numérique de données et de processus logiques via des composants électroniques, sans rapport avec la matérialité originelle »⁵⁶.

⁵⁶ Michel Cotte, « Intégrité et authenticité d'un objet patrimonial numérisé : l'approche déontologique du projet Reseed », *Humanités numériques*, 2023 [en ligne].



Figure 7 rendu du scan du mortier de Rumegies.

Ainsi, comme ci-contre, il est possible d'obtenir un scan complet d'un authentique mortier en grès datant du **XIII^e siècle**. Une fois le scan effectué, le jumeau numérique est intégré au sein de VECOS via le **téléchargement** du fichier au format **GLB** (*GL Transmission Format Binary*).

Lors des journées de **pédagogies immersives** organisées par l'UPHF, la question de la taille du fichier fut évoquée. En effet, plus un fichier est lourd, plus il faut une capacité technique importante pour prendre en charge la donnée.

Une fois exporté, la seconde étape consiste en l'intégration de l'objet sur la plateforme **VECOS**, permettant la création de l'écomusée virtuel.

b) Création de l'écomusée virtuel

Outre le scan et la constitution de **fiches muséales** me permettant de **connaître** les musées de la CAPH, il faut également classer, indexer et décrire les objets au sein de **VECOS**. En ce sens, l'intégration consiste à déposer le fichier sur **VECOS**, puis à renseigner les informations concernant l'objet. Toutefois, cette partie est relativement simple ; en effet, il suffit de glisser le fichier **GLB** au sein de VECOS. En revanche, l'une des parties les plus importantes consiste en l'indexation, **définie**, pour les documents d'archives, comme « l'opération qui consiste à décrire et à caractériser un document à l'aide de représentations des concepts contenus dans le document »⁵⁷. En ce qui concerne l'objet, il faut le décrire en prenant en compte un vocabulaire précis, s'**intéresser** à sa composition technique, autrement dit à ses matériaux.



Figure 8 classement des objets

Mortier à grain

No

Description

License

Attribution

Address

Latitude

50.4890902

Longitude

3.3516094



Mairie de Rumegies,
Rumegies, Valenciennois, Nord, Hauts-de-France, France métropolitaine, 59226, France

Categorie

CULTURAL HERITAGE & HISTORY

Tags

Applications Techniques

Archéologie, Culture, Histoire, Musée, Art, Patrimoine

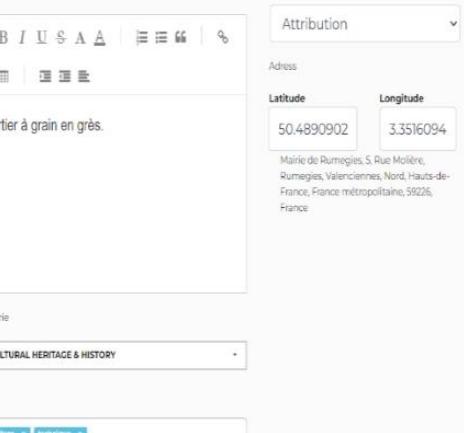


Figure 9 Interface, dossier d'œuvre.

Toutefois, au sein de VECOS, deux méthodes s'appliquent, découlant de la classification souhaitée. En outre, ici, deux méthodes sont utilisées. D'une part, on indexe l'objet en fonction d'une catégorie, permettant un premier classement (figure 13). D'autre part, l'indexation par mots-clés (*tags*) permet de retrouver facilement l'objet lors d'une recherche (figure 14). Ces mots-clés de l'objet proviennent notamment des échanges avec les membres du musée ou découlent de la description de l'objet. La partie description de l'objet concerne notamment son histoire et ses **composants**. À côté de la description, il est possible de prendre une photo de l'objet ou du lieu où est conservé l'objet. Toutefois, ma mission principale consistait notamment en la réalisation d'une cartographie. Outre la cartographie réalisée pour le diagnostic, VECOS permet également de présenter une carte des différents objets grâce à la géolocalisation, se basant sur deux données : la latitude et la longitude (voir figure 15).

Cette géolocalisation permettra, par la suite, d'enrichir en données l'application HERES (celle-ci sera notamment développée ultérieurement en partie 3).

Néanmoins, il faut également décrire l'objet et lui créer son cartel numérique.

Cependant,

certaines associations n'avaient pas d'informations concernant l'histoire de l'objet, plus précisément sur l'identité de son ancien propriétaire.

Malgré ces aléas et en essayant de respecter au mieux le protocole, il a pu être dressé un début d'inventaire d'objets en trois dimensions de la **Porte du Hainaut**. Une fois qu'un nombre suffisant d'objets eut été collecté, la phase de création du musée a pu débuter (figure 17).

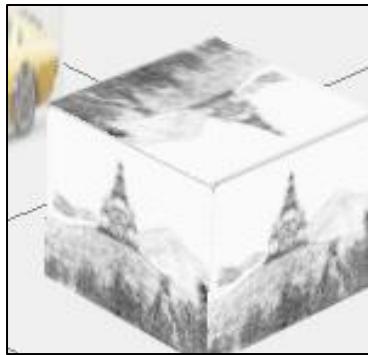


Figure 11 Salle de l'écomusée virtuel de la CAPH

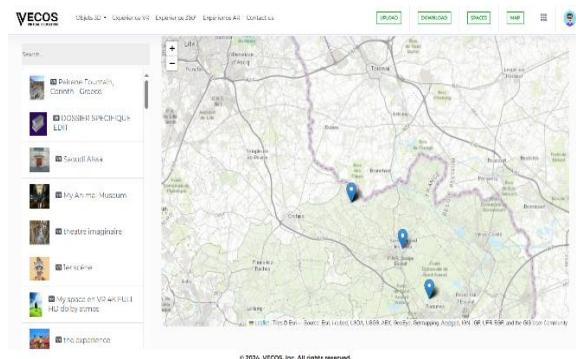


Figure 10 carte immersive des objets et lieux via VECOS

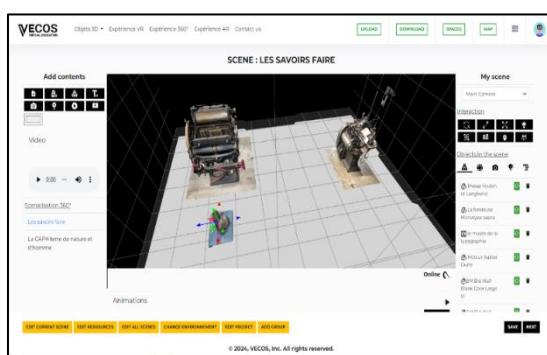


Figure 12 Crédit de l'espace virtuel, version web.

Ainsi, il faut d'abord créer un espace dédié à notre écomusée virtuel. Pour l'identifier, il est possible d'utiliser une image afin de personnaliser le **CUBE**. Ici, il s'agit d'une image vectorisée via le logiciel **Inkscape**, comprenant la tour abbatiale de **Saint-Amand** (monument et sacré), un livre, symbole du patrimoine littéraire, la forêt (patrimoine naturel), un terril (patrimoine industriel), un chevalement et enfin la tour d'**Ostrevant** (monument et militaire).

Ainsi, les trois micro-territoires de la Porte du Hainaut sont représentés, soulignant l'**ancrage** territorial de l'écomusée.

Au sein de cet espace, il est possible de créer **différentes scènes**, semblables aux salles thématiques des musées existant en physique. À titre d'exemple, la salle des **savoir-faire** ci-dessous. Néanmoins, mettre des objets au sein d'une scène ne suffit pas pour innover. En effet, il faut apporter de l'animation, un moyen de chercher à mettre en scène ces objets.

Malheureusement, faute de moyens techniques, je n'ai pu réaliser l'animation souhaitée. De plus, rappelons également que l'écomusée virtuel doit être une extension du musée et que **VECOS** peut être utilisé comme une base d'inventaire. Ainsi, le gestionnaire du musée pourra, après une formation, continuer à scanner les objets et participer au développement de l'écomusée virtuel.

Néanmoins, cela prendra du temps, et force est de constater qu'en **six mois**, ce ne fut qu'un début. De plus, si pour les **petits** objets Scaniverse est utile, d'autres objets doivent être valorisés différemment, amenant donc des cas particuliers et des missions annexes au scan et à la cartographie des musées et institutions culturelles.

Ainsi, s'il a été question de la création de l'écomusée dans cette partie, la partie suivante met en avant **d'autres moyens** pour compléter la mission de l'écomusée virtuel. À ce titre, il sera vu dans notre dernière partie un **essai** de valorisation du bâti, l'église **Sainte-Barbe**, ainsi que le début d'une valorisation du patrimoine naturel, les forêts de la CAPH.

Partie 3 : Valoriser les objets en dehors des musées

Ecomusée de la Sentinelle : Mise en tourisme d'un monument historique



Figure 13Eglise Sainte Barbe de la Sentinel, Maxence Petit, 2024

Présentation

L'objet de cette mise en tourisme s'avère être l'église **Sainte-Barbe**, située au **22, place du Colonel Nicod**, à La Sentinel. Véritable héritage du passé minier, cette église fut autrefois un bâtiment industriel nommé la **fosse de La Sentinel**, donnant son nom à la commune.

Cette transformation, autrement dit ce passage d'un bâtiment industriel à une église, est le résultat d'une double conjoncture. **Économique**, expliquée par la fermeture de la fosse de La Sentinel faute de charbon ; néanmoins, celle-ci resta un **ouvrage** permettant de surveiller le niveau d'eau des puits⁵⁸ D'où son nom de sentinelle. Outre le tarissement, il faut également noter un fait social, expliqué par la croissance démographique, amenant un enjeu social **défini** par une volonté de contrôler la population.⁵⁹. Ces deux faits, fosse **abandonnée** et population devant répondre à son devoir religieux, amenèrent la Compagnie des mines d'Anzin à trouver un moyen de conserver une utilité au bâtiment. La solution fut la réhabilitation de l'ancienne fosse en chapelle, à la demande du diocèse de Cambrai. La chapelle se transforma, grâce à **d'autres** travaux et à l'autonomie **gagnée** de la commune, faisant de la succursale une église à part entière. Ainsi, cette réhabilitation est le **fruit** du partenariat entre la Compagnie des mines d'Anzin et l'Association diocésaine de Cambrai. Les travaux initiaux débutèrent en **1851** et s'achevèrent en **novembre 1853**. Par ailleurs, **1853** annonce l'arrivée du doyen Defontaine, qui indiqua dans son rapport à destination de l'archevêque que « l'on a tiré du local le meilleur parti possible ». Cependant, comme il le souligna, plusieurs éléments manquaient pour les messes et les célébrations, expliquant ainsi les travaux qui suivirent. Toutefois, aux mots du doyen soulignant que l'on a tiré le meilleur du local, ceux de Lucien Febvre (1947) résonnent : « *Comme l'histoire change vite ! Et quel bonheur de la voir ainsi se transformer rapidement, au cours d'une vie d'homme ; quel magnifique témoignage de sa vitalité !* »⁶⁰.

Aux mots de ce grand historien soulignant l'évolution de l'historiographie portée sur l'économie médiévale, une comparaison est possible avec l'utilisation du patrimoine comme une ressource pour le développement local, demandant une gestion particulière. Autrement dit, **autre époque, autres problématiques**, telles que : comment faire du patrimoine un levier pour le développement du territoire ? En outre, si, au temps des mines, la problématique fut la requalification d'un bâtiment industriel en désuétude, soulignant une forme de résilience, voire d'**adaptation** à cet écosystème⁶¹ en mouvance, aujourd'hui, le patrimoine doit permettre le développement du territoire.

Il est ainsi au cœur du processus de mise en tourisme, un **processus** faisant intervenir divers acteurs pour valoriser le patrimoine, autrement dit le transformant en une ressource territoriale. L'écomusée virtuel peut apporter un zoom sur cet édifice et participer à sa valorisation. À ce titre, il sera donc traité ici, dans

⁵⁸ En raison notamment du torrent d'Anzin.

⁵⁹ Le contrôle Patronal.

⁶⁰ Doehaerd Renée, Febvre Lucien, « Au temps de Charlemagne et des normands. Ce qu'on vendait et comment on le vendait dans le Bassin parisien. », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 2^e année, n° 3, 1947, p 266-280. L'historien évoqua l'évolution de l'histoire en constatant l'évolution de l'historiographie sur le commerce au Moyen Age.

⁶¹ Lire Robert Sandrine. Chapitre 8: Résilience, changement et persistance. Sanders L., Bretagnolle A., Brun P., Ozouf-Morignier M.-V., Verdier N. Le temps long du peuplement : concepts et mots-clés, Presses Universitaires François Rabelais, pp.207-227, 2020.

un premier temps, un bref historique présenté sous forme de frise chronologique. Puis, **l'opportunité**, soulignant les forces du territoire et les raisons ayant poussé à cette mise en tourisme. Enfin, il sera mis en avant la faisabilité du projet de mise en tourisme et son état d'avancement.

Historique



Bien que le bâtiment puisse une nouvelle fois bénéficier d'une restauration intérieure, en raison des **peintures écaillées**, force est de constater que sa valorisation peut être un atout pour la ville de **La Sentinelle**, requalifiant notamment la place attenante de l'**église**. Cela se révèle ainsi comme une véritable opportunité.

Opportunité

En effet, en raison du projet de la chaire ainsi que de l'ingénierie **territoriale** qu'elle offre, il est opportun de s'intéresser à la mise en tourisme d'un monument historique classé et inscrit au patrimoine de l'UNESCO. De surcroît, le projet du territoire de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, associé au schéma de stratégie du tourisme, souligne la volonté de « faire le territoire » à partir du bassin minier.

De plus, le territoire de la CAPH est traversé du nord au sud par le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, fréquenté par des pèlerins pouvant constituer un public touristique potentiel, en les incitant à visiter, se restaurer ou dormir aux abords du chemin. Outre ce public cible, il y a également un public amateur de monuments, souhaitant découvrir le bâti de la région et, plus particulièrement, celui du bassin minier. Ce public peut faire l'objet d'une étude plus approfondie en coopération avec l'office du tourisme, afin d'expérimenter si cette nouvelle offre bénéficierait davantage aux pèlerins ou à la population locale.

Il existe donc un intérêt patrimonial, lié à la mise en valeur, mais aussi un intérêt économique, en invitant les publics à venir s'intéresser de plus près à **La Sentinelle**, tout en développant des activités au niveau de la place. De surcroît, la valorisation de cet édifice peut entraîner une valorisation de l'écomusée de La Sentinelle, compte tenu de sa proximité avec l'édifice (figure 13).

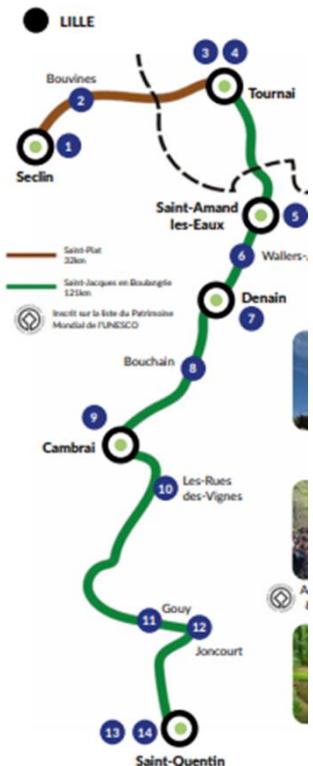


Figure 14 itinéraire des pèlerins pour St Jacques de Compostelle

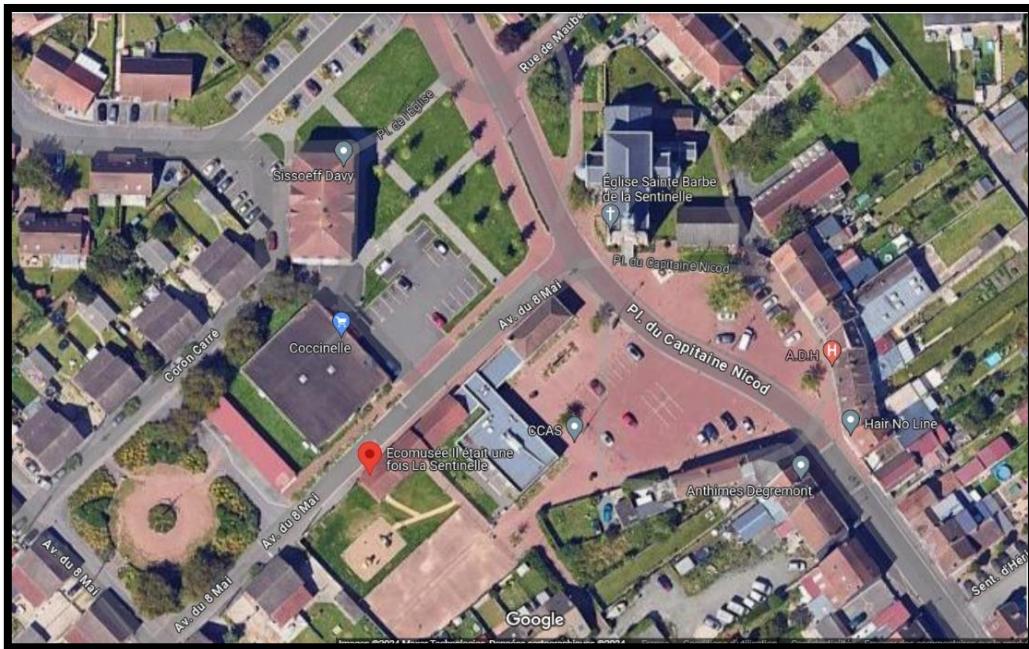


Figure 15 image satellite montrant la position de l'écomusée de La Sentinelle et l'église Sainte-Barbe Classé monument historique.
Google maps.

Ajoutons également que l'écomusée de **La Sentinelle** réalise déjà des visites de l'église pour des groupes scolaires, mais aussi pour des visiteurs désireux de connaître son histoire. Ainsi, cette mise en tourisme permettra de valoriser à la fois le monument et l'écomusée de La Sentinelle, et d'améliorer l'existant.

De plus, force est de constater qu'il est possible de s'intéresser à une étude des monuments et des églises **bâties** par la Compagnie des mines, amenant ainsi une plausible recherche historique pouvant donner suite à la création d'un parcours des églises **Sainte-Barbe** de la Porte du Hainaut. **Ledit** parcours sera valorisé par l'application **HERES**, développée par Makram Mestiri. Quant à l'écomusée virtuel, il peut être mis en avant par la charpente de l'édifice, non accessible au public, en scannant cette charpente qui révèle l'ancienne fonction du bâti.

Néanmoins, ces opportunités de recherche et de développement touristique, bien qu'intéressantes, amènent à réfléchir à la faisabilité du projet.

Faisabilité

En effet, pour parvenir à cela, il faut créer un réseau d'acteurs, financer la restauration, assurer l'adhésion, et enfin communiquer l'ensemble.

En outre, dressons tout d'abord ici une liste d'acteurs présents sur le territoire. Ainsi, parmi ces acteurs, quatre peuvent être mis en exergue : la chaire, la commune, l'Office de tourisme de la Porte du Hainaut, l'association **Il était une fois... La Sentinelle**, et le **Réseau Églises Ouvertes**.

En effet, le premier acteur proposant notamment cette valorisation est **la chaire Tourisme & Valorisation du Patrimoine**. Tout d'abord, la chaire sera un acteur apportant l'ingénierie au projet par les chercheurs associés, mais aussi par les moyens techniques mis à disposition. Toutefois, la chaire ne pourra pas être un partenaire financier.

Les financements de la chaire reposent sur un versement annuel de la part de la CAPH et de l'université. Néanmoins, ce financement ne pourrait être utilisé pour l'adhésion au réseau **Églises Ouvertes**, en raison notamment du caractère éphémère du partenariat. Il faut donc une structure susceptible d'assurer le renouvellement de la cotisation, mais aussi disposant de l'autorité nécessaire pour accepter cette valorisation. Autrement dit, le premier échelon s'avère être la **commune de La Sentinelle**.

En effet, la commune peut être amenée à participer, d'une part, à l'adhésion au réseau Églises Ouvertes, mais aussi, d'autre part, à accepter cette valorisation sur son territoire et ainsi communiquer sur l'existence de ce patrimoine via son site internet, touchant un public local, voire intercommunal. En outre, la commune pourra être un acteur financier et technique par son action de communication.

Cependant, la valorisation d'un bâtiment et la création d'un parcours touristique doivent également prendre en compte la stratégie touristique de l'office du tourisme et être développées avec celui-ci. En effet, c'est l'office du tourisme qui, en vertu de sa création, détient la compétence tourisme, laquelle est encadrée par ses statuts. Ainsi, l'office peut appuyer cette mise en tourisme par son appui technique, mais aussi par sa communication, présentant l'église d'une part, et soutenir la création d'une signalisation permettant de guider le touriste.

Si l'office du tourisme peut accompagner la réalisation de ce projet, la prise en compte de la stratégie touristique visant à mettre en avant un patrimoine rendant fiers les habitants invite ici à aborder la médiation du patrimoine. Ce rôle peut être joué notamment par l'association nommée **Il était une fois... La Sentinelle**, qui réalise une valorisation de l'église en proposant un parcours historique. Or, ses actions doivent être mises en avant et également consolidées par un autre acteur agissant sur le territoire : le **Réseau Églises Ouvertes**⁶². Un acteur pouvant ainsi apporter une ressource humaine non négligeable, mais aussi son expertise et sa communication via son site, si l'adhésion se réalise. Cette adhésion amène à engager une

⁶² Ce réseau naît en Belgique en 2007, très vite, il se développa et arriva en France en 2015. Il intervient au sein de la CAPH notamment à Haspres sur l'église Hugues et Achaire.

dépense (voir grille tarifaire) qui, ramenée à l'échelle de la Porte du Hainaut, s'avère, pour la première année,

Grille tarifaire

	Année 1 Adhésion	Année N+1 Renouvellement
Classique	350 €	160 €
Multiples	Église 1 : 350 €	Église 1 : 350 €
	Église 2 - 3 : 200 €	Église 2-3 1 : 100 €
Église en travaux	200 €	50 €
Entre le 1/10 et le 31/12	200 €	160 €

Tableau 3 grille tarifaire adhésion Réseau Eglise ouverte, 2023.

de 200 €.

Outre l'adhésion, un coût peut être anticipé : celui de la restauration des peintures **intérieures** de l'église **Sainte-Barbe**, qui, en raison de l'humidité, s'écaillent. Toutefois, cette demande devra être réalisée entre la mairie et la DRAC afin d'être en accord avec les principes juridiques correspondant à la restauration d'un monument historique. En effet, la restauration intérieure de l'église entraîne plausiblement un coût important.

Cependant, afin de n'émettre aucune erreur, compte tenu du fait que cette estimation n'est pas de mon ressort, cet état des lieux doit être réalisé avec un agent de la DRAC et un **architecte des bâtiments de France**, seuls responsables des travaux sur un monument classé. Ajoutons toutefois que le curé de l'église ainsi que la **conservatrice diocésaine de Cambrai** doivent en être informés afin d'éviter tout contentieux.

Néanmoins, cette restauration peut être réalisée bien après la mise en tourisme de l'église, en raison des délais liés aux dossiers de subvention. De plus, cette valorisation pourrait contribuer à sa restauration en amenant une reconnaissance sociale accrue de ce monument.

Où en est ce projet ?

Malgré des rendez-vous avec Caroline Biencourt, l'office du tourisme acceptant ce projet, la prise de contact avec la commune de **La Sentinelle** reste difficile. Cette **absence de réponse**, malgré des relances, entraîne ainsi un arrêt momentané du projet. Cependant, il est possible qu'en **septembre** une reprise de ce projet ait lieu, en contactant l'association **Il était une fois... La Sentinelle** afin d'appuyer la demande de rendez-vous, ou qu'une simple relance aboutisse à la phase opérationnelle du projet.

Outre la valorisation de l'église **Sainte-Barbe**, le patrimoine naturel doit également être mis en exergue. Ainsi, il sera étudié ici la mise en tourisme de la **forêt de Raismes–Saint-Amand-les-Eaux–Wallers**, qui fera l'objet d'une thèse intitulée : *Révéler la culture dans la nature par le numérique*.

Projet de thèse : Révéler la Culture dans la nature par le numérique



Figure 16 Photo, La maison de la forêt, Maxence Petit, 2024

Ce projet de valorisation du patrimoine est lié à une **recherche-action**, dans le but de participer au projet de territoire de la CAPH, souhaitant valoriser le patrimoine naturel, comme souligné dans le projet territorial de la Porte du Hainaut. Ainsi, au sein du **projet 5 : Espaces de nature et de loisirs communautaires**, il est possible de lire :

« Dans les départements densément peuplés, la nature est rare. Et, sur le territoire, elle est abondante et accessible : le bassin rond à Bouchain, les bords de la Scarpe à Saint-Amand, le parc Nature et Loisirs de Raismes, les sites de la trouée d'Arenberg à proximité du site minier à Wallers, celui de la Mare à Goriaux à Raismes, les terrils d'Haveluy, d'Escaudain et de Denain, classés ZNIEFF, la confluence Scarpe-Escaut à Mortagne-du-Nord, la carrière de plomb d'Asbcon. Les espaces de nature et de loisirs se répartissent avec un certain équilibre sur le territoire. »

Dans ce contexte, il convient :

- de valoriser l'existant en aménageant sans minéraliser ni artificialiser ;
- de protéger ces espaces en maintenant la biodiversité, en les préservant des pollutions urbaines et du vandalisme ;
- de les promouvoir, à la fois au sein des populations communautaires qui ne fréquentent pas ces sites et à l'échelle régionale, en créant des parcours de découverte et des aménités de proximité, visant un tourisme écoresponsable. »

De surcroît, ce projet est en accord avec le projet d'écomusée virtuel, puisqu'un écomusée étudie l'évolution de la société dans son, ou plutôt ses, environnements. Terme général, ici l'environnement désigne la relation **Homme–Nature** ou **Nature–Homme**, qui, force est de constater, qu'au sein de la **Porte du Hainaut**, rien n'est « naturel » : tout fut impacté par l'évolution de la société humaine, passant de la première nature à la seconde nature pour arriver à la troisième nature⁶³. Cette troisième nature est caractérisée par un « **ré-ensauvagement** » de lieux autrefois occupés par l'homme. Ces lieux réunissent patrimoine naturel et culturel⁶⁴ sont **pléthore** au sein de la CAPH. Par ailleurs, un espace a connu de nombreuses évolutions du fait du développement humain depuis l'Antiquité : l'espace forestier⁶⁵. Cet espace se définit comme : « une formation végétale ligneuse, ou un écosystème dans lequel les arbres occupent une place prédominante ».⁶⁶

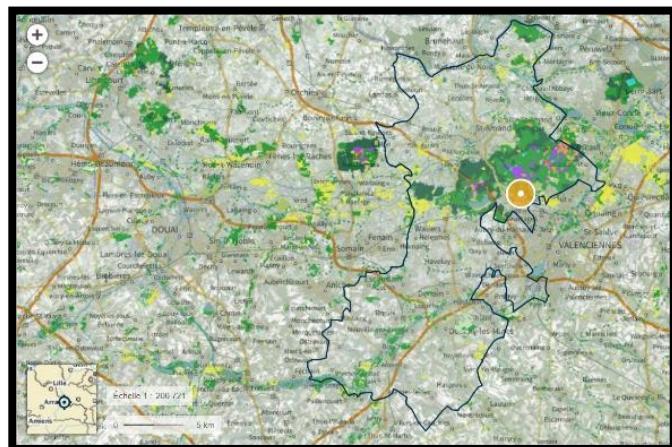


Figure 17 la part forestière de la CAPH, géoportal.

⁶³ Guillebert Paul, « Des natures historiques. Renouée avec le matérialisme- spéculatif », *Tracé*, n°40, 2021, p43-60.

⁶⁴ La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 définit le patrimoine culturel à l'article 1 et le patrimoine naturel à l'article 2.

⁶⁵ Dubois Jean-jacques « L'environnement forestier de la métropole-Nord et du Bassin Houiller », *Hommes et Terres du Nord*, n°2, 1975, page. 61- 77

⁶⁶ Birot Yves, Lacaze Jean-François, *La Forêt*, Flammarion, 1994, p14.

À ce titre, l'espace forestier prédominant de la CAPH se situe au nord de son territoire. Plus précisément, la forêt dominant ce territoire est la **forêt domaniale de Raismes–Saint-Amand–Wallers**.

Cette forêt fut successivement dominée par les abbayes et les seigneurs, puis grignotée par l'activité minière et l'urbanisation, dont les traces subsistent au sein du paysage mais également dans les archives, qui témoignent de cette évolution. Actuellement, la forêt domaniale a une superficie de **4 982 hectares**, caractérisée par ses terrils et ses zones humides, dont certaines sont les conséquences directes de l'activité minière⁶⁷.

Une autre forêt attire également notre attention, celle de **Flines-lez-Mortagne** (pour l'aménagement touristique des deux forêts ([Annexe 14 Carte touristique des forêts de la CAPH](#))). Cette forêt, frontalière du **Bois de Péronne**, connaît également l'impact de l'homme, en raison de l'utilisation de la tourbe, s'étalant du **Moyen Âge** au **XIX^e siècle**. Enfin, ajoutons les bois répartis sur le territoire, du nord au sud, ayant également une histoire, mais aussi une utilité foncière, agricole, voire bénéfique pour le cadre de vie et la biodiversité. Ainsi, nous observons un paysage **verticalement** varié, doté d'une histoire riche, méritant d'être valorisé. Outre le patrimoine naturel et culturel visible, il existe aussi le patrimoine culturel immatériel⁶⁸, tel que les métiers. En effet, la forêt est liée à de nombreux métiers de gestion forestière, où le bois s'avère être **exploité** pour plusieurs activités. Rappelons que le bois est avant tout une ressource mise en avant par les nombreux musées de société de la CAPH, qui, associé à une brève étude documentaire, m'a permis de dresser les bornes chronologiques de mon étude. En somme, l'écomusée virtuel aborde une chronologie assez vaste, allant de l'**Antiquité** à nos jours.

Toutefois, pour cette étude, force est de constater qu'il y a deux **chronologies**. En effet, le paysage forestier est récent : il est le fruit des conséquences de la Première Guerre mondiale. Pour la période antérieure, seule une reconstitution peut donner un aperçu de l'ancienne forêt.

En ce sens, une double enquête peut être mise en avant : une étude antérieure à la Première Guerre mondiale, allant de l'**Antiquité** aux replantations des arbres, et une étude postérieure, allant de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours.

Pour ce faire, il faudra réaliser, en premier lieu, une recherche documentaire afin d'étudier les deux périodes. C'est ici que l'étude des recherches et des archives, notamment départementales voire communales, intervient. À titre d'exemple, le **Terrier Saint-Amand-les-Eaux V.2**, conservé à la bibliothèque de Saint-

⁶⁷ Dubois, Godin, Roussel, « Les marais d'affaissement minier dans le nord de la France : l'exemple de la mare à Goriaux (*Mining subsidence marshes in the north of France : the example of the "mare à Goriaux"*) » bulletin de l'association de géographie français, 1994, 71-3, p 276- 286.

⁶⁸ Lire l'article 2 de la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Amand, nous informe que l'abbaye possédait une partie de la forêt (fig 16).

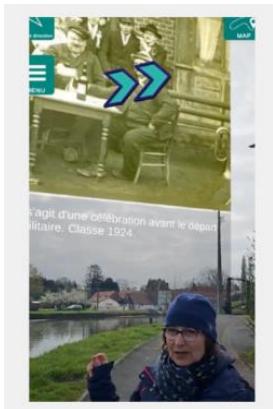


Figure 18 Le terrier de saint Amand, v.2, conservé à la bibliothèque de Saint Amand les eaux.

Enfin, la collecte d'objets reste la même : le scan de l'objet permet de numériser et de sauvegarder une trace, afin de valoriser le musée possédant l'objet tout en continuant de développer l'écomusée virtuel. En effet, par ces objets, il est possible de réaliser une scénarisation mettant en avant le patrimoine immatériel, voire matériel. Cependant, tous les musées ne peuvent être liés à cette salle. En ce sens, il faut lister les musées possédant des objets en lien avec la forêt. Ainsi, il y a notamment : le **musée de la fléchette d'Hasnon**, l'**Historial Amandinois** (Saint-Amand), le **musée d'histoire locale de Denain**, le **musée de Rumegies**, et la **Maison de la forêt à Raismes**.

Outre les objets présents dans les musées, les recherches effectuées par les associations ou les professionnels en charge des collections peuvent apporter des réponses et des pistes pour collecter des données, afin de compléter la connaissance sur les relations entre l'homme et la forêt, mais aussi entre la forêt et l'homme, en prenant en compte le non-humain dans l'étude.

Mais comment transmettre cette connaissance au public, voire au touristique ?



C'est ici que l'application **HERES**, développée par Makram Mestiri, va être utile. En effet, c'est par cette application que le créateur de contenu va pouvoir offrir au visiteur une nouvelle expérience.

Le but est de présenter au public une vue du passé, mais aussi de disposer d'un **greeter**⁶⁹ Numérique, présentant une anecdote sur le lieu, voire son histoire (ci-contre : version HERES, Bassin Rond, Bouchain). Autrement dit, l'application permet de découvrir les **héritages** par la réalité augmentée, tout en profitant d'un

Figure 19 Heres, bassin rond

⁶⁹ Terme anglais désignant un habitant servant de guide local.

espace et du site sur lequel le touriste se trouve. En d'autres termes, cette application permet d'innover les parcours touristiques existants, voire d'en créer de nouveaux le cas échéant.

Cependant, pour innover ou créer quelque chose de nouveau, il faut également prendre connaissance du terrain, mais aussi travailler avec les différents acteurs du territoire. Or, devant la grandeur de la forêt, du territoire et la complexité de la gouvernance forestière mêlant plusieurs acteurs, il est important de faire collaborer divers chercheurs, voire des étudiants, afin de créer de la donnée ou encore d'établir des projets susceptibles d'intéresser les élus. Ainsi, l'atelier permettra de travailler à la fois sur le réel et l'irréel.

C'est pour cette raison que j'ai proposé à la chaire de candidater à un atelier **Hors les murs**, organisé par la **Fédération des Parcs naturels régionaux**, afin de proposer une étude ouvrant à des hypothèses de développement auprès des élus et du **PNR Scarpe-Escaut**. ([Annexe 12 périmètre du PNR Scarpes-Escaut](#), auteur : C.A Porte du Hainaut) mais aussi du PNR transfrontalier franco-belge La plaine du Hainaut.

Ainsi, le projet de thèse place une nouvelle fois la forêt au cœur de la problématique du développement local, en s'interrogeant notamment sur la manière de concevoir un chemin récréatif pour les visiteurs (excursionnistes, touristes), mais également en proposant, une nouvelle fois, d'aborder la question sous un angle patrimonial, en prenant en compte l'humain et le non-humain.

Conclusion générale

Pour conclure, la fin de mon stage a été marquée par la préparation d'une demande de subvention auprès du **Département**. En effet, ce partenaire financier est essentiel afin de garantir la pérennité du projet d'ecomusée virtuel. Ainsi, lors de cette préparation, il a été possible de réaliser un tableau. ([Annexe 15 Tableau bilan du projet écomusée virtuel](#)) résument l'état d'avancement du projet. En outre, la légende associée au tableau montre que la réalisation d'un réseau doit s'établir sur un temps long. En effet, le projet n'est pas sans difficulté : il dépend de certains facteurs, comme la bonne volonté et la disponibilité des musées souhaitant collaborer avec la chaire.

À titre d'exemple, le **musée de Bouchain** refusa catégoriquement le projet, ou encore le **musée de la Guerre à Mortagne-du-Nord**, dont les collections sont en déménagement, n'a pu me recevoir faute de disponibilité. De plus, le nombre de musées à relancer souligne le nombre de mails restés sans réponse malgré les relances.

En dehors de cela, la prise d'informations auprès des musées ne fut pas sans difficulté : certains musées n'avaient pas de trace statistique officielle. Enfin, il a également fallu faire preuve de pédagogie et de patience pour sensibiliser les associations au métavers et au projet. En effet, l'âge des adhérents entraîne un écart générationnel où le numérique est souvent mal perçu ou mal connu.

En outre, bien souvent, les associations craignent que les objets mis sur Internet entraînent une perte de visiteurs, bien que l'étude souligne surtout que le manque de communication et les faibles créneaux horaires constituent la véritable cause. En somme, le musée est une structure devant sans arrêt communiquer, attirer un nouveau public et innover dans l'exposition.

Néanmoins, force est de constater que les associations disposent de faibles moyens (local dépendant de la mairie, 500 euros de subvention), d'où l'importance de faire réseau, de mutualiser et de compter sur le soutien de l'université, en devenant une tête de réseau. Cette hypothèse d'une université comme tête de réseau vise à garantir le rôle des musées, ainsi que celui de l'université, à former des étudiants en citoyens de demain, mais aussi à créer de l'emploi et à permettre l'accès à la culture.

Outre la difficulté de faire réseau, l'une des principales difficultés du projet réside dans la politique culturelle. En effet, si le projet vise à aider les musées, certains sont associés à d'autres acteurs. Ainsi, la cohérence fut l'une des contraintes les plus importantes : comment associer le projet de la chaire à la politique culturelle municipale et aux autres acteurs agissant sur le territoire ? C'est ici que l'habitant s'avère être un enjeu clé, se situant au cœur du projet territorial de la CAPH. (Annexe 13, compte rendu du projet Territorial de la CAPH) Mais aussi de la culture, où la démocratisation de la culture fait loi, ce qui amène à s'interroger sur la place de l'habitant au sein de l'écomusée et pose l'interrogation suivante : comment les intégrer ?

Néanmoins, il serait erroné de penser que le projet n'a pas déjà intégré des habitants, car les musées associatifs permettent de franchir un premier palier, au sens où l'association ayant conçu le musée est composée d'habitants du territoire. C'est donc tout naturellement que l'écomusée virtuel doit, tout d'abord, fédérer les associations afin de créer une base solide pour toucher l'habitant **N1**, objectif final de ce projet.

Outre les difficultés rencontrées, soulignons que la liste des objets scannés met en exergue que les petits musées possèdent une collection ne s'arrêtant pas aux objets du XIX^e siècle, voire du XX^e siècle. À titre d'exemple, le **musée de Rumeiges** présente l'histoire de la commune, de la préhistoire à la libération de la France. Cette variété d'objets doit amener la chaire à se rapprocher d'experts pouvant analyser ces objets et à réaliser une recherche plus complexe, afin de correspondre à l'un des objectifs d'un musée : la recherche sur les collections. Toutefois, une première expertise a pu être réalisée en discutant notamment avec les gestionnaires des musées, qui connaissent leurs collections. En effet, la plupart des gestionnaires connaissent l'histoire de leur collection et savent ce qu'ils présentent. Certes, il s'agit de vulgarisation, mais les expositions découlent d'un long travail préparatoire, amenant ainsi des pistes documentaires à exploiter. Cependant, les musées n'ont pas toutes les réponses : il faudra également faire preuve de transversalité, autrement dit prendre en compte les pratiques actuelles de la muséologie⁷⁰. Cela inclut notamment les institutions culturelles, telles que le **Centre d'art régional de la photographie**, afin de réaliser une scénographie virtuelle et scientifique. Cependant, tout ne peut se faire avec le métavers ou, du moins, avec VECOS. L'écomusée doit, par définition, valoriser également des monuments, voire des sites naturels, ce qui amène la chaire à utiliser d'autres outils, tels que **HERES**. Mais aussi à faire preuve d'intelligence territoriale et à

⁷⁰ Comme souligné lors du webinaire « Connecter/ décloisonner : Pour des approches transversales des collections », Ministère de la culture, 5 juillet 2024.

rechercher des partenaires afin de pérenniser ou de révéler les ressources patrimoniales, ce qui n'est pas sans difficulté.

En outre, en septembre, il faudra relancer les musées manquants, relancer la mairie de la Sentinelle pour la valorisation de l'église **Sainte-Barbe**, ou encore continuer la recherche documentaire pour valoriser la forêt, tout en prospectant afin de trouver un employeur pour la thèse CIFRE.

In fine, ce stage et le projet de thèse qui en découle me permettront ainsi de renforcer mes compétences en gestion de projet, mais aussi de continuer à agrandir mon réseau professionnel, tout en me donnant des connaissances utiles pour le concours de **conservateur** ou d'**attaché de conservation du patrimoine**, ouvert en 2025.

Annexes

Annexe 1 Environnement de recherche

21/198 Chaire d'excellence pour le développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine culturel : Convention de partenariat avec l'Université Polytechnique des Hauts de France

Le territoire de La Porte du Hainaut possède des atouts indéniables, à travers le tourisme de mémoire qu'il soit industriel ou Unesco, à travers la dimension tourisme sport/nature/santé et enfin dans la complémentarité de l'offre régionale et transfrontalière qui doit renforcer notre attractivité.

C'est à ce titre qu'il est proposé de s'engager au côté de l'Université Polytechnique Hauts de France dans la création d'une Chaire Universitaire sur le tourisme durable et répondre au défi de compléter une économie industrielle par une économie touristique.

L'Université, en tant qu'acteur du territoire, entend contribuer au développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine culturel de la CAPH en s'appuyant sur sa capacité à croiser différents champs de recherche et perspectives, ainsi que sur la mobilisation de trois types d'acteurs :

- des spécialistes de renommée internationale qui entendent relever le défi d'une nouvelle forme de Tourisme.
- des étudiants, qui seront intégrés, via des cursus dédiés, au projet de valorisation touristique de la CAPH ;
- des habitants, qui s'approprieront les nouvelles formes de tourisme.

L'objectif principal est de mesurer la transformation sociale et territoriale induite par le développement du tourisme, notamment par la valorisation du patrimoine. Procès-verbal du Conseil Communautaire 20/09/2021 La Chaire, sera installée pour 4 ans avec un budget prévisionnel estimé à 1 512 267,71 €. La participation financière de la CAPH est envisagée à hauteur de 100 000 € par an et représente 26,4% du budget global (57,1% des dépenses subventionnables).

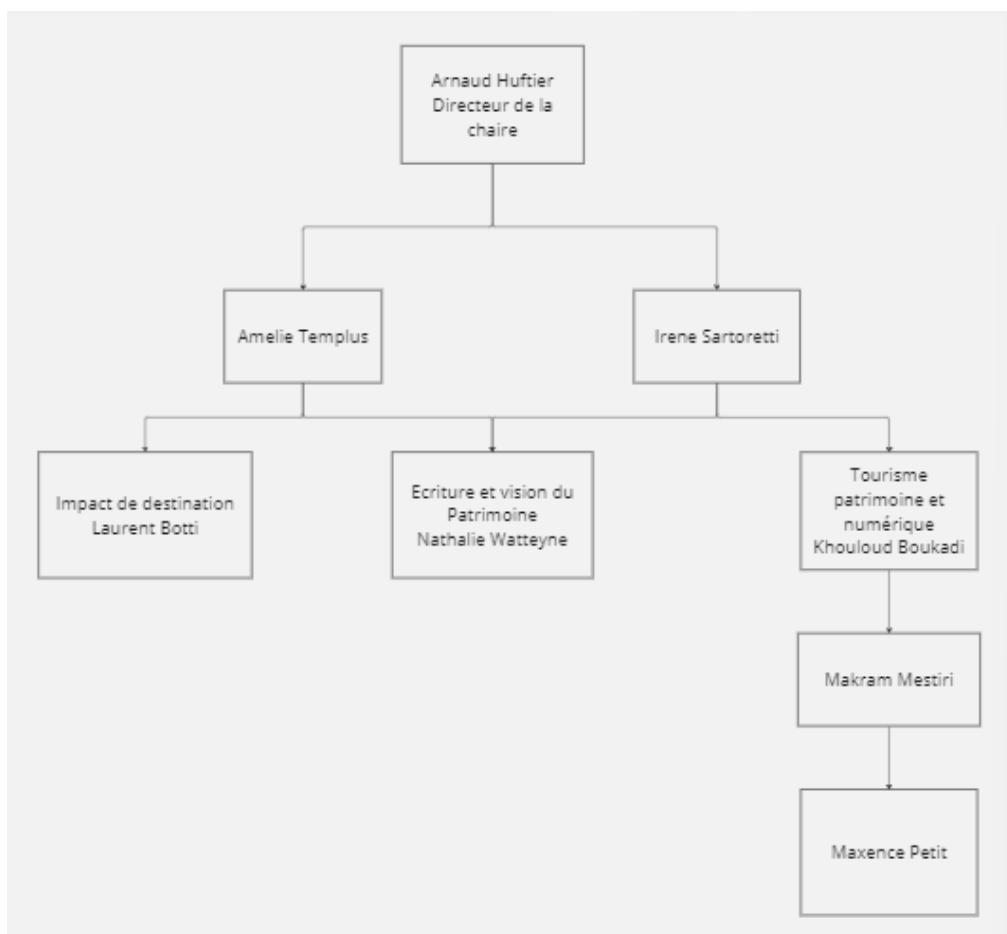
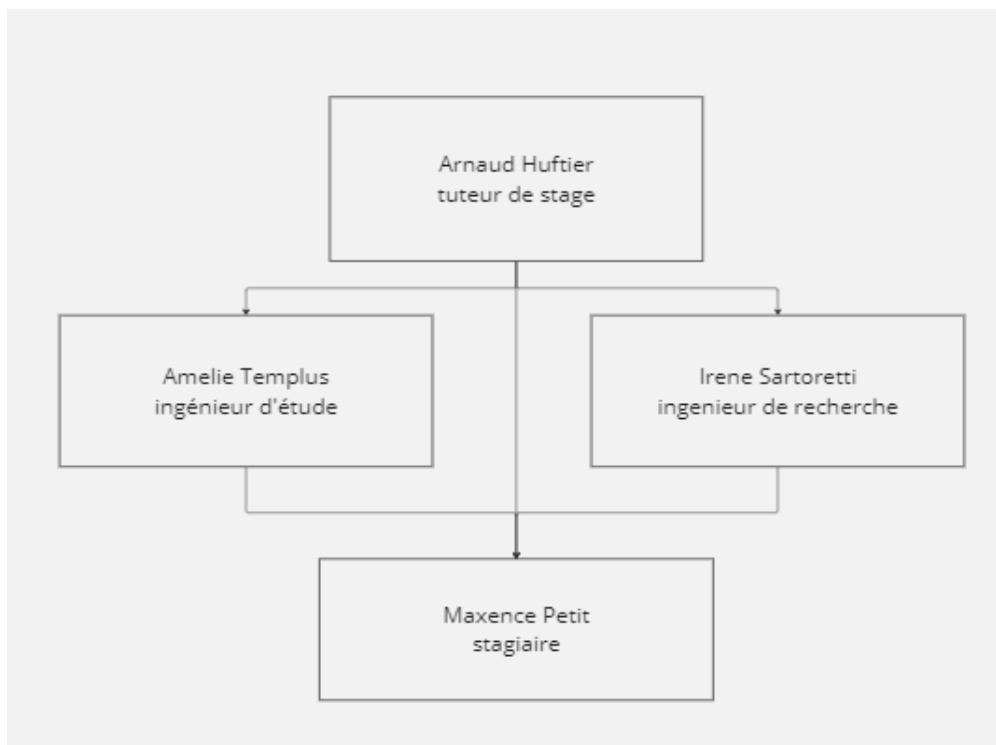
Le Conseil communautaire décide :

- de retirer, pour cette séance, la délégation de compétence au Bureau en matière d'aide financière telle que définie par la délibération n°20/049 du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2020.
- de valider le principe de la mise en place de la chaire pour le développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine culturel.
- de valider le montant de la contribution financière prévisionnelle maximum de la CAPH estimé à 100 000 € par an pendant 4 ans.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention de partenariat avec l'UPHF et à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables.

Adoptée à l'unanimité

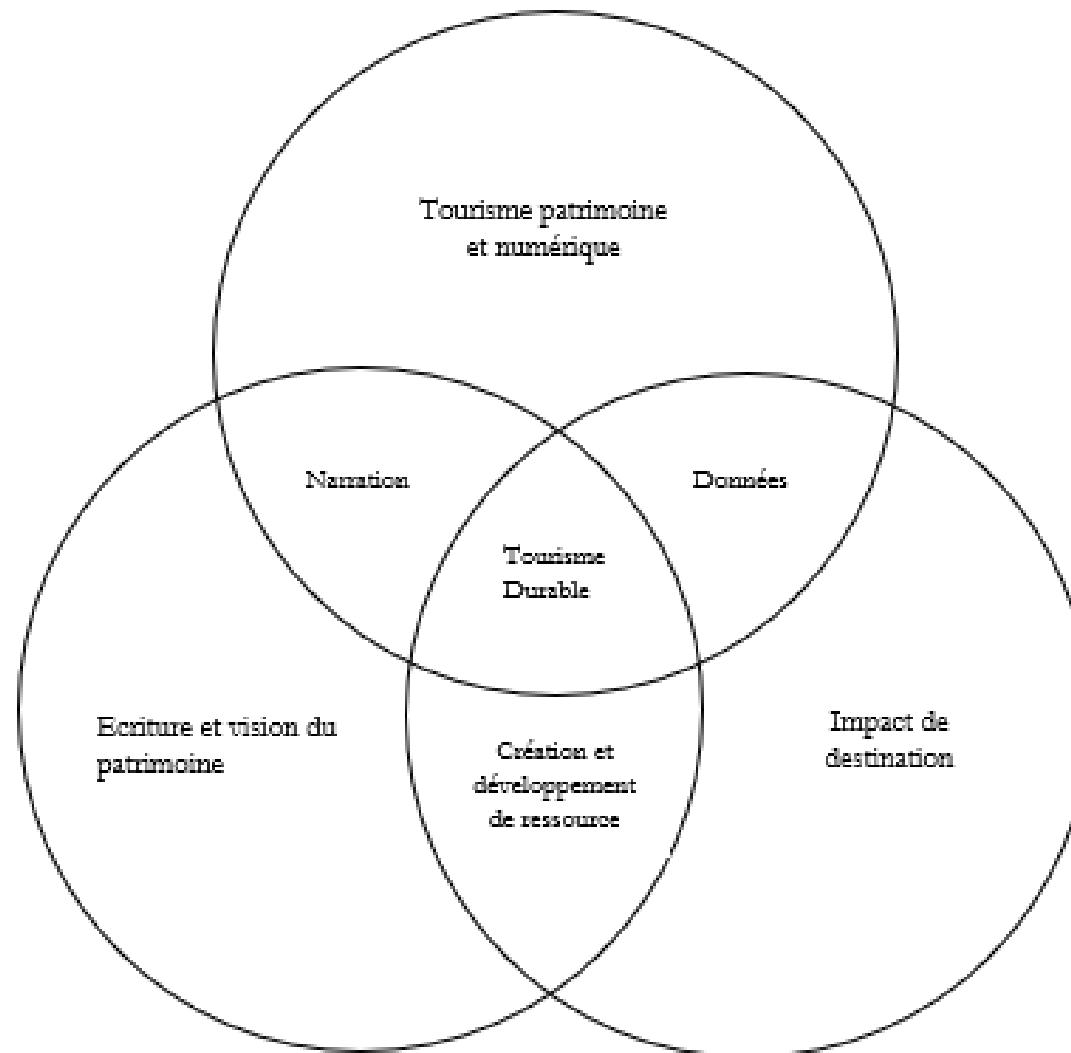
« Extrait du procès-verbal du Lundi 20 septembre 2021 »

Annexe 2 Organigrammes de gestion de la chaire



Annexe 3 Les Axes de la chaire Tourisme & Valorisation du Patrimoine

Source : diagramme, Les axes de la chaire tourisme & valorisation du patrimoine, Maxence Petit, 2024.



Annexe 4 Extrait des statuts de la CAPH

14° Actions culturelles :

Dans la mesure du possible, la CAPH développera des pratiques mutualisées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques suivantes :

Mise en place à l'échelle du territoire communautaire d'une programmation spectacle vivant accompagnée d'un volet de médiation culturelle visant à :

- rééquilibrer l'offre culturelle sur le territoire en donnant à tous un accès de proximité à une offre culturelle de qualité liée à une politique tarifaire adaptée.

- donner au public scolaire un accès gratuit et équitable au spectacle vivant dans toutes ses formes, dans des lieux dédiés ou non, avec une offre de territoire.

- participer à la connaissance du territoire en général et valoriser ses équipements culturels en encourageant la mobilité des publics (tout public et scolaires).

Mise en place d'une politique d'éducation artistique à l'échelle du territoire communautaire, en développant notamment des dispositifs partenariaux (DRAC, éducation nationale...)

Mise en place d'un réseau fonctionnel de lecture publique s'appuyant sur les médiathèques / bibliothèques du territoire et sur les partenaires concernés, et reposant sur :

- la mise en place d'outils professionnels en matière de formation et de communication pour l'ensemble des équipements et personnels salarié ou bénévoles du réseau,

- une partothèque et une ludothèque, services communs du réseau,

- l'animation du réseau par une politique volontariste d'actions culturelles et ludiques.

La gestion des collections publiques conservées dans les musées de France du territoire de la CAPH, reposant sur les inventaires et recollement des collections, la conservation préventive et l'aménagement des réserves et des expositions, la restauration, la valorisation et l'enrichissement des collections.

Soutien aux structures associatives culturelles du territoire assurant la conservation, la valorisation, la promotion, l'exploitation de fonds photographiques et menant des activités de soutien à la création, la recherche, la production, la diffusion et la médiation dans le domaine de l'image.

Soutien aux festivals et événements culturels de portée supra-communautaire, dans le domaine des musiques actuelles, des arts de la rue et du spectacle vivant, ou de la promotion culturelle du territoire, à raison d'un soutien par an maximum et par projet porté par une commune de plus de 10 000 habitants ou un territoire intercommunal comptant au moins 3 communes. Sont exclus les événements liés à une fête ou commémoration nationale.

19° Tourisme :

La mise en place d'une politique d'aide à la création d'hébergements à vocation touristique (gîtes, chambres d'hôtes) en milieu rural en complément de la politique départementale existante

Annexe 5 Protocoles

Protocole 1

TYPE DE MUSÉE (musée labellisé musée de France, centre d'interprétation, musée privé, musée amateur)

COURT HISTORIQUE DU MUSÉE

MOTS-CLÉS (qui décrivent le musée)

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Résumé du projet scientifique et culturel qui fixe les grandes orientations (si disponible, PCS à déposer en pièce jointe)

Inventaire des collections (à déposer en pièce jointe)

CONTENU

Les 3 Objectifs principaux du Musée

Type de public auquel le musée s'adresse

Les 3 Messages forts pour le public

LES OBJETS

Les Objets phares des collections du musée et les attributs qui les rendent tels (Entre 1 et 5)

Les Objets qui peuvent intéresser le grand public les attributs qui les rendent tels (Entre 1 et 5)

MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS

Approches (p.e. ludique, interactif etc.)

DIFFUSION

Stratégies de visibilité et de rayonnement (p.e. site internet, affiches etc.)

PUBLIC

Liste de données sur les visiteurs (si disponible, à fournir en pièce jointe)

Afflux dans le musée

Type de public (âge, sexe, provenance géographique -régionale, nationale, étrangère- catégorie socio-professionnelle)

Retours sur le musée

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

3 points forts du musée

3 points faibles

BESOINS

Besoin de recherche (exploitation des archives etc.)

Besoin en termes de mise en œuvre des contenus

Besoin en termes de visibilité

Protocole 2

Protocole pour l'analyse des objets du musée

- Court descriptif de l'objet
- Mots clés qui décrivent l'objet
- Raisons qui rendent l'objet important
- Comment le musée est rentré en possession de l'objet
- Histoire de l'objet
- Anecdotes sur l'objet qui peuvent réveiller la curiosité du grand public

Annexe 6 Plan d'action du projet associant la phase 1 et 2 de la chaire

Réalisation d'un diagnostic territorial et d'une épistémologie sur le musée de société et écomusée

Numérisation à partir du protocole partagé

Sensibilisation au métavers et intégration dans le métavers

Croisement avec la politique culturelle de la commune et de l'office du tourisme

Indexation des données sur VECOS.

Constitution d'un écomusée Virtuel de la CAPH

Rédaction du projet culturel et scientifique

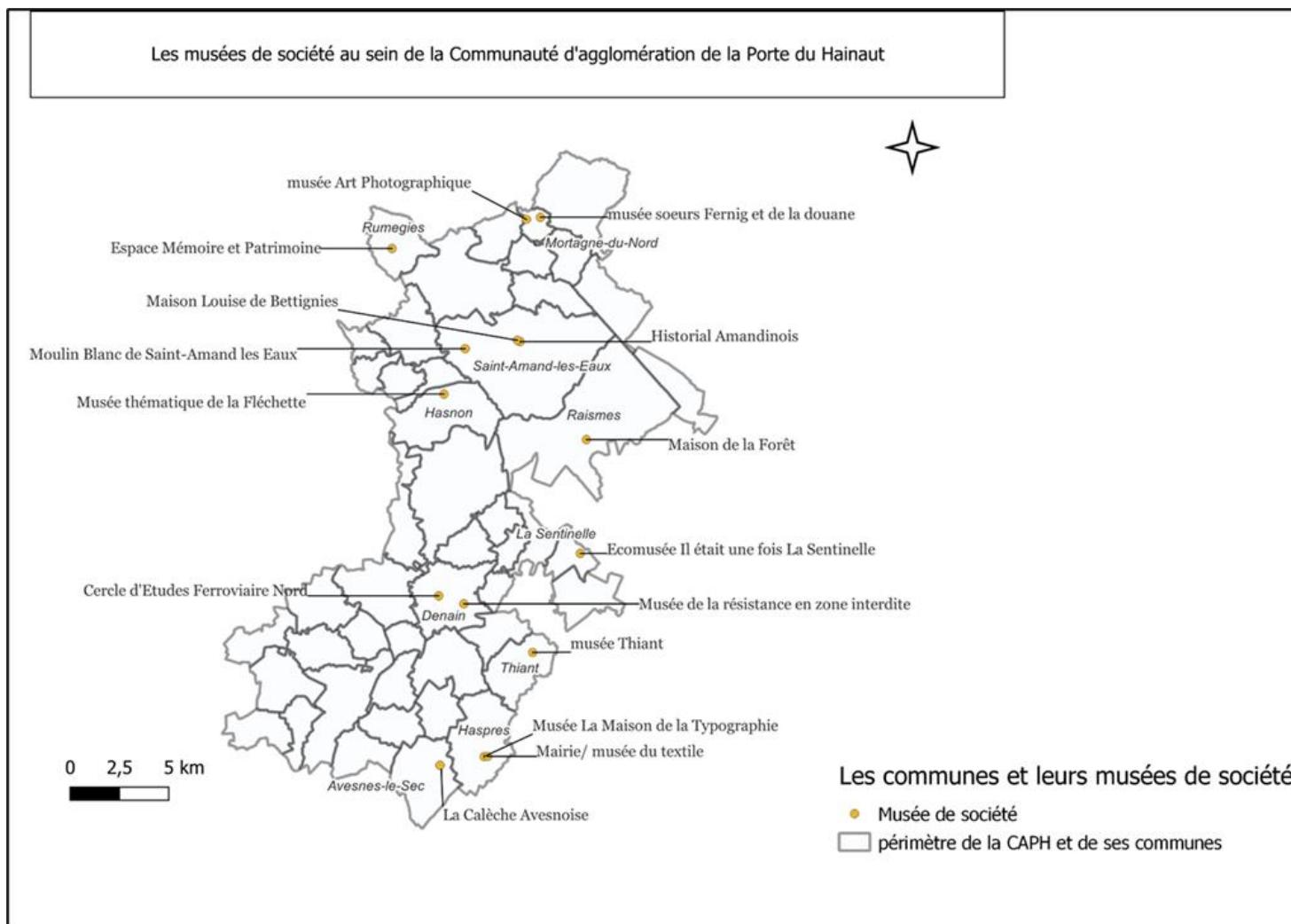
Collecte d'archives pour l'application Heres

Etude de l'impact et préconisation sur les types de visites

Annexe 7 tableau musée de la CAPH.

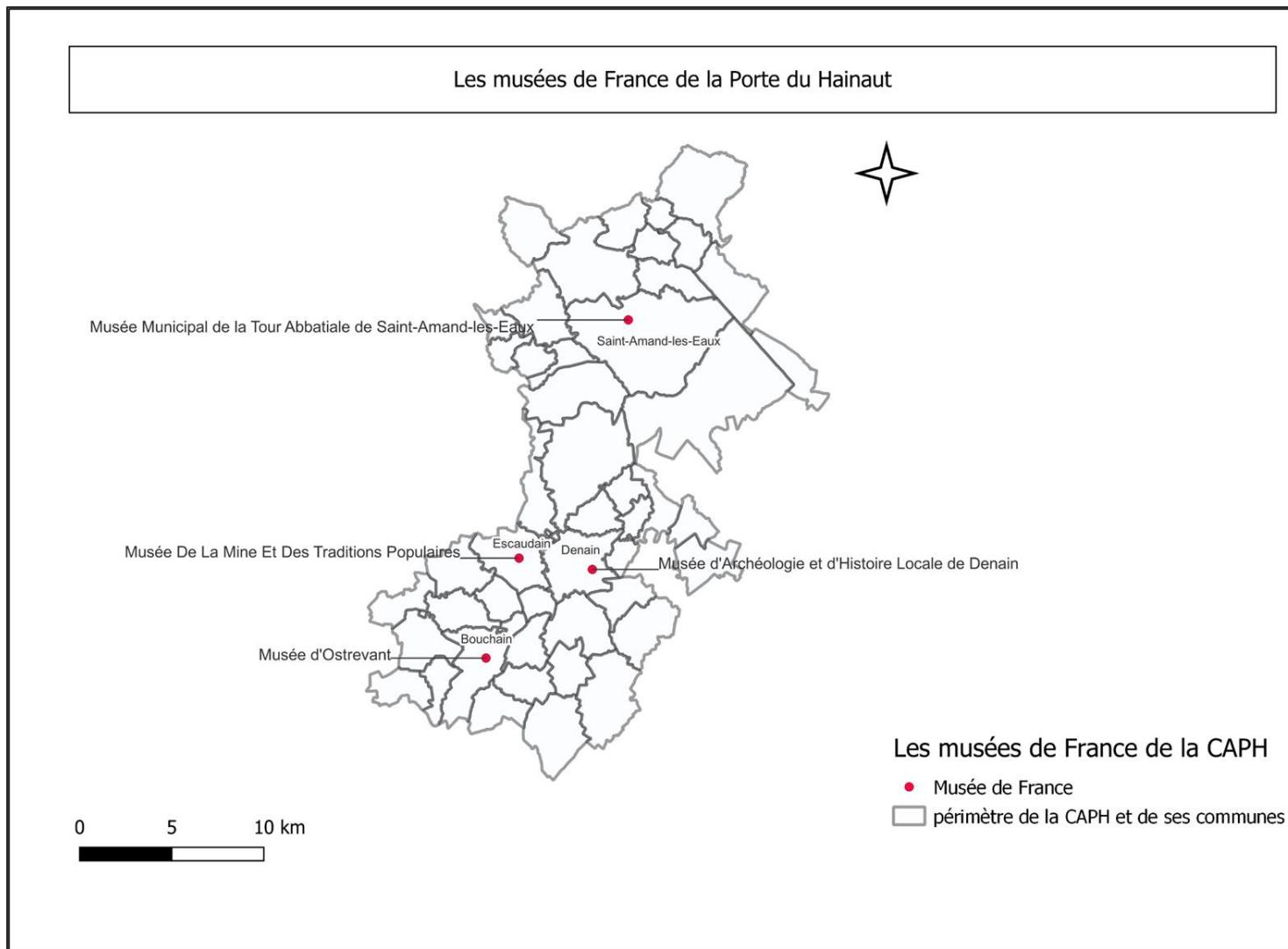
Type de musée	Statuts	Nom	Collection	Localisation/ ville	Appellation	Nombre de musée
Centre d'interprétation	Associatif	Maisons de la Forêt	Catégorie 1	Raismes		1
Ecomusée	Associatif	Il était une fois la sentinelle	Catégorie 1	Sentinelle		1
Musées d'Arts et Tradition populaires	Associatif	//	Catégorie 2	Escaudain	Musée de France	1
Musée d'histoire locale et ou d'archéologie	Associatif	Musée 1900	Catégorie 1	Thiant		10
	Communal	Espace et patrimoine	Catégorie 1	Rumegies		
	Communal	Histoire local et archéologie	Catégorie 1	Denain	Musée de France	
	Associatif	Historial Amandinois	Catégorie 3	Saint Amand		
	Communal	Maison de Louise de Betignies	Un musée du Genre ?	Saint Amand		
	Communal	Musée de la Tour Abbatial	Catégorie 1	Saint Amand	Musée de France	
	Associatif	Musée d'ostrevant	Catégorie 1	Bouchain	Musée de France	
	Associatif	Musée des sœurs Fernig et de la douane	Catégorie 1	Mortagne du Nord		
	Associatif	Musée de la guerre	Catégorie 1	Mortagne du Nord		
	Associatif	La calèche avesnoise	Catégorie 1	Avesnes-le-sec		
Musée Thématisques	Associatif	Musée de la Résistance	Catégorie 1	Denain		7
	Associatif	Musée de la fléchette	Catégorie 3	Hasnon		
	Associatif	CEF NORD	Catégorie 6	Denain		
	Associatif	Moulin Blanc	Catégorie 3	Saint Amand		
	Communal	Musée du Textile	Catégorie 3	Haspres		
	Associatif	Musée de l'art photographique	Catégorie 3	Mortagne du Nord		
	Associatif	Maison de la typographie	Catégorie 3	Haspres		

Annexe 8 : carte musée de société



carte 1 Les musées de Société de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Source Maxence Petit, 2024

Les musées de Société de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut,
Source Maxence Petit, 2024, : géolocalisation My maps Source : Licence ouverte 2.0- Licence EtAlab, 31 Janvier 2022. Utilisation du Logiciel QGIS.



Annexe 9 carte musée de France.

Carte 2, , *Les musées de France de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut*, 2024,
Source: Petit Maxence et ,
Licence ouverte 2.0- Licence
EtAlab, 31 Janvier 2022.
Utilisation du Logiciel QGIS

Annexe 10 Documents pour candidater au dispositif aide au musée thématique donnée par le Département du Nord.



Conseil Général
Département du Nord

EXÉCUTOIRE
déposé auprès de M. le Préfet

le 8 AVR. 2010
affiché le 8 AVR 2010

Pour la Président du Conseil Général
et par dérogation,
Le Directeur du Secrétariat
de l'Assemblée Départementale

DELIBERATION N° DAC/2009/1879

Gérard COLLART

5.2

Suite à la convocation en date du 17 mars 2010
LE CONSEIL GENERAL
Réuni à Lille le 29 mars 2010

Sous la présidence de Monsieur Bernard DEROISIER, Président du Conseil Général

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Bernard CARTON, Jean-Luc CHAGNON, Erick CHARTON, René CHER, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, René DECODTS, Jean-Claude DELALONDE, Michel-François DELANNOY, Monique DENISE, Marie DEROO, Bernard DEROISIER, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André DUCARNE, Marie FABRE, Alain FAUGARET, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Betty GLEIZER, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Brigitte GUIDEZ, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Laurent HOULLIER, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Jacques MICHON, Luc MONNET, Béatrice MULLIER, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Danièle THINON, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Jocya VANCOILLIE, Michel VANDEVOORDE, Roger VICOT, Dany WATTEBLEED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jean-Jacques SEGARD donne pouvoir à Guy BRICOUT

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

OBJET : Politique départementale d'accompagnement du développement des musées thématiques.

Vu le rapport DAC/2009/1879

Vu l'avis en date du 08/03/10 de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs

DECIDE à l'unanimité : (Les membres présents et représentés des groupes Socialiste, Communiste, Union Pour Le Nord ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour)

- de modifier, à compter du 31 mars 2010, la politique départementale en faveur des musées thématiques instituée par les délibérations des 26 juin 1989 et 4 novembre 1991 ;

5.2

- d'augmenter le taux de subvention qui variait de 15 % à 35 % pour le porter entre 30 % et 40 % en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal pour l'aide à l'aménagement des musées thématiques ;
- de financer à hauteur de 50 % les études préalables ;
- d'accompagner les projets en réseau de musées thématiques à hauteur de 30 % à 50 % ;
- d'imputer les dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget.

Le Président du Conseil Général

Bernard DEROSIER

5|2



Conseil Général Département du Nord

RAPPORT N° DAC/2009/1879

OBJET : Politique départementale d'accompagnement du développement des musées thématiques.

Par délibérations des 26 juin 1989 et 4 novembre 1991, le Conseil Général du Nord a décidé, sur la base des conclusions d'une étude menée en 1990, la mise en place d'une politique à destination des musées thématiques du Département, tout particulièrement en investissement.

A la suite de la délibération cadre du 23 novembre 2009 définissant les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale, une actualisation de cette politique est nécessaire afin de bien l'inscrire dans la logique de projets de territoire et d'en préciser le périmètre d'intervention.

Dans le contexte actuel de multiplication des « projets à vocation patrimoniale ou touristique », il est important de rappeler la définition du musée proposée en 2001 par le Conseil international des musées (ICOM) : « une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation ».

Les questions touchant à la provenance, à la préservation, à l'organisation, à la présentation et à la pérennité des collections sont donc au cœur des enjeux d'un musée.

Il est proposé d'identifier parallèlement aux musées labellisés « musée de France » par l'Etat en application du Code du Patrimoine, les « musées thématiques du Département du Nord » comme « l'ensemble des autres musées, constitués de collections pérennes, souvent pluri-thématiques, destinées à être transmises aux générations futures et accessibles régulièrement au public le plus large ».

Le territoire du Département présente un maillage particulièrement dense de musées : près d'une centaine de musées thématiques sont actuellement recensés (93 en juin 2009), 41% sur l'arrondissement de Lille, 20% sur celui de Dunkerque, 16% sur celui d'Avesnes-sur-Helpe, 10% sur ceux de Valenciennes et de Cambrai et 3% sur celui de Douai. Par ailleurs, une trentaine de collections existent sans lieu d'exposition permanente (souvent des musées fermés ou en projet) et six autres lieux peuvent être qualifiés de centres d'interprétation car ils s'attachent davantage à la médiation autour du patrimoine qu'à la conservation de collections.

Le rythme de création des musées thématiques semble se stabiliser : 1/3 ont ouvert avant 1990, 2/5 dans les années 1990 et enfin 1/4 depuis 2000. Trente de ces musées sont implantés dans des villes de plus de 10 000 habitants et plus d'un tiers d'entre eux, de moins de 5 000. Si 15% d'entre eux sont communaux, 70% sont associatifs, mais les 3/4 de ces musées associatifs sont accueillis dans des bâtiments communaux. Les 15% autres sont des structures privées relevant d'un particulier ou d'une société commerciale.

D'après une étude réalisée par le Comité Régional de Tourisme, plus de 250 000 visiteurs se sont déplacés dans les musées thématiques du Département en 2007 : une dizaine de ces musées ont d'ailleurs accueilli plus de 10 000 visiteurs chacun.

Dans le souci de développer un aménagement culturel équilibré du territoire départemental tout en prenant compte des initiatives locales et dans une volonté de responsabiliser les acteurs territoriaux, il doit être rappelé que le Département n'a pas vocation à se substituer aux porteurs de projet de musées thématiques, ni à en organiser directement les actions, mais à favoriser l'émergence de projets mutualisés en réseau. La nouvelle politique proposée a donc pour objectif d'accompagner, à moyens constants et dans le cadre de partenariats souvent pluriannuels, les musées thématiques dans leur développement selon quatre axes :

- Aide en muséologie
- Programmation de formations
- Accompagnement de projets en réseau
- Aide à l'aménagement

Aide en muséologie

Beaucoup des bénévoles et salariés qui travaillent dans les musées thématiques se sont formés de manière empirique : l'apport ponctuel, à leur demande, des compétences d'un professionnel de musée leur permettra d'envisager plus sereinement l'avenir de leur structure.

- Conseils en muséologie : gestion des collections (muséographie, conservation préventive, inventaire, aménagement des réserves), développement du service des publics (communication, actions culturelles et pédagogiques, élargissement des publics et politique tarifaire), aide à la rédaction d'un projet d'établissement (définition de la stratégie du musée, accompagnement pour l'obtention du label « musée de France », ou d'autres labels touristiques comme « Tourisme et Handicap » ou « Savoir Plaire »).
- Mise à disposition d'une documentation professionnelle actualisée (études récentes, liste de fournisseurs spécialisés, exemple de projets d'autres structures, recensement d'expositions itinérantes et d'outils pédagogiques existants...).
- Diffusion régulière d'informations ou de documents concernant les musées (propositions de collaboration, appels à projets ou concours, programmes de journées d'étude ou de colloques...).
- Création de relais vers des organismes de formation recherchant des lieux de stages pour leurs étudiants (dont formations spécialisées dans des domaines comme la conservation préventive ou la communication).
- Mise à disposition de matériel muséographique pour une période déterminée (par exemple, thermo-hydrographes) ou de manière pérenne (par exemple, mobilier muséographique dont les équipements départementaux souhaiteraient se séparer).

Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chacune des structures, un réseau de professionnels au sein des services départementaux et d'experts extérieurs pourrait être mobilisé ponctuellement (par exemple un architecte, un chargé de communication, un régisseur d'œuvres, un spécialiste en conservation préventive, un développeur de site internet...).

Le Département pourrait également, dans certains cas, participer au financement d'études (ou audits) et de projets ponctuels qui impliqueraient plusieurs musées ainsi que des institutions partenaires.

Programmation de formations

Souvent exclus par leur statut des actions de formation continue à destination des professionnels de musée, les bénévoles et les salariés des musées thématiques sont en demande pour développer leur compétence, se professionnaliser et échanger davantage avec leurs collègues. Ces formations pourraient aussi être ouvertes à des personnes qui ont le projet de créer un musée ou d'animer un réseau de musées.

Des sessions de formation pourraient leur être proposées, géographiquement décentralisées (dans des musées ou d'autres structures culturelles), complétées par des séminaires professionnels ponctuels, dans la continuité de ceux qui avaient été organisés en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de 2002 à 2004.

D'ores et déjà, la Médiathèque Départementale du Nord ouvre deux formations par an au personnel des musées thématiques afin de favoriser les échanges avec les bénévoles et les agents des bibliothèques relais.

En amont, un recensement des besoins en formation devra être effectué et des partenariats seront à négocier pour élaborer un plan annuel de formation, le mettre en œuvre et l'évaluer avec :

- Le Département du Pas-de-Calais
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas-de-Calais
- La délégation régionale « Nord-Pas de Calais » du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- L'écomusée de Fournies et la Fédération des écomusées et des musées de société
- Le Comité Départemental du Tourisme

Accompagnement de projets en réseau

Afin d'accompagner de manière cohérente le développement des musées thématiques sur l'ensemble du territoire, une politique de soutien financier non pérenne pourrait aider à la réalisation de projets élaborés par des réseaux de musées dans une logique de développement local.

Ces réseaux peuvent aussi bien être thématiques que territoriaux, pérennes ou temporaires et inclure d'autres structures culturelles (musées de France, médiathèques ou archives municipales, associations culturelles...) sous réserve que les musées thématiques restent majoritaires.

Les musées thématiques privés relevant d'un particulier ou d'une société commerciale pourraient prendre part à ces réseaux, sous réserve de ne pas en assurer la fonction de chef de file.

L'attribution d'une subvention départementale devrait répondre aux conditions suivantes :

- Statut du chef de file du réseau : collectivité publique, association ou fondation à but non lucratif. Exclusion des musées privés relevant d'un particulier ou d'une société commerciale.
- Projet mutualisé ponctuel ou pluriannuel (réseau pérenne), définissant les acteurs du réseau, les objectifs poursuivis, les collections mises en valeur, les partenariats

8/2

envisagés, la politique tarifaire et les publics ciblés, les moyens d'évaluation prévus, le calendrier prévisionnel des actions et le programme de l'ensemble des activités.

Taux d'intervention : 30 à 50%

Plafond des dépenses : 100 000 € T. T. C.

Subvention départementale maximale : 50 000 € T. T. C.

Plusieurs réseaux de musées émergent à l'échelle départementale, soit thématiques, soit territoriaux : sept musées du réseau informel « Lille métropole. Mémoire des guerres. Parcours d'histoire en sept lieux », une vingtaine de musées coordonnés par l'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des métiers », une autre vingtaine par le Pays des Moulins de Flandre dans le cadre du festival *Musique au musée*, les musées du territoire de l'Agglomération de la Porte du Hainaut, etc...

Aide à l'aménagement

Depuis la création de la politique d'aide en investissement en 1991, seules quelques dizaines de musées ont pu en bénéficier : la part de l'apport nécessaire (de 65 à 90%) était trop importante pour que ce dispositif leur soit effectivement accessible. Il est donc proposé de réétudier la part du Département.

L'aide à l'aménagement des musées thématiques concernera des opérations de rénovation, d'aménagement et d'extension (notamment pour le développement de surfaces d'exposition et d'animations), ainsi que de l'acquisition de matériel muséographique pour la mise en valeur et la préservation des collections dans les salles d'expositions et les réserves. Si les acquisitions d'objet ne pourront bénéficier d'aides, les restaurations d'œuvres seraient éligibles dans le cadre de redéploiement des collections s'inscrivant dans un programme global d'amélioration de leurs conditions de conservation.

L'attribution d'une subvention sera soumise au respect des conditions suivantes :

- Statut du musée thématique : collectivité publique, association ou fondation à but non lucratif.
- Existence d'un projet scientifique et culturel du musée précisant la garantie de pérennité et d'inaliénabilité des collections, l'état des inventaires des collections, les conditions d'exposition et de stockage (plan et surface, état climatique), les dispositions prévues pour le gardiennage et l'entretien du musée, l'ouverture régulière au public, une politique tarifaire et la place des travaux envisagés dans une programmation globale.

Il est proposé de fusionner dans la même enveloppe budgétaire (120 000 € par an en 2009) les deux types de subventions en investissement définies en 1991 (« Aide à la réalisation de travaux d'aménagement » et « Aide à la muséographie ») et d'en modifier le taux.

Ce taux varie de 30% à 40% en fonction du classement des communes en trois catégories au sein de chacune des trois strates démographiques identifiées selon les modalités adoptées par l'Assemblée Départementale pour le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord. Les communes sont ainsi réparties en fonction du rapport de leur potentiel financier et de leur effort fiscal (en dessous de la moyenne, au dessus de la moyenne et au dessus de deux fois la moyenne de leur strate) :

5.2

Taux Communes	Inférieur à la moyenne	Supérieur à la moyenne	Supérieur au double de la moyenne
- de 5 000	40%	35%	30%
de 5 000 à 50 000	35%	30%	30%
+ de 50 000	30%	30%	30%

Les associations bénéficient du taux maximum d'intervention, soit 40%.

Evolution de 1991 à 2010	1991	2010	
Taux d'intervention	10 à 35%	30 à 40%	
Plafond des dépenses	305 000 €	334 000 €	H. T. (collectivité publique)
Subvention départementale maximale	107 000 €	100 000 €	T. T. C. (association, fondation)

Une bonification de 10% serait accordée pour tout projet :

- prévoyant la mise en place d'outils innovants pour développer l'accueil de publics spécifiques (étrangers, handicaps divers...),
- conduit par une structure de coopération intercommunale,
- respectant la démarche HQE® (Haute Qualité Environnementale),
- valorisant de manière innovante le patrimoine immatériel du Département.

Ces bonifications sont cumulables dans la limite de la subvention départementale maximale (soit 100 000 €).

Une subvention pourra également être attribuée pour la réalisation d'études préalables (de faisabilité, de conservation préventive, de publics...) à un taux de 50% dans la limite de 20 000 € sur trois ans.

La mise en œuvre de cette politique nécessitera l'organisation d'une véritable observation des musées thématiques (et des collections privées susceptibles d'être à terme mises en valeur), la définition d'indicateurs d'évaluation et la participation active à l'élaboration et au suivi de projets interdépartementaux et transfrontaliers dans lesquels les musées thématiques pourraient être directement impliqués.

Les nouvelles dispositions présentées dans ce rapport entreraient en vigueur à partir du 31 mars 2010 et seront mises en œuvre à budget constant, les majorations de taux prévues limitant nécessairement le nombre de projets qui pourront être subventionnés. Toutes les demandes de subvention encore non présentées en Commission Permanente du Conseil Général à cette date feraient l'objet d'une réponse écrite informant les communes de la modification de ces politiques et de la nécessité de déposer de nouveaux projets en concordance avec les nouveaux critères.

512

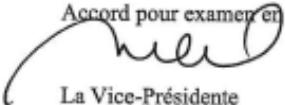
En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- les modifications, à compter du 31 mars 2010, de la politique départementale en faveur des musées thématiques instituée par les délibérations des 26 juin 1989 et 4 novembre 1991,
- l'augmentation du taux de subvention qui variait de 15% à 35% pour le porter entre 30% et 40 % en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal pour l'aide à l'aménagement des musées thématiques,
- le financement à hauteur de 50% d'études préalables,
- l'accompagnement des projets en réseau de musées thématiques à hauteur de 30% à 50%,
- l'imputation des dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget.

Vu, le

/ 3 MARS 2010

Accord pour examiner en Commission


La Vice-Présidente

Martine FILLEUL



**Politique départementale d'accompagnement
du développement des musées thématiques**

Accompagnement de projets en réseau

Liste des pièces à fournir pour l'instruction du dossier

Pour chef de file du projet

- Courrier de demande de subvention adressé au Président du Département du Nord
- Descriptif du projet mutualisé : présentation générale, objectifs recherchés, musées thématiques impliqués, collections mises en valeur, partenariats envisagés, politique tarifaire et publics ciblés, moyens d'évaluation prévus, calendrier prévisionnel et programme des activités
- Budget prévisionnel du projet mutualisé précisant les montants sollicités auprès de chaque partenaire et élaboré sur la base de devis détaillés et définitifs
- Document officiel attestant du montant des dépenses prévues pour le projet mutualisé (par exemple, délibération)
- Bilan d'activité et bilan financier de l'exercice précédent
- Budget prévisionnel de fonctionnement
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Pour l'ensemble des musées thématiques participant au projet

Pour un musée communal

- Délibération du Conseil Municipal
- Bilan d'activité et bilan financier du musée de l'exercice précédent
- Budget prévisionnel de fonctionnement du musée

Pour un musée associatif

- Statuts de l'association signés du Président
- Récépissé de déclaration ou de modification en Préfecture
- Bilan d'activité et bilan financier de l'association de l'exercice précédent
- Budget prévisionnel de fonctionnement de l'association

Pour un musée privé (non associatif)

- Document attestant le statut juridique du musée
- Bilan d'activité et bilan financier du musée de l'exercice précédent
- Budget prévisionnel de fonctionnement du musée

Le dossier doit être adressé au

Président du Département du Nord
Direction Sports et Culture, Développement culturel
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille cedex

**Politique départementale d'accompagnement
du développement des musées thématiques**

Aide à l'aménagement

Liste des pièces à fournir pour la demande de subvention

- Courrier de demande de subvention adressé au Président du Département du Nord
- Projet d'établissement précisant la garantie de pérennité et d'inaliénabilité des collections, l'état des inventaires des collections, les conditions d'exposition et de stockage (plan et surface, état climatique), les dispositions prévues pour le gardiennage et l'entretien du musée, l'ouverture régulière au public et la place des travaux envisagés dans une programmation globale
- Calendrier des travaux envisagés
- Plan de financement précisant les montants sollicités auprès de chaque partenaire et élaboré sur la base de devis détaillés et définitifs (en H.T. et T.T.C.)
- Attestation sur l'honneur de non commencement des travaux
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Pour les communes

- Délibération du Conseil Municipal
- Résultats de l'appel d'offre ou de la consultation
- Bilan d'activité et bilan financier du musée de l'exercice précédent
- Budget prévisionnel de fonctionnement du musée

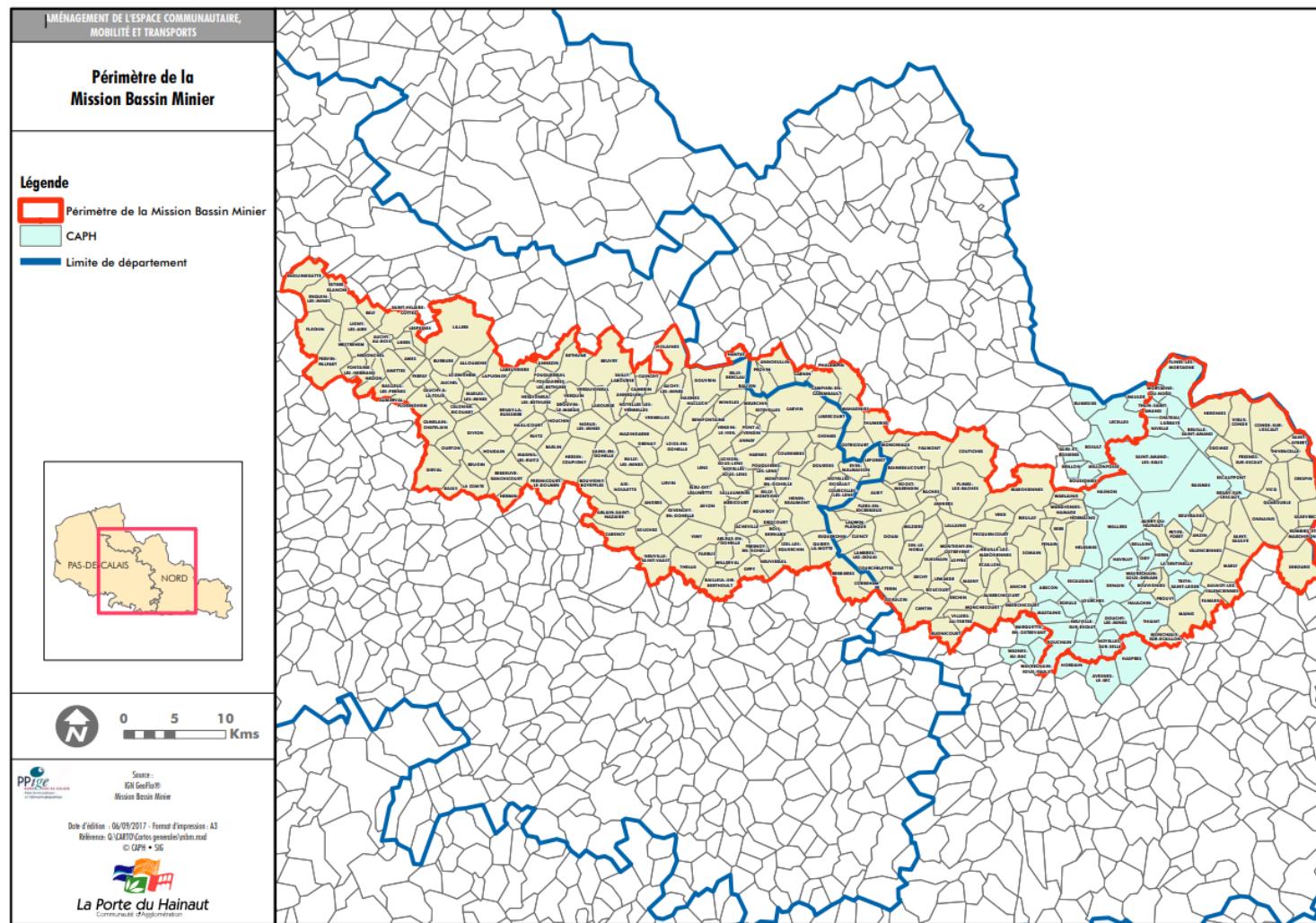
Pour les associations

- Statuts de l'association signés du Président
- Récépissé de déclaration ou de modification en Préfecture
- Résultats de la consultation
- Bilan d'activité et bilan financier de l'association de l'exercice précédent
- Budget prévisionnel de fonctionnement de l'association

Le dossier doit être adressé au

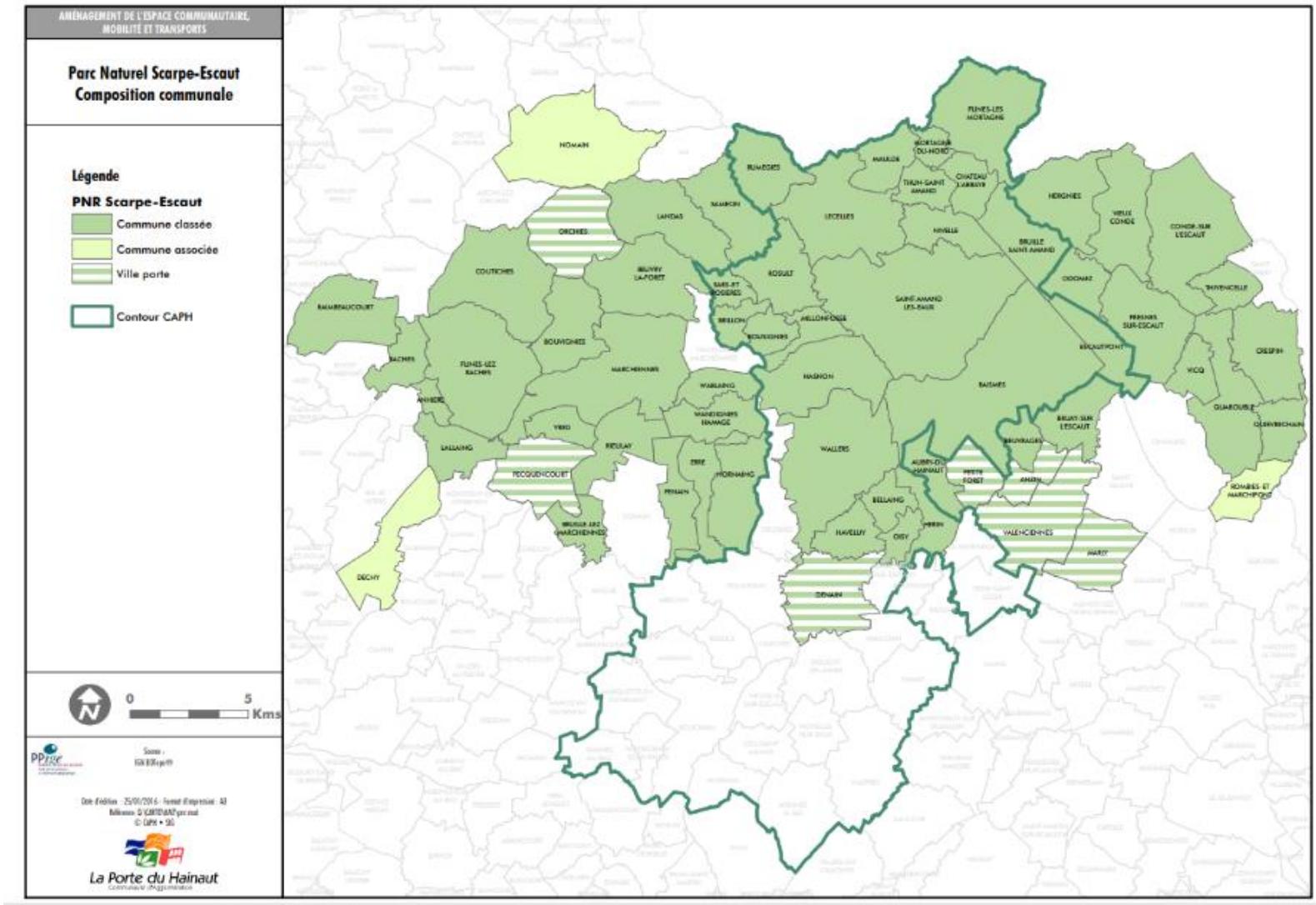
Président du Département du Nord
Direction des Sports et de la Culture, Développement culturel
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille cedex

Annexe 11 carte du bassin minier, auteur : la Porte du Hainaut.



carte 3

Annexe 12 périmètre du PNR Scarpe-Escaut, auteur : C.A Porte du Hainaut



Annexe 13, compte rendu du projet Territorial de la CAPH

Compte rendu

9 avril 2024, Table ronde autour du Projet territorial

14h00 – 17H00

Salle du Leaud- site Minier Arenberg Porte du Hainaut

Rue Michel Rondet 59135 Wallers-Arenberg

Le projet de territoire s'est établi sur 2 ans, sur un temps long 2024 – 2044. Il est porté par Aymeric ROBIN et Corinne CREQUIT ayant coordonné l'équipe qui a mis en place ce « récit ». Ce projet repose sur des diagnostics territoriaux ayant précisé les actions et les politiques publiques de la CAPH. Pour répondre aux enjeux actuels notamment la transition climatique, écologique, la lutte contre l'illectronisme, l'équité territoriale, de le rendre agréable à vivre pour le bien-être et la santé de ses habitants. Des dispositifs d'évaluation ont été mis en place pour suivre l'état d'avancement jusqu'en 2044.

Pour réaliser cela, le projet est avant tout collaboratif, entraînant la contribution des élus, des acteurs du territoire (CAUE, entreprise, université, association, citoyen...). Cette collaboration s'explique par le portrait du territoire complété par le diagnostic de ce dernier.

En effet, force est de constater, de la singularité du territoire de la CAPH comme territoire multipolaire, avec des atouts non négligeables.

Tout d'abord son patrimoine Unesco (20 citées minière, 38 bâtiments, 9 terrils) mais aussi un patrimoine naturel marqué par la forêt et des sites remarquables. Outre ces deux patrimoines, il y a aussi tous les autres patrimoines à mettre en avant sur un territoire dominé par l'urbain (2/3) contre 1/3 de ruralité. Aussi, la CAPH à également un tissu économique composé de 12 000 entreprises à forte majorité industrielle. De surcroît, 1/3 des habitants ont une activité professionnelle lié à l'industrie, or ces employés sont en grande majorité en dehors de la CAPH. Amenant le fait que le territoire s'apparente à un dortoir, en effet, les salariés travaillent en dehors du territoire amenant un besoin d'entreprise de toute taille pour garantir de l'emploi sur le territoire. Néanmoins, il faut varier l'offre d'emplois industriel, service etc.

Cependant, le territoire souligne une perte démographique par la vacance d'habitation. De surcroît, certaines habitations de la CAPH sont en précarité énergétique voire vacantes. Un chiffre fut donné pour illustrer les difficultés, 0.39 étant l'indice de développement humain gradué entre 0 – 1. Par ailleurs, la CAPH, est un territoire ayant un potentiel important. En effet, il est riche de son histoire représentant un atout pour le développement territorial force d'identité de création de territorialité. Outre l'histoire, le besoin en emplois, il y a aussi la question de la mobilité et de la santé. En effet, même pour 5km l'habitant, la plupart utilise leur voiture d'une part. De plus, l'espérance de vie au sein de la CAPH n'est que de 65ans amenant ainsi une importance de la santé mis en avant par l'action le *Village de la santé*.

Ainsi, les différents acteurs sont amenés à réfléchir autour de plusieurs points mis en exergue par Guillaume Quenet sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes et complété par Corinne Crequit. En outre, le Projet du territoire de la CAPH invite à l'**interactivité et à la transversalité**, car le projet du territoire doit aussi penser aux relations entre les **territoires limitrophes, à se questionner sur l'habiter, à prendre en compte les bassins de vie, le patrimoine minier et les autres patrimoines**. Afin de mener à bien la **résilience du territoire face aux crises passées, présentes et à venir**.

Pour discuter de ce projet et des potentialités, la suite de l'évènement s'est organisé autour de trois tables rondes. Pour chaque table ronde (programme ci-dessous) deux questions furent posées aux participants

- Quel regard porté sur le projet du territoire ? Comment accompagner ce projet de territoire ?
 - Pratiques inspirantes, conditions de réussite par rapport à la réussite du projet de territoire.
-
- La première table ronde porte sur : **Les conversions pour un territoire résilient : transformer sans trahir.**
 - La seconde porte sur : **Des politiques publiques convergentes pour rattraper les retards et réduire les écarts**
 - Enfin la dernière porte sur : **Dans un monde de transition majeures : s'adapter ou subir.**

Ainsi, voici ci-dessous, un résumé de chaque table ronde.

Résumé 1 **Les conversions pour un territoire résilient : transformer sans trahir.**

Les invités sont :

- Benoît poncelet, directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
- Catherine Bertram, directrice de la Mission Bassin Minier
- Ali Benamara, président de l'Association des Industries Ferroviaires
- Noël Lenancker, président de l'association de promotion de la Fabrique des Transitions.

Mots clés : Transition – réhabilitation- environnement – histoire- patrimoine-nature-participation-culture

Pour faire changer les mentalités évoquées par le sous-préfet, il faut travailler sur la **représentation du territoire**. Un territoire industrialisé ayant encore aujourd'hui les **stigmates de la crise industrielle**. Ainsi, il faut chercher à transformer ensemble, tout en sauvegardant la mémoire du passé. En outre, l'habiter doit être une préoccupation, le droit à l'expérimentation doit permettre de faire territoire autrement dit de construire ensemble notre espace, notre environnement, le tout avec humilité, en y **laissant une place à la nature**.

En ce sens, habiter la forêt ou plutôt **inviter la nature dans les projets de la CAPH, afin de créer un environnement de bien-être** aux habitants. Il faut donc créer un nouvel écosystème où l'homme est au cœur de l'action, en créant de la recherche, de l'emploi diversifié pour attirer et garder la population, afin de **passer « de la mutation à la transition »**.

Ainsi, en termes d'action, il faut de nouvelles ressources, par **l'implantation de PME de petite entreprise, de priorisé les quartiers prioritaires** ayant une main d'œuvre d'un potentiel bien souvent négligé. De surcroît, il faut améliorer les infrastructures d'Energie (eau, électricité), faire participer les citoyens, dialoguer pour comprendre leurs besoins. Néanmoins, il faut conserver notre paysage, garder notre identité, sans pour autant négliger le présent et le futur. Ainsi, construire un projet d'urbanisme à partir des **cités-jardin** va dans ce sens.

De surcroît, le tourisme culturel à sa place, en effet, l'accès à la culture garantit un cadre de vie, un bien-être certain, le sport, des parcours artistiques, le CRP, la création de résidence artistique, bref la réhabilitation des patrimoines. Cependant, il faut de la méthode, en effet, il faut

irrémédiablement des partenariats, des mises en relations entre élu et habitants, association, institutions, services publics, état, collectivités doivent travailler en **synergie**.

Perspective : à voir ensemble !

Obtenu contact de la CAUE

Résumé 2 : Des politiques publiques convergente pour rattraper les retards et réduire les écarts

Les invités sont :

- Aline Queverue, directrice de la délégation départementale de l'ARS
- Thierry Coulomb, directeur général de la Fédération des Centres Sociaux du Nord
- Jean-François Campion, directeur général délégué de Maisons et Cités
- Emmanuelle Jacquier, Inspectrice de l'EN
- Denis Godmez, directeur des traitements centralisés et de la performance – France Travail HDF

Mots clés : éducation – culture- médiation – numérique- habitat- habitation- transition climatique – enjeu Energétique - PCAET .

Durant cette table ronde, trois grands enjeux furent évoqués notamment la **culture, la jeunesse et l'habitat**.

L'enjeu de la culture, qui outre son accessibilité, permet de **former les futurs citoyens**. En ce sens, les enfants, mais aussi la famille, sont au centre des préoccupations, le métier de **médiateur social, culturel doit être développé**. De surcroit, la culture passant également par le **numérique, par la création de tiers-lieux innovant, et par l'obtention d'open badge**. Une relation plus étroite entre les écoles et les entreprises, pour faire découvrir aux enfants les opportunités d'avenir et construire leurs projets professionnels. Par ailleurs, les **centres sociaux** peuvent devenir des tiers-lieux pour instruire voire faire participer les habitants.

De surcroît, l'enjeu social touche également les logements, en effet, les logements sociaux doivent également être repensés, l'utilisation des maisons individuelles, cette image positive avec son jardin, doit être ouvert à tous. La **rénovation de bâtiments**, permet également une diminution du gaz à effet de serre. La réalisation **d'écoquartiers** est envisageable pour maintenir un cadre de vie correct, et répondre aux **enjeux climatiques, sociaux et économiques**. Enfin l'équité, l'égalité territoriale passe aussi par l'égalité **Femme-homme, par la santé**, la mise en place de médiations. Toutefois, comment faire culture commune entre Département, communes, associations ? **Il faut dépasser les compétences et travailler ensemble pour « faire territoire » voire « faire famille ».**

Perspective :

Résumé 3 : Faire face aux transitions majeures, s'adapter ou subir ?

Les invités sont :

- Mélanie Delots, directrice de projet ERBM (Renouveau du Bassin Minier) auprès du préfet de Région

- Frédérique Seels, directrice du centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires
- Chekib Gharbi, directeur général du Centre d'Innovation des Technologies sans Contact

Mots clés : mobilité – numérique- génération – biodiversité-planification

Pour **garantir la place du numérique**, il faut rendre l'apprentissage accessible à toutes les générations, en prenant en compte l'accessibilité, en raison notamment de l'écart générationnel. Outre, le numérique, la **question de la mobilité** doit être menée en prenant en compte les besoins des habitants. Leur donner envie de se déplacer à un endroit par la culture, prévoir des alternatives pour les bus.

Enfin, la **place de la nature** s'avère importante ou la préservation, la conservation et la valorisation de la biodiversité est un enjeu crucial.

Cependant, pour mener à bien ce projet, il faut passer par une étape essentielle, la **planification des projets**. En mettant en place des **parcours locaux** pour projeter les acteurs. Des réunions pour que les acteurs se connaissent, se reconnaissent et s'associent afin de faire La fabrique du savoir et de la citoyenneté (l'un des projets de la CAPH).

Perspective :

Perspective globale :

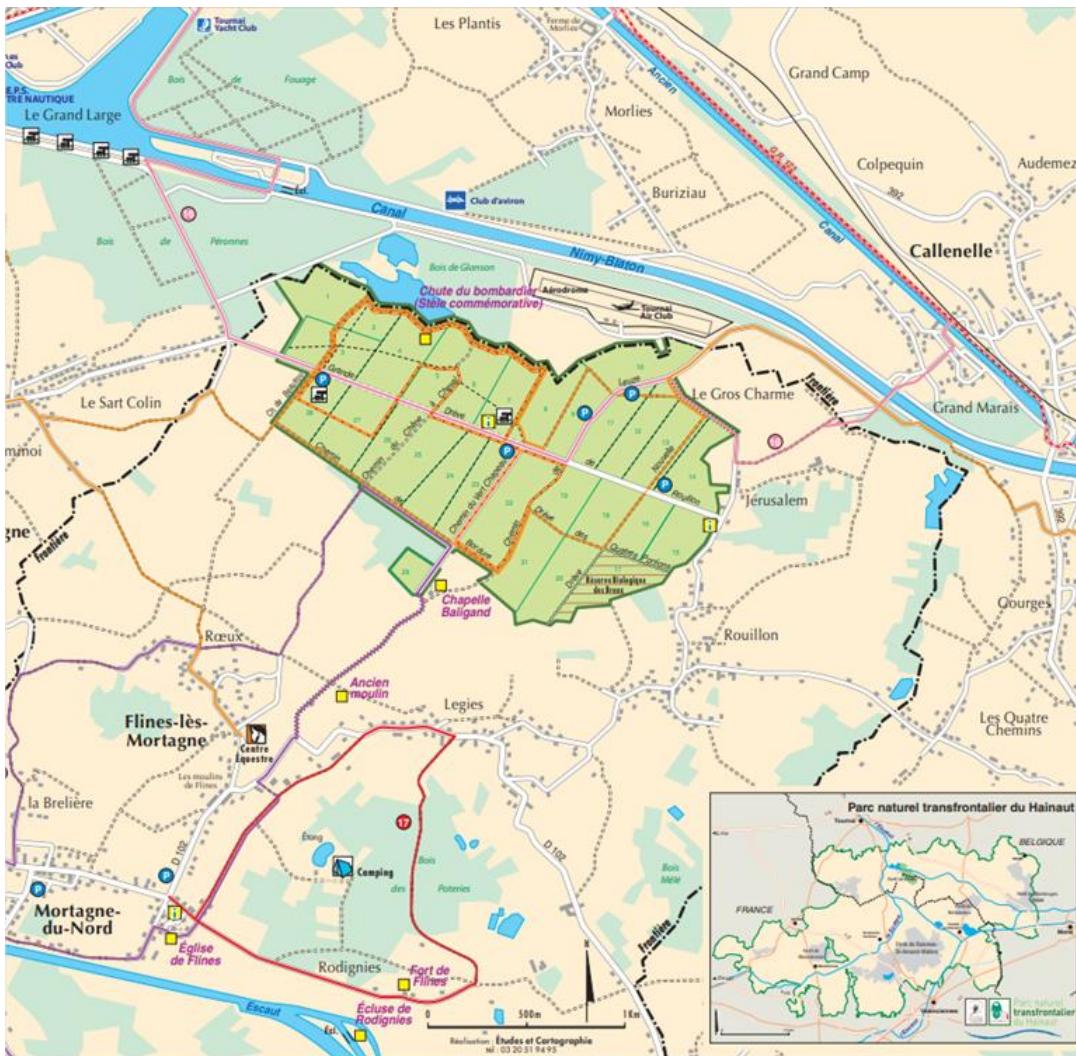
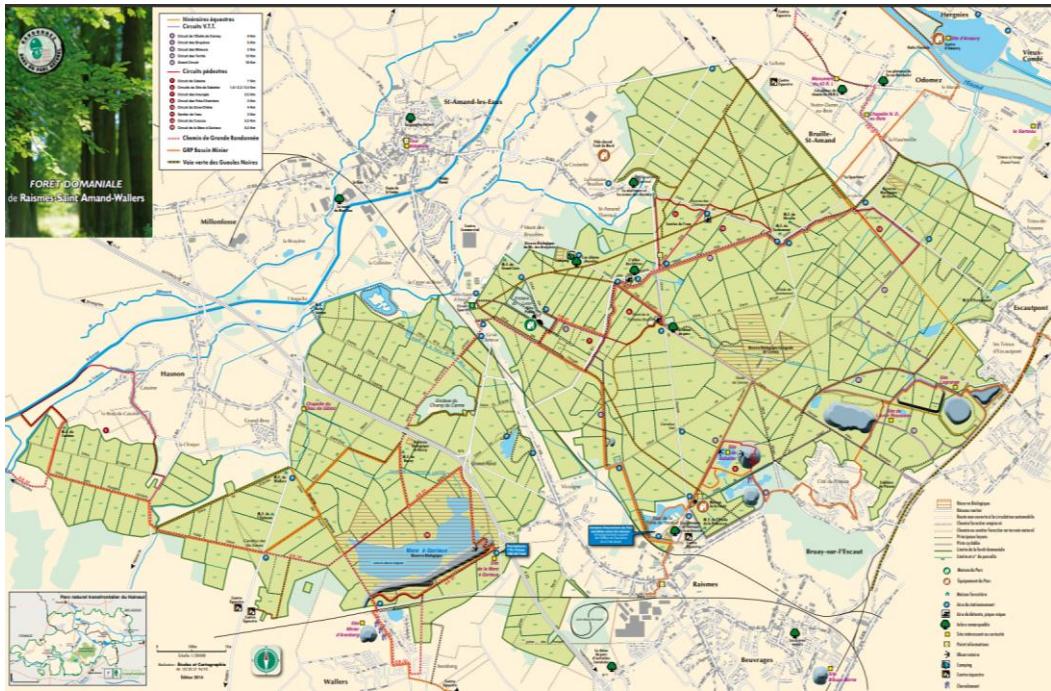
Prévoir une réunion avec Aymeric Robin et Corinne Crequit ?

Pour Incrire la chaire dans ce projet territorial.

Contacter la CAUE

Christophe GRANDJACQUES – cgrandjacques@caue-nord.com – CAUE du Nord – Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement...

Annexe 14 Carte touristique des forêts de la CAPH.



Annexe 15 Tableau bilan du projet écomusée virtuel

Légende :		Musées ayant intégré le réseau Ecomusée Virtuel et dont les collections sont numérisées en 3D					
		Musées à contacter					
		Musées à relancer ou en attente de réponse					
		Musées dont l'intégration au réseau Ecomusée virtuel est en cours					
Commune	Nom de l'institution	Adresse	Appellation	Statut juridique	Collections mises en valeur		situation musée
AVESNES-LE-SEC	La Calèche Avesnoise	4 Rue Roger Salengro, 59296 Avesnes-le-Sec		Association	Centre de formation équestre où pouvoir admirer une collection d'anciennes calèches, qui propose des balades touristiques à cheval. Mais aussi une collection d'outils de tailleurs de pierre		
DENAIN	Musée d'Archéologie et d'Histoire Locale	9 place Wilson, 59220 Denain	Musée de France	Musée municipal	Fouilles archéologiques du territoire de La Porte du Hainaut depuis la préhistoire jusqu'au XVII siècle - avec des points fort sur les fouilles de la bataille de Denain (1712), un rarissime fragment d'épée viking, une nécropole mérovingienne, une épée gauloise du premier siècle avant Jésus Christ, et une tombe néolithique + collections sur le passé industriel + collection d'artistes locales et sur le poète Jules de Mousseron.		
	Musée de la Résistance en zone interdite	9, Place Wilson 59220 Denain		Association	Musée créé par les anciens résistants et déportés du Denaisis. Documents (lettres, affiches...) et objets (armes, uniformes de déporté...).		
	Cercles d'Etudes Ferroviaire Nord	Rue de Turenne, 59220 Denain		Association	Présentation de locomotives à vapeur, locotracteurs, gares, wagons, voiture à voyageurs de 1873 jusqu'aujourd'hui.		
ESCAUDAIN	Musée des arts et des traditions populaires	12 rue Paul Bert, 59124	Musée de France	Association des amis du musée de la mine	Objets, maquettes, costumes d'archives etc. sur la vie locale du siècle dernier, avec un focus sur la mine et les anciens métiers		
FLINES-LES-MORTAGNE	Musée de la Bataille de l'Escaut	33 rue Georges Fournier, 59158		Association	Musée axéé sur la campagne de mai-juin 1940, en Belgique et dans le Nord de la France et plus particulièrement sur les combats du Secteur Fortifié de l'Escaut. On y trouve des mannequins équipés, des cartes, des équipements ainsi qu'un film créé pour l'occasion mêlant images d'archives et reconstitutions. Musée tout public.		Fermé Actuellement
HASNON	Maison de la fléchette	rue Henri Durre 59178 ancien presbytère		Association	Dans un bâtiment du XVII siècle. Rez de chaussée : espace qui retrace l'histoire de l'abbaye d'Hasnon (reproductions des aquarelles de Croy, documents provenant des archives départementales, vêtements sacerdotaux, pierres sculptées, colonnes du cloître, tabernacle de l'abbaye) + une pièce est réservée à l'industrie du lin. 1er étage : fléchettes produites dans la fabrique locale.		
HASPRES	Maison de la Typographie	12 bis rue de la Fontaine, 59 198		Association	La Maison de la Typographie se situe dans le centre du village de Haspres, dans un local communal (ancienne école) abritant des machines de la fin du 19ème et de la première moitié du 20ème siècle. Ces machines servaient à imprimer au plomb, notamment les affiches. Dans cet espace, il y a une importante collection de caractères, les machines et autres outils indispensables au métier de typographe. Les visiteurs peuvent apprendre à composer un texte.		
	Musée du textile	rue Jean Jaurès		Musée Communal	Découverte autour des machines à tisser de l'activité textile de la commune d'Haspres.		
MORTAGNE-DU-NORD	Musée de l'art photographique	66 Quai des Mouettes, 59158 Mortagne-du-Nord		Musée Associatif	Histoire de la photographie argentine. Collection de plus de 500 appareils entre 1950 et 2005 par Martine LEROUX, photographe de métier et fille de photographe.		
	Musée d'histoire locale de Mortagne-du-Nord (Fermig et Douane)	10 place Paul-Gillet, 59158		Musée Associatif	Ce petit musée évoque l'époque des seigneurs Fermig (deux seigneurs qui se sont engagées et ont combattu dans l'armée révolutionnaire française) et aborde l'héritage patrimonial de Mortagne-du-Nord, lieu de confluence de deux rivières : la Scarpe et l'Escaut.		Déménagement collection
	Musée de la bataille de l'Escaut / ancien combattant	66 Quai des mouettes, ancien bâtiment des douanes		Musée Associatif	le musée met en avant le bombardement et la violence faite aux civils lors des deux Guerres mondiales.		Déménagement collection
RAISMES	Maison de la forêt	Etoile de la Princesse - Site de Sabatier, 59590 Raismes		Musée Associatif	Au coeur d'un massif forestier de 4 600 hectares. Exposition sur la faune, la flore et les traces minérales locales et objet en lien avec la gestion de la forêt. Des conseils sur les sentiers pédestres, équestres ou VTT ainsi que des sorties nature attendent les visiteurs.		
RUMEGIES	Espace Mémoire et Patrimoine	95 rue Alexandre Dubois (Hall d'accueil de la mairie)		Musée Municipal	Musée d'histoire locale de Rumegies, avec une petite sélection d'objets, présentant l'histoire du village du néolithique au milieu du Xème siècle. (7 vitrines).		
SAINT-AMAND-LES-EAUX	Historial Amandinois	14 rue du Thumerlet 59 230 Saint-Amand-les-Eaux		Musée Associatif	Témoignages du passé industriel de la ville : faïenceries des XIX et XX siècles avec des collections complémentaires de celles du musée municipal ; chaîneries (les chaînes des anciens de France furent forgées à Saint-Amand-les-Eaux), moteurs d'avion, brasserie.		
	Maison Louise de Bettignies	114 rue Louise de Bettignies, Saint-Amand Les Eaux		Mairie de Saint-Amand Les Eaux	La maison Louise de Bettignies permet de conserver la mémoire de cette résistante amandinoise de la première Guerre Mondiale, de rendre visible le rôle des femmes depuis la préhistoire et sensibiliser à l'égalité entre les hommes et les femmes, de manière très ludique et propose des conférences sur le genre, les violences conjugales et le harcèlement + écoute et accompagnement (grâce à un réseau de professionnels) en cas de violences de genre.		
	Moulin Blanc	11 rue de la Wemborgue, 59 230		Musée associatif	Situé dans l'ancien moulin inscrit à l'inventaire des Monuments Naturels et des sites le 25 février 1988, le musée renferme une collection ethno-rural. Plus précisément, sur les mètiers au sein de la campagne amandinoise.		
	Musée de la Tour Abbatiale	Grande Place, Saint-Amand Les Eaux	Musée de France	Mairie de Saint-Amand Les Eaux	Collections : faïence amandinoise du 18e au 20e siècle, céramique contemporaine, vestiges de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, Art religieux, histoire de la ville, art campanaire (cloches, claviers)		
SENTINELLE (La)	Écomusée Il était une fois la Sentinelle	Coron Carrée, 5974 La sentinelle.		Musée associatif	Objets, documents et photographies retracent l'histoire de la commune depuis sa naissance en 1875 jusqu'à nos jours. Par son passé minier, La Sentinelle est l'un des plus remarquables témoins de l'histoire économique du Valenciennois.		
THIANT	Musée d'histoire locale de Thiant	1 rue Ghesquière		Musée associatif	Situé dans l'ancien presbytère, le musée collecte des documents et des photographies liées à l'histoire de la commune et des objets de la vie quotidienne datant du début du XX siècle.		Fermé Actuellement + démenagement des collections

Bibliographie

Asseray, Nicolas, éditeur. *La recherche sur le patrimoine et les outils numériques à l'épreuve de l'expérimentation.* Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2020.

Allard-Poesi Florence, Perret Véronique, « La recherche Action » dans Hugon & Seibel, 1998 repris dans Y. Giordano (dir), *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, p 85 – 132.

Alexis-Ferré, Adrienne, *Le développement local par les politiques culturelles*, Territorial Editions, 2023, dossier d'experts, 149 pages.

Basdevant Adrien, François Camille, Ronfard Rémi. Mission exploratoire sur les métavers. Ministère de la Culture (France) ; Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. 2022.

Betard François, Hoblea Fabien, Portal Claire « Les géopatrimoines, de nouvelles ressources territoriales au service du développement local »

Briot Yves, Lacaze Jean-François, *La forêt*, Flammarion, Paris, 1994.

Bonnaud-le-Roux Samuel, « Les enjeux juridiques liés à la numérisation tridimensionnelle du patrimoine », *In situ*, n°42, 2020.

Breton Jean Marie, *Droit du tourisme*, mare & martin, 2021, 670 pages.

Carlier, Bruno, Martinetti Jean-Pierre, *La conduite de projets touristiques durables sur les territoires*, Edition territorial, Paris, Dossier d'experts 2020, 528 pages.

Cleyet-Michaud Rosine, « La loi Chevènement relative au renforcement de la coopération intercommunale », *La gazette des archives*, 2005, n°199, p 81-86.

Cotte Michel, « Intégrité et authenticité d'un objet patrimonial numérisé : l'approche déontologique du projet Reseed », *Humanités numériques*, 2023.

Da Lage Antoine, Métaillé Georges, Dictionnaire de Biogéographie végétale, CRNS édition, Paris, 2015.

Debabry Octave, « L'écomusée est mort, vive le musée » Publics et Musées, n°17-18, 2000.

Dekeyne, Fanny. « Inventaire PROSCITEC : outil de valorisation et de gestion de patrimoine ». *La recherche sur le patrimoine et les outils numériques à l'épreuve de l'expérimentation*, édité par Nicolas Asseray, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2020

Doehaerd Renée, Febvre Lucien, « Au temps de Charlemagne et des normands. Ce qu'on vendait et comment on le vendait dans le Bassin parisien. », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 2^e année, n° 3, 1947, p 266-280

Dubois Jean-Jacques « Crises récentes et aménagement de la forêt domaniale de Saint Amand : le cas particulier des emprises minières », *Hommes et Terre du Nord*, 1991/2-3, Régions de fortes densités Mélanges offerts à André Gamblin, p 139 – 146.

Dubois Vincent, *La politique culturelle*, Belin, Paris, 2012, 512 pages.

Duceppe-Lemarre, François, L'homme et la nature au Moyen Age : naissance de l'écologie en Europe occidentale (Xe-XVI^e siècle) étude d'archéo paysage des milieux forestiers des comtés médiévaux, Artois, Avesnes, de Flandre et du Hainaut, Thèse, 1997.

Dufour Simon, Lespez Laurent, *Géographie de l'environnement : la nature au temps de l'anthropocène*, Armand colin, paris, 2020, 288 pages.

Drouquet Noémie, *Le musée de société : de l'exposition de folklore aux enjeux contemporains*, Armand colin, Paris 2015, 252 pages.

Fath Bernard, *L'intelligence territoriale, une nécessité*, l'Harmattan, Paris, 2013, 267 pages.

Fleury Célia « de la collection privée au musée associatif : quel développement pour la centaine de musées non labellisés « musée de France » du département du Nord ? », Musée en mutation.

Gadant Jean, *L'Atlas des forêts de France*, Monza, Paris, 2002, 240 pages.

Galoche- Marc (dir) La forêt ressource et patrimoine, ellipses, Paris, 2006, 271 pages.

Gallouj Camal, Leroux Erick, « E-tourisme, innovation et modes d'organisation », *managements &avenir*, 2011/2, n°42, p 213 – 231

George Pierre, Verger Fernand, *Dictionnaire de la géographie*, PUF, Paris, 2013.

Gob André, Drouquet Noémie, *La muséologie : histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, paris, 4ème édition, 2014, 2003, 348 pages.

Guillebert Paul, « Des natures historiques. Renouée avec le matérialisme- spéculatif », *Tracé*, n°40, 2021, p43- 60.

Greffe Xavier, *La valorisation économique du patrimoine*, La documentation française, Paris, 2003, 384 pages.

Hugues François, Maud Hirczack et Nicolas Senil dans « Territoire et patrimoine : la Co-construction d'une dynamique et de ses ressource », *Revue d'économie Régionale & Urbaine*, 2006.

Julien Marie-Pierre, Rosselin Céline, *La culture matérielle*, La découverte, Paris, 2005, 128 pages.

Kebir L. et Crevoisier O., 2004, « Dynamique des ressources et milieux innovateurs », in Maillat, D., Camagni, R., Mattéaccioli, A. (éds.), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Neuchâtel, EDES-GREMI, p. 261- 290

Landel Pierre Antoine, Senil Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoire*, dossier 12, 2009.

Lehalles, Evelyne, *Le tourisme culturel*, Edition territorial, Paris, 3ème ed, 2023, Dossier expert culture animation et Patrimoine, 167 pages.

Levy Jacques, Lussault Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2013.

Mairot Philippe, « Musée et société », Ethnologie française, 1997, n°3, p 344- 356.

Malraux André, Le musée imaginaire, Gallimard, 1947, 288 pages

Meyer Odile, Les collectivités territoriales, Dunod, Paris, 2022, 326 pages.

Oudghiri Remy, « Quel tourisme dans la société de l'après-covid », *urbanisme*, n°426, p 17-18.

Perrat, Jean-François, « notions en débat. Le virtuel et le réel dans la géographie du numérique », *géoconfluence*, 2020, 21 janvier, url : [Notions en débat. Le virtuel et le réel dans la géographie du numérique — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](https://geoconfluence.ens-lyon.fr/Notions_en_debat_Le_virtuel_et_le_reel_dans_la_geographie_du_numerique_Geoconfluences_(ens-lyon.fr)), consulter le 22 juillet 2024.

Pizzorni Florence, « Les musées de société, musées du XXIe siècle », Ministère de la culture et de la communication : Direction générale des patrimoines service des musées de France, 2016.

Poirrier Philippe, *Politiques et pratiques de la culture*, la documentation française, 3ème édition, 2017, 321 pages.

Richards Greg., Cultural Tourism : Global and Local Perspectives, Haworth Press, New York, 2007

Rocheux Maxime, « Metavers et tourisme : une mosaïque de possibles », *Banque des territoires*, 2023.

Sanders L., Bretagnolle A., Brun P., Ozouf-Marignier M.-V., Verdier N. *Le temps long du peuplement : concepts et mots-clés*, Presses Universitaires François Rabelais, 2020.

Tobelem Jean-Michel, *Politique et gestion de la culture : publics, financement territoire, stratégie* ; Armand colin, Paris, 4^{ème} édition, 2003, 2023, 397 pages.

Vergnolle-Mainar Christine (dir), Desailly Bertrand (dir), *Environnement et société : territoires, risques, développement, éducation*, CRPD Midi pyrénées, 2005, 364 pages.

IGN magazine, n°94, 2019

Journée d'études et séminaires

« Le Hainaut franco-belge », Valenciennes le 18 mai 1971.

Ministère de la culture, « Le musée est dans le pré », 6 juin 2024.

« Connecter/ décloissonner : pour une approche transversale des collections », Ministère de la culture, 5 juillet 2024.

Etudiant	Institution
PETIT Maxence Tel : 07 62 26 20 08 Maxence.Petit1@uphf.fr Enseignant référent : Guizard Fabrice	Nom : Chaire tourisme & valorisation du Patrimoine, Recherche Tuteur : Huftier Arnaud Directeur de la Chaire tourisme & Valorisation du Patrimoine Arnaud.Huftier@uphf.fr

Titre du Rapport :

Musée de société et Métavers.

Innover dans la valorisation muséale

Cas d'étude : Création d'un écomusée virtuel de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Résumé :

L'université est gardienne, productrice de nouvelles connaissances mais elle est également un acteur public de son territoire en y apportant l'innovation. Cette fonction se démontre en formant des étudiants ou en faisant des partenariats avec les collectivités territoriales afin de résoudre des problèmes territoriaux. C'est dans ce but que fut créée la Chaire Tourisme Valorisation du Patrimoine (CTVP), étant un programme de recherche action ayant comme objectif de valoriser les patrimoines de la Communauté d'agglomération de la porte du Hainaut (CAHP) en incluant les habitants. Plus précisément, le patrimoine qui intéresse cette étude s'avère être les collections muséales des musées du territoire de la CAHP, faiblement valorisé, malgré les efforts de l'office du tourisme et du conservateur du patrimoine. Afin d'y remédier, l'axe tourisme, patrimoine et numérique souhaite valoriser ce patrimoine par le métavers sous les traits d'un écomusée virtuel.

C'est dans ce contexte, que mon stage de fin d'étude débuta. Ma première mission fut la réalisation d'une cartographie des musées et des institutions culturelles, afin de connaître leurs collections et leurs besoins. Cependant, pour valoriser les objets par le numérique, la création de jumeaux numériques fut nécessaire pour constituer une base de données d'objets tridimensionnels, telle fut ma seconde mission. Enfin, la dernière mission, a pour but de maintenir et d'entretenir cette valorisation, en outre comme le souligne Célia Fleury ma dernière mission consiste à faire réseau entre les musées, m'amenant ainsi, à rechercher des partenaires et à sensibiliser les musées et les habitants au Métavers.

Ainsi, après six mois de stage, une base de données de 21 objets en trois dimensions fut constituée en se basant sur une dizaine de musée visité et fiché. Une demande de subvention fut adressée au Département afin de soutenir financièrement le projet d'écomusée virtuel pour la création d'un réseau. Néanmoins, cet écomusée virtuel, m'a conduit à m'interroger sur les enjeux de l'utilisation du métavers et de ses limites pour la valorisation du patrimoine. Ainsi, cher lecteur, je vous invite à lire ce présent rapport présentant un exemple de valorisation du patrimoine par le Métavers par la création d'un écomusée virtuel.

Mots clés : Métavers, jumeaux numériques, valorisation des patrimoines, écomusée, territoire, tourisme.